



**GEMBOUX**  
**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT**  
**RURAL**  
**QUATRIEME PARTIE : FICHES PROJET**

**Ville de Gembloux**



 **gembloux**  
faculté universitaire  
des sciences agronomiques  
**Laboratoire d'Aménagement des Territoires**  
Professeur Claude FELTZ  
Ir Sophie COLLETTE

Eric FALIER

## Table des matières

<b>I. Localisation des projets</b> .....	<b>6</b>
<b>II. PRIORITE 0</b> .....	<b>7</b>
A. <i>Locaux de rencontre et maison de village</i> .....	9
1. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Beuzet .....	9
2. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Mazy .....	10
3. Locaux de rencontre et maison de village : Réaménagement de la salle communale « La Concorde » à Ernage .....	12
4. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement d'un espace multi-fonctionnel: Construction d'une salle de sport à Corroy-le-Château.....	12
B. <i>Aménagement d'espaces publics de convivialité</i> .....	14
1. Espaces publics de convivialité : Place Nassau à Corroy-le-Château .....	14
C. <i>Politique de logements</i> .....	15
1. Politique de logements : Aménagement de logements sociaux dans les villages de Mazy, Bossière et de Bothey .....	15
2. Politique de logements : Réhabilitation du logement dans la ville de Gembloux .....	16
D. <i>Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal</i> .....	17
1. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Aménagement de trottoirs.....	17
2. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Aménagement de parkings .....	19
E. <i>Développement économique du territoire</i> .....	20
1. Développement économique du territoire : Organisation de journées « Fermes ouvertes » -	20
2. Développement économique du territoire : Création d'un marché périodique de produits du terroir et biologiques.....	22
F. <i>Projet« Organisationnel »</i> .....	24
1. Projet « organisationnel » : Favoriser un réseau de communication entre les acteurs économiques locaux .....	24
G. <i>Projet « Information »</i> .....	26
1. Projet « Information » : Réaliser une fiche d'identité par village pour la diffusion .....	26
2. Projet « Information » : Centralisation de l'information sur l'emploi = « Guichet unique » ---	28
3. Projet « Information » : Réaliser un journal trimestriel sur la commune de Gembloux.....	29
H. <i>Accompagnement jeunesse et petite enfance</i> .....	30
1. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Création de crèche d'entreprise .....	30
I. <i>Valorisation du patrimoine naturel</i> .....	32
1. Valorisation du patrimoine naturel : Réhabilitation du site de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil .....	32
J. <i>Valorisation du patrimoine construit</i> .....	34
1. Valorisation du patrimoine construit : Proposition de classement du Beffroi de Gembloux dans le patrimoine mondial de l'UNESCO.....	34
2. Valorisation du patrimoine construit : Centre d'interprétation de la Coutellerie .....	35
K. <i>Aménagement des abords des zones d'activités économiques</i> .....	37
1. Aménagement des abords des zones d'activités économiques : Zones tampons en bordure des zones d'activité économique .....	37
<b>III. PRIORITE 1</b> .....	<b>39</b>
A. <i>Locaux de rencontre et maison de village</i> .....	42

1. Locaux de rencontre et maisons de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez-----	42
<b>B. Aménagements d'espaces publics de convivialité-----</b>	<b>45</b>
1. Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un cœur de village multi-fonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote) -----	45
2. Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace Costy à Mazy -----	49
3. Espaces publics de convivialité : Aménagement du cœur de village des Isnes-----	53
4. Espaces publics de convivialité : Aménagement du la place de village à Bossière -----	57
5. Espaces publics de convivialité : Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet -----	61
6. Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un espace de détente à Grand-Manil Nord -----	65
<b>C. Valorisation du patrimoine naturel -----</b>	<b>67</b>
1. Valorisation du patrimoine naturel : Réserve didactique :Centre d'interprétation des techniques d'énergie environnementale – Moulin de l'Escaille-----	67
<b>D. Développement économique-----</b>	<b>71</b>
1. Développement économique : Réaliser un diagnostic sur la dynamique commerciale de l'entité de Gembloux -----	71
<b>E. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal -----</b>	<b>73</b>
1. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Réalisation d'une liaison entre le village de Lonzée et Gembloux -----	73
2. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Réalisation d'une liaison entre le village entre Corroy-le-Château et Gembloux-----	77
<b>F. Accompagnement jeunesse et petite enfance -----</b>	<b>80</b>
1. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Expertise en appui à une étude de recherche et de faisabilité d'un local les jeunes à usage multifonctionnel -----	80
<b>IV. PRIORITE 2 -----</b>	<b>82</b>
<b>A. Locaux de rencontre et maisons de village-----</b>	<b>84</b>
1. Locaux de rencontre et maisons de village : Ancienne maison communale à Ernage -----	84
<b>B. Espaces publics de convivialité-----</b>	<b>86</b>
1. Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un cœur de village multi-fonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote) : Phase d'aménagement -----	86
2. Espaces publics de convivialité : Place conviviale à Sauvenière -----	88
3. Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace du complexe sportif de Bossière -----	90
4. Espaces publics de convivialité : Aménagement de la place de l'église à Corroy-le-Château -----	92
<b>C. Amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal -----</b>	<b>94</b>
1. Espaces publics de convivialité : Aménagement et sécurisation de la traversée de Mazy et Bothey par la N93-----	94
2. Amélioration de la sécurité sur le territoire communal : Aménagement de trottoirs sur l'entité -----	96
<b>D. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal -----</b>	<b>99</b>
1. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade thématique entre Isnes et Bossière -----	99
2. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade « historique » à Ernage -----	101
3. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade « paysagère » entre Mazy, Vichenet et Gembloux -----	103
4. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal : Liaison <u>entre</u> les villages -----	105
5. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Liaison <u>dans</u> les villages-----	108
<b>E. Amélioration de la mobilité-----</b>	<b>111</b>

1. Amélioration de la mobilité : Réalisation d'un plan de signalisation des parkings à Gembloux ville .....	111
<b>F. Projet « Information » .....</b>	<b>113</b>
1. Amélioration de la diffusion de l'information sur le territoire de l'entité: Création d'un groupe d'échange et formation Internet .....	113
2. Amélioration de la diffusion de l'information sur le territoire de l'entité: Réhabilitation des panneaux d'affichage par village.....	115
<b>G. Accompagnement jeunesse et petite enfance .....</b>	<b>117</b>
1. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Soutien à la création d'un bus ONE pour les villages.....	117
2. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Aide au financement pour les accueillantes conventionnées.....	119
3. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Réhabilitation d'un lieu pour concert et soirée dansante ainsi que pour l'accueil de l'école du cirque.....	121
<b>H. Valorisation du patrimoine naturel .....</b>	<b>123</b>
1. Valorisation du patrimoine naturel : Vallée de l'Orneau .....	123
2. Valorisation du patrimoine naturel : Forum-rivière autour de l'Orneau et de ses affluents--	125
3. Valorisation du patrimoine naturel : Moulin de l'Escaille (Phase réalisation).....	127
<b>I. Valorisation du patrimoine construit et historique .....</b>	<b>129</b>
1. Valorisation du patrimoine construit : Mémorial de la bataille de Gembloux (Grand-Manil)	129
<b>V. Priorité 3.....</b>	<b>131</b>
<b>A. Locaux de rencontre et maisons de village.....</b>	<b>133</b>
1. Locaux de rencontre et maisons de village : Maison communale de Sauvenière (Phase réalisation).....	133
<b>B. Aménagements d'espaces publics de convivialité.....</b>	<b>134</b>
1. Aménagements d'espaces publics de convivialité: Aménagement d'une place conviviale à Loncée.....	134
2. Espaces publics de convivialité : Aménagement de la place de Grand-Leez.....	135
3. Aménagement d'espaces publics de convivialité: Place de la gare à Ernage .....	136
4. Aménagement d'espaces publics de convivialité: Aménagement d'un espace convivial à Isnes-les-Dames .....	137
<b>C. Aménagements de sentiers .....</b>	<b>138</b>
1. Aménagement de sentiers : Promenade thématique entre Grand-Leez et le RAVeL.....	138
2. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: RAVeL à Grand-Manil .....	139
3. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal : Liaison entre les villages .....	140
4. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Liaison dans les villages.....	142
5. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Etude et réalisation de tronçon de liaisons manquantes.....	143
<b>VI. Projets à Soumettre et à Transférer à d'autres commissions consultatives communales</b>	<b>144</b>
<b>A. Aménagement d'espaces publics de convivialité .....</b>	<b>146</b>
1. Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace du complexe sportif de Beuzet .....	146
<b>B. Amélioration de la sécurité sur le territoire communal .....</b>	<b>147</b>
1. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Stationnement le long des voiries .....	147
<b>C. Mobilité sur le territoire communal.....</b>	<b>148</b>
1. Mobilité sur le territoire communal : Organisation un ramassage scolaire à pied et à vélo-	148
2. Amélioration de la mobilité : Incitation au covoiturage.....	150

D.	<i>Accompagnement jeunesse et petite enfance</i> .....	152
1.	Accompagnement jeunesse et petite enfance : Conception de projets intergénérationnels	152
2.	Accompagnement jeunesse et petite enfance : Création d'espaces adaptés pour l'accueil des jeunes .....	153
3.	Accompagnement jeunesse et petite enfance : Investir dans la création de crèches de village .....	154

## I. LOCALISATION DES PROJETS

## **II. PRIORITE 0**

## Tableau récapitulatif des projets réalisés en Priorité 0 (Lot 0)

<i>Description du projet</i>	<i>N° de projet</i>
<b>Locaux de rencontre et maison de village</b>	
Aménagement de l'ancienne maison communale de Beuzet	n°A1
Aménagement de l'ancienne maison communale de Mazy	n°A2
Réaménagement de la salle communale « La Concorde » à Ernage	n°A3
Construction d'une salle de sport à Corroy-le-Château	n°A4
<b>Aménagement d'espaces publics de convivialité</b>	
Place Nassau à Corroy-le-Château	n°B1
<b>Politique de logements</b>	
Aménagement de logements sociaux dans les villages de Mazy, Bossière et de Bothey	n°C1
Réhabilitation du logement dans la ville de Gembloux	n°C2
<b>Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal</b>	
Aménagement de trottoirs	n°D1
Aménagement de parkings	n°D2
<b>Développement économique du territoire</b>	
Réalisation de journées « Fermes ouvertes »	n°E1
Création d'un marché périodique des produits du terroir et biologiques	n°E2
<b>"Organisationnel"</b>	
Favoriser un réseau de communication entre les acteurs économiques locaux	n°F1
<b>« Information »</b>	
Réaliser une fiche d'identité par village pour la diffusion	n°G1
Centralisation de l'information sur l'emploi	n°G2
Réaliser un journal trimestriel pour la commune de Gembloux	n°G3
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance</b>	
Création de crèche d'entreprise	n°H1
<b>Valorisation du patrimoine naturel</b>	
Réhabilitation du site de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil	n°I1
<b>Valorisation du patrimoine construit et historique</b>	
Proposition de classement du Beffroi de Gembloux dans le patrimoine mondial de l'UNESCO	n°J1
Centre d'interprétation de la Coutellerie	n°J2
<b>Aménagement des abords des zones d'activités économiques</b>	
Zones tampons en bordure des zones d'activité économique	n°K1



---

## A. Locaux de rencontre et maison de village

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>1. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Beuzet</b>	Liste LOT 0 Projet A1
<u>Description et justification du projet</u> <p>L'ancienne maison communale de Beuzet est utilisée par des associations du village et certains services publics. Les locaux sont occupés alternativement par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une permanence pour les chômeurs</li><li>• Une permanence pour deux mutuelles</li><li>• Un local pour le facteur, le cantonnier, ...</li><li>• Le club de dentelle,</li><li>• Le collectif des peintres</li><li>• Le musée local géré par le cercle d'histoire,</li><li>• La plaine de vacances (en demande : 3 semaines au mois d'août),</li><li>• Les joueurs de carte (en demande).</li></ul> <p>La toiture et les châssis du bâtiment ont été rénovés ainsi que le chauffage central. La ville de Gembloux prend à sa charge une partie des frais pour l'électricité, l'eau et le chauffage et une contrepartie tarifaire est demandée aux utilisateurs de l'ancienne maison communale pour leur occupation. L'application de ce tarif essaye de limiter les disparités et de maintenir la gratuité à l'égard des occupants qui en bénéficiaient déjà.</p> <p>Si le projet consistait en l'amélioration des locaux à destination des associations, il a également permis de créer une dynamique et un dialogue autour de l'utilisation de ces locaux. En effet, l'offre en locaux étant inférieure à la demande, il a été nécessaire de privilégier la solution de partage de créneau horaire sur l'occupation des locaux afin de répondre à un maximum de la demande. Il a été proposé aux associations de fonctionner en auto-gestion au sein de l'ancienne maison communale.</p> <p>Ce faisant, la commune et les associations sont parvenues à valoriser ce patrimoine bâti en terme de bâtiment à vocation de « maisons de village » et, ce faisant, d'offrir aux associations (et donc aux habitants du village) un terrain d'animation et de dialogue. En concentrant les différentes associations et leurs activités (très variables) sur un même site géographique, les protagonistes ont réalisé un lieu d'animation et un espace multi-fonctionnel qui est le point de départ d'une socialisation villageoise.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Rue J.B. Lisart	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone d'habitat	
<u>Statut de propriété</u> Communal	
<u>Objectif global visé</u> Offrir un espace de rencontre convivial répondant aux besoins des activités existantes dans le village	
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li></ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Mazy</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet A2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>La place de l'église à Mazy est caractérisée par des bâtiments construits en 1869 de style néo-roman : l'église, la presbytère, la maison communale et l'école. L'aile droite de cet ensemble de bâtiments se dégradant, les habitants et la commune ont proposé d'effectuer une rénovation de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise de nouveaux châssis,</li> <li>▪ Remplacement des carreaux brisés,</li> <li>▪ Lutte contre les dégâts dus aux pigeons sur le bord des fenêtres.</li> </ul> <p>La rénovation de la façade et des châssis a déjà été effectuée et les locaux sont occupés par l'association « Vie Féminine ».</p> <p>Grâce à ce projet, une association villageoise a pu investir des bâtiments de grande qualité architecturale et leur rendre une seconde vie. De plus, la présence de l'école sur le même site favorise le rayonnement de l'association.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place de l'église</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone de services publics et d'équipement communautaire</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Communal</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p>	
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Créer des structures de rencontre et de convivialité dans le village</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Favoriser l'aide à la petite enfance</li> </ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>3. Locaux de rencontre et maison de village : Réaménagement de la salle communale « La Concorde » à Ernage</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet A3</p>
<p><u>Description et justification du projet :</u></p> <p>La Commune avait acquis une maison, située rue de l'Europe en vue d'en faire une maison de village pour y accueillir toutes les activités sportives, sociales et culturelles (soirées, soupers, réunions, ...). En 2000, la volonté des autorités communales et des habitants d'Ernage était de réaménager la salle se trouvant à l'arrière de la maison car celle-ci se dégradait et ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur. Quant à la partie se trouvant à front de voirie, celle-ci a été revendue à la Cité des Couteliers en vue d'y aménager des appartements et studios.</p> <p>Les aménagements intérieurs réalisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rénovation intérieure de la salle (plafond,...) ;</li> <li>- Suppression de la scène.</li> </ul> <p>Des aménagements extérieurs à réaliser sont la rénovation des WC, le réaménagement des cuisines, ...</p> <p>Cette salle se trouvant au cœur du village d'Ernage à proximité de l'église, du presbytère, de la plaine de jeu dans la salle du presbytère et s'intègre dans le projet se trouvant en Lot 1, n° B1 «Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un cœur de village multi-fonctionnel à Ernage (ancien de balle pelote).</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville de Gembloux</li> <li>▪ Les habitants d'Ernage</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Rue de l'Europe</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Communal</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <p>Voir descriptif.</p>	
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Créer des structures de rencontre et de convivialité dans le village</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> </ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>4. Locaux de rencontre et maison de village : Aménagement d'un espace multi-fonctionnel: Construction d'une salle de sport à Corroy-le-Château</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet A4</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>L'idée du projet est d'implanter une salle de sport à Corroy-le-Château et donc de limiter la concentration des activités sportives exclusivement sur le centre de Gembloux. Ce type de projet date des années 90. Le projet des années 90 a été actualisé et finalisé par le bureau d'étude SOGETEC et est subventionné par INFRAsport. L'intérêt de ce projet est qu'il va enfin répondre à une demande locale vieille de 10 ans. Il consiste à réaliser une centre omnisports à Corroy-le-Château sur le terrain bordant l'ancienne école (actuellement occupée par des logements sociaux)</p> <p>Au travers de la création de ce centre sportif (autorisant plusieurs disciplines), il va être possible de résorber un certain engorgement du centre sportif de la rue Chapelle-Dieu à Gembloux et de créer un lieu susceptible d'accueillir les activités d'animation de la vie locale et culturelle du village. La gestion du centre sportif se fera entre l'A.S.B.L. locale (l'A.S.B.L. Les Faisans) qui sera utilisatrice du lieu et l'A.S.B.L. Omnisport.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'A.S.B.L. Les Faisans</li> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Sports, Loisirs et Culture » des consultations dans les villages du PCDR</li> <li>▪ Le groupe « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Rue Maison d'Orbais</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone d'habitat rural</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Communal</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p>	
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Décentraliser les activités sportives sur l'ensemble du territoire de la commune de Gembloux</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontres, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Favoriser l'accompagnement des jeunes et des adolescents</li> </ul>	
<p><u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u></p> <p>Bien que la salle soit essentiellement subventionnée en terme d'infrastructure sportive, les habitants du village souhaitent voir se développer cette salle omnisports en salle polyvalente accueillant les</p>	

activités sportives.

L'A.S.B.L. Les Faisans, porteur du projet, doit pouvoir trouver son épanouissement dans la gestion de la salle omnisports en conservant sa qualité d'élément moteur du projet.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Désignation de l'auteur de projet : Bureau SOTEGEC à Namur (CC du 15 décembre 1999)
- Approbation de l'avant-projet des travaux de construction
- En cours de certification urbaine

## B. Aménagement d'espaces publics de convivialité

<u>Intitulé du projet</u> <b>1. Espaces publics de convivialité : Place Nassau à Corroy-le-Château</b>	Liste LOT 0 Projet B1
<u>Description et justification du projet</u> Le réaménagement de la place Nassau à Corroy-le-Château a été décidé lors du Conseil Communal du 31 mai 2000. Depuis lors, les travaux réalisés ont permis la création d'une place et d'un parking auxquels ont été incorporés <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un terrain de basket préexistant</li><li>▪ un espace de détente avec chemin et plantations</li><li>▪ un espace de jeux</li><li>▪ des accès aux maisons des riverains</li><li>▪ un plateau ralentisseur</li><li>▪ du mobilier urbain</li></ul> La pose de luminaires a également été effectuée. La réalisation de cette place a permis la création d'un espace convivial à proximité de l'école communale de Corroy-le-Château et du futur site d'implantation du complexe sportif. La place est susceptible d'accueillir différents utilisateurs et combine des aires de repos et détente avec des infrastructures destinées aux jeunes. Cette place a déjà été réaménagée, il faudrait veiller à son entretien et à l'appui à son développement en rôle de socialisation. La place semble avoir été conçue sans concertation suffisante avec les habitants. Pour cette raison, la population souhaite voir réaliser quelques aménagements « verts » qui rendraient la place plus en accord avec leurs attentes	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Place Nassau à Corroy-le Château	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone de services publics et d'équipement communautaire	
<u>Statut de propriété</u> Domaine public communal	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> Actuellement, les habitants souhaitent que l'aménagement de la place soit complété par quelques aménagements « verts » : implantation d'arbres, de buissons et de fleurs. Ce complément à l'aménagement de la place devrait être prochainement réalisé.	
<u>Objectifs visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li><li>▪ Préservation du caractère de la commune</li></ul>	
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> La place a été complètement réaménagée pour ce qui est des revêtements au sol, des équipements sportifs et du mobilier urbain	

---

*C. Politique de logements*

---

<u>Intitulé du projet</u>	<i>Liste LOT 0</i>
<b>1. Politique de logements : Aménagement de logements sociaux dans les villages de Mazy, Bossière et de Bothey</b>	<i>Projet C1</i>
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>Le chapitre II du Code Wallon du Logement, traitant des objectifs (article 2 § 1<sup>er</sup>) indique que « <i>La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles</i> »</p> <p>Ces objectifs se traduisent au travers du plan d'ancrage communal, celui-ci s'organise en demandes ponctuelles tous les trois ans dans un plan triennal.</p> <p>Lors du précédent plan triennal, une série de logements sociaux ont été réalisés dans les villages de Mazy, Bothey, et Bossière, par cessation de bail emphytéotique à la « Cité des couteliers ».</p> <p>L'actuel programme triennal vise à la réalisation de 16 logements sociaux dans la ville de Gembloux, ces derniers seront répartis entre 8 nouvelles constructions et 8 rénovations, toujours en collaboration avec la « cité des couteliers ».</p> <p>Ces actions tendant à favoriser la cohésion sociale par la stimulation et la rénovation du patrimoine et l'élaboration d'une nouvelle dynamique de vie dans les quartiers au travers de la diversification et de l'augmentation de l'offre en habitat.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li></ul>	
<u>Statut de propriété</u>	
Bail emphytéotique à la « Cité des Couteliers »	
<u>Objectif global</u>	
Améliorer l'offre en logement sur le territoire communal	
<u>Objectifs transversaux visés</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li><li>▪ Valoriser le patrimoine</li></ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Politique de logements : Réhabilitation du logement dans la ville de Gembloux</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet C2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>La ville de Gembloux, au travers différents PCA, a décidé de revaloriser le parc de logement du centre ville qui depuis quelques années fait l'objet d'une désaffectation. Cette désaffectation du centre ville pose des problèmes en terme de dégradation des bâtiments, de cadre de vie et de qualité de vie dans Gembloux.. Les PCA concernés sont :</p> <p><u>PCA de la « Gare »</u> : Les principes et objectifs de l'opération sont de densifier parcimonieusement le centre urbain en requalifiant une zone communautaire abandonnée à proximité de la gare de Gembloux. Le nombre de nouveaux logements prévus est de 70.</p> <p><u>PCA « Porte d'en Haut » et « Porte du Moulin »</u> : Les principes et objectifs de l'opération sont d'améliorer la qualité de vie en centre ville par une rénovation urbaine. Le nombre de nouveaux logements prévus est au nombre de 10 pour les 2 PCA.</p> <p><u>PCA « Manufacture » et « Orneau »</u> : Les principes et objectifs de ces 2 opérations sont de densifier parcimonieusement le centre urbain afin de profiter des infrastructures techniques et des équipements communautaires existant. Le nombre de nouveaux logements prévus est au nombre de 40 (« Manufacture ») et 50 (« Orneau »).</p> <p><u>PCA « A tous vents »</u> : Les principes et objectifs de l'opération sont de construire des logements et des équipements communautaires pour rééquilibrer l'offre entre la ville et les villages. Le nombre de logements prévus est de 350 unités.</p> <p><u>PCA « Descampe »</u> : Les principes et objectifs de l'opération sont une recomposition urbaine après la réalisation d'une trémie routière à proximité de la gare. Le nombre de nouveaux logements réalisés sera de 50 unités.</p> <p><u>PCA « Sucrierie »</u> : actuellement en étude</p> <p>Au travers ces projets, la commune cherche à rééquilibrer l'attrait du logement à Gembloux par rapport à ses villages environnant et à préserver la qualité urbaine des quartiers de la ville de Gembloux par une amélioration de la qualité de vie et un renforcement de l'impact des équipements communautaires présents dans la ville.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Commune</li> </ul>	
<p><u>Objectif global</u></p> <p>Améliorer la qualité de vie et maintenir un tissu urbain d'habitat dans la ville de Gembloux</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> <li>▪ Favoriser et soutenir les initiatives des acteurs économiques</li> </ul>	



*D. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal*

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 0
<b>1. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Aménagement de trottoirs</b>	Projet D1
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>Ce projet vise à améliorer la convivialité des villages en assurant une meilleure sécurité aux usagés et particulièrement aux usagers lents. Les aménagements consisteront en une amélioration de certains tronçons de voirie par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La création de trottoir,</li><li>▪ L'élargissement de trottoirs existants,</li><li>▪ L'amélioration de la qualité des trottoirs par un revêtement approprié,</li><li>▪ La création de traversées piétonnes</li></ul> <p>Les trottoirs ont été réaménagés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– A Bossière : Les associations sportives du village ont déposé un projet de réfection des trottoirs</li><li>– A Gembloux : Des propositions de réaménagement de trottoirs sont faites dans le cadre de PCA (PCA « Gare », « Porte du Moulin », « Porte d'en haut » et PCA « Manufacture »). Les dossiers d'étude des PCA sont en cours d'élaboration. Un projet de zone piétonne entre les infrastructures scolaires du centre ville devrait être également réalisé.</li><li>– Aux Isnes : (Réaménagement partiel des trottoirs existants)</li><li>– Grand-Leez : Réaménagement de certains trottoirs prévu dans le cadre du plan ZEN</li></ul> <p>Les habitants des villages se sont montrés très sensibles à la question de la mobilité et plus principalement de la sécurité des usagers lents sur le territoire communal. La présence de trois routes régionales sur l'entité communale qui, de plus, traversent certains villages renforcent le sentiment d'insécurité chez les habitants.</p> <p>Leur souhait est de rétablir ou d'aménager des trottoirs praticables dans certaines zones considérées comme sensibles en terme de sécurité.</p> <p>Investir dans la mobilité lente signifie un apport de qualité de vie en milieu bâti. En effet, au travers la mobilité lente, il est possible de favoriser des moyens de transport moins polluant, de sensibiliser à la protection de l'environnement et de conforter le caractère rural des villages.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Les associations sportives (Bossière)</li><li>▪ Les groupes « Mobilité, Sécurité, Transport collectif et Déplacements lents » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
Bossière : Trottoirs à proximité de l'école et du complexe sportif (Rue de la Croix Rouge : 350 m)	

Gembloux : Rue de l'Agasse, Centre de Gembloux (à proximité de l'Athénée), Place de l'Orneau Les Isnes : Rue Herdal
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet
<u>Statut de propriété</u> Domaine public communal
<u>Objectif général</u> Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en améliorant la mobilité des usagers faibles dans les villages <u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> <li>▪ Améliorer la mobilité douce</li> </ul>
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les dossiers d'étude des PCA sont en cours d'élaboration.</li> <li>– Le PCA « Manufacture » a été approuvé.</li> <li>– Quatre quais de chargement / déchargement vont être réhabilités par la TEC</li> </ul>

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Aménagement de parkings</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet D2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>Ce projet vise à améliorer la convivialité du centre ville de Gembloux en assurant une meilleure organisation du parking en centre ville. Ce projet est développé dans le cadre du PCA « Porte du Moulin » :</p> <p>Ce PCA s'inscrit dans la continuité du PCA de « l'Orneau » et « Porte d'en Haut ». Son objectif est d'offrir une meilleure convivialité au centre urbain en revalorisant certains espaces, en offrant de meilleures conditions de vie aux résidents, en améliorant le parcage aux abords du foyer communal. Le périmètre du PCA s'inscrit entre la Place de l'Orneau et les rue Damseaux, Malaise, Tremblez, Lucien Petit, des Oies et Sainte-Adèle.</p> <p>Les habitants de l'entité de Gembloux se sont montrés très sensibles à la question de la mobilité et de l'accessibilité aux activités sur le territoire de la commune. La foyer communal supervisant et programmant un grand nombre d'activités tout au long de l'année, il était logique de chercher à améliorer les conditions de parking à ses abords.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les représentants du foyer communal</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Rue Lucien Petit à Grand-Manil  Parking de l'académie  Rue Chapelle-Dieu jusque la rue Sigebert</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone d'habitat</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Propriété communale</p>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers ce projet, les habitants et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans la ville de Gembloux.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> <li>▪ Améliorer la mobilité douce</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux activités</li> </ul>	
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>– L'avant-projet de plan et la situation de fait et de droit ont été établis par le bureau d'étude TOPOS</p>	

---

*E. Développement économique du territoire*

---

<u>Intitulé du projet</u>	<i>Liste LOT 0</i>
<b>1. Développement économique du territoire : Organisation de journées « Fermes ouvertes »</b>	<i>Projet E1</i>
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>Le principe des journées « Fermes ouvertes » existe depuis 1997 à l'initiative de l'APAQ-W (anciennement l'ORPAH) : Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité. Cet organisme para-régional organise la promotion des produits de l'agriculture wallonne dans les points de vente, les foires et les médias.</p> <p>L'entité de Gembloux participe régulièrement à cet événement via l'une ou l'autre de ses fermes. Cependant, ce sont généralement les mêmes fermes qui participent année après année à l'évènement. Afin d'augmenter le taux de participation à cette forme de promotion de la production du terroir, il est nécessaire de réaliser un travail de soutien à l'information et de promotion auprès des agriculteurs.</p> <p>L'ADL de Gembloux a déjà entamé un travail dans ce sens par la réalisation d'une vaste enquête « socio-économique » sur les productions rurales de l'entité de Gembloux. Son intervention suivante devrait s'inscrire en tant qu'organisateur d'évènement. Cette démarche devra faire intervenir l'Office du Tourisme qui a un rôle très important à jouer dans la promotion de ce type d'évènement.</p> <p>Il existe sur le territoire de l'entité de Gembloux 3 fermes qui sont reprises comme « bonnes adresses de produits de terroir » par l'APAQ-W et l'une d'entre elles pratique la vente directe à la ferme. Ces fermes ne constituent pas les seules fermes de l'entité à réaliser une production caractéristique du terroir ou de type biologique. On peut donc considérer qu'il y a un potentiel réel pour le développement d'un évènement tel que celui des « fermes ouvertes ». De plus, la qualification de Gembloux comme Agrobiopôle est un argument en faveur de la mise en place de rencontres thématiques entre le monde agricole et le monde des consommateurs.</p> <p>En effet, l'objectif de ces journées « fermes ouvertes » est de rapprocher le consommateur du producteur. Mais au delà de ce résultat non négligeable, ce type de promotion du monde agricole offre une possibilité inestimable de sortir de cette forme de désintérêt pour le travail de la terre : Une journée « Ferme ouverte » offre au visiteur l'opportunité de réapprendre l'origine de certains de ces aliments, d'appréhender les nouveaux aspects techniques et commerciaux du métier d'agriculteur, ...</p> <p>Enfin, la localisation de ces fermes amène ces visiteurs à découvrir des sites et villages superbes, où ils n'auraient jamais pensé se rendre sans cette journée particulière. Il s'agit de manière indirecte d'une forme de promotion plus généralisée du territoire rural gembloutois.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'A.D.L.</li><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Activités économiques, Entreprises, Produits locaux, Agrobiopôle » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u>	

Sans objet
<u>Statut de propriété</u> Sans objet
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une enquête de diagnostic (réalisée dans le cadre d'une étude de marché pour l'agriculture biologique par l'ADL) dont nombre d'informations récoltées peuvent servir à élaborer une participation élargie des fermes de l'entité aux journées « fermes ouvertes »</li> <li>▪ Information auprès des agriculteurs</li> <li>▪ Réalisation de la promotion de l'évènement</li> </ul>
<u>Objectif global visé</u> Appuyer et favoriser l'élargissement du marché de vente de productions locales <u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Créer et animer des lieux de rencontre</li> <li>▪ Initiatives économiques</li> </ul>
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude de marché réalisée</li> <li>▪ Phase de réflexion au niveau de l'ADL</li> </ul>

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Développement économique du territoire : Création d'un marché périodique de produits du terroir et biologiques</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet E2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>La création d'un marché local qui soit une vitrine représentative des productions du terroir de l'entité de Gembloux est un souhait des habitants. En générant un espace de rencontre de ce type, on favoriserait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La promotion auprès des producteurs locaux de la vente directe de leurs produits à la population. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La rencontre entre les producteurs et les consommateurs</li> <li>▪ L'accroissement du réseau de vente des producteurs</li> <li>▪ La création d'une promotion des produits du terroir et biologiques</li> </ul> </li> </ul> <p>La réalisation de ce projet dans le cadre du marché matinal du dimanche (Marché de la Gare) a été proposée. Cependant, le marché de la gare est un marché non légalisé né de la volonté et bonne volonté de certains et de l'obtention d'une permission d'installation sur voie privée. Il existe une demande d'officialisation du marché par le comité de quartier.</p> <p>Il existe sur le territoire de l'entité de Gembloux 3 fermes qui reprises comme « bonnes adresses de produits de terroir » par l'APAQ-W et l'une d'entre-elle pratique la vente directe à la ferme. Ces fermes ne constituent pas les seules fermes de l'entité à réaliser une production caractéristique du terroir ou de type biologique. On peut donc considérer qu'il y a un potentiel réel pour le développement d'un marché du terroir. De plus, la qualification de Gembloux comme Agrobiopôle est un argument en faveur de la mise en place d'un marché des produits du terroir car ce marché renforcerait cette étiquette.</p> <p>La création d'un espace de rencontre non seulement entre producteurs et consommateurs mais également entre les habitants de l'entité de Gembloux peut avoir un impact social important en offrant la possibilité de développer plus de convivialité.</p> <p>Le projet vise donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter la population à privilégier le recours à ces producteurs</li> <li>▪ Favoriser les échanges directs</li> <li>▪ Etablir une relation de confiance</li> </ul> <p>De plus, le marché traditionnel du vendredi matin est en régression. L'implantation d'un marché spécifique de produits du terroir à un moment attractif de la semaine est susceptible de lancer une nouvelle dynamique capable à terme de prendre le relais de l'ancien marché en perte de vitesse.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'A.D.L.</li> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Activités économiques, Entreprises, Produits locaux, Agrobiopôle » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Gembloux ville en tant que pôle de l'entité : Les pistes pour l'implantation du marché sont à l'étude.</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	

Statut de propriété

Sans objet

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Réalisation d'une étude de marché
- Information auprès des agriculteurs
- Officialisation du marché de la gare
- Réalisation de la promotion de l'évènement

Objectif global visé

Appuyer et favoriser l'élargissement du marché de vente de productions locales

Objectifs transversaux visés

- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre
- Initiatives économiques

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

L'officialisation du marché de la gare va nécessiter des dépenses communales pour la réalisation d'un règlement de marché, la perception de taxes et le nettoyage de la zone. Ces dépenses vont être plus élevées du fait de l'horaire dominical de ce marché.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Etude de marché réalisée (Etude de marché sur : l'opportunité d'un marché de type biologique, la rencontre effective avec les besoins des habitants, les caractéristiques habituelles de ce type de marché)
- Inventaire des producteurs biologiques et des produits du terroir de Gembloux
- Présence, actuellement, d'un producteur biologique sur la marché du dimanche
- Obtention par la commune de subsides (FRB : Fondation Roi Baudouin) pour la réalisation d'une plate-forme de concertation entre les consommateurs et les producteurs.

*F. Projet « Organisationnel »*

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 0
<b>1. Projet « organisationnel » : Favoriser un réseau de communication entre les acteurs économiques locaux</b>	Projet F1
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>Le projet vise à développer des relations de travail de collaboration et de connaissance entre les différents acteurs économiques de la région. Cette mise en réseau devra aider à une meilleure connaissance du contexte économique de l'entité, à favoriser les liaisons de travail et pourra améliorer l'organisation du travail pour certains.</p> <p>Les forums économiques de l'ADL ont donc été réalisés selon cette philosophie. Dans le cadre de ce projet, l'ADL a mis en contact les entreprises situées dans la zone d'activité économique (Sauvinière) et le parc d'activités scientifiques (Les Isnes) mais également les entreprises situées hors zoning.</p> <p>Les forums se réalisent annuellement au siège d'une entreprise. Le but du forum est de fédérer et d'ouvrir le dialogue entre entreprises au travers de débats sur des sujets d'actualité économique et sur des sujets touchant avec pertinence le tissu économique gembloutois.</p> <p>Au vu du succès dans la réalisation et dans les conséquences de ces forums, l'ADL a pour projet de réaliser le même type de projet avec le réseau de petits commerçants.</p> <p>Il existe très peu de liens et d'échanges entre les différents acteurs économiques de l'entité. La mise en place d'une plate-forme d'échange devra aider à la reconnaissance, au développement de synergies et à l'amélioration des activités. Ce type de rencontre facilite la fédération des acteurs locaux car les débats ciblés favorisent une prise de conscience des réalités similaires que vivent les autres acteurs économiques.</p> <p>L'un des effets les plus importants d'un forum économique est la création du réseau d'acteurs qu'il met en place. A partir de là, c'est une autre dimension économique du territoire qui peut voir le jour, caractérisée par une meilleure interdépendance entre les secteurs économiques.</p> <p>Le « forum économique » instaure des ponts dans un milieu dans lequel, il n'y avait auparavant qu'une faible connaissance des uns et des autres.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'A.D.L.</li> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Activités économiques, Entreprises, Produits locaux, Agrobiopôle » et « Services de Proximité, Social, Santé et Education » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<u>Localisation</u>	
Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
Sans objet	
<u>Statut de propriété</u>	
Sans objet	



Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Inventaire des acteurs économiques
- Contact avec les différents partenaires
- Ebauche du programme d'intervention de la journée
- Promotion auprès des acteurs économiques
- Organisation logistique du forum

Objectif global visé

Appuyer et favoriser la connaissance et les liens dans le tissu économique local.

Objectifs transversaux visés

- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre
- Initiatives économiques

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Les forums économiques pour les entreprises en sont à leur seconde édition
- Les forums économiques pour le petit commerce sont en phase de réflexion par l'ADL
- Obtention par la commune de subsides (FRB : Fondation Roi Baudouin) pour la réalisation d'une plate-forme de concertation entre les consommateurs et les producteurs.

---

*G. Projet « Information »*

---

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 0
<b>1. Projet « Information » : Réaliser une fiche d'identité par village pour la diffusion</b>	Projet G1
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>La réalisation d'une fiche d'identité par village a été ébauchée dans le dernier annuaire bisannuel de la commune (dit le « WEKA » du nom de la société en charge de sa réalisation). En 2004, l'annuaire a subi une refonte de sa présentation et de son contenu. C'est à cette occasion que des fiches villages ont été incorporées au document.</p> <p>Ces fiches n'ont pas pour ambition de donner un aperçu détaillé du village ; dans ses activités, dans ses sites ou monuments classés, dans ses caractéristiques architecturales ou son folklore, ... ; au contraire, ces fiches ont été réalisées avec l'intention d'éveiller la curiosité.</p> <p>Par contre, l'annuaire contient différentes sections qui reprennent (par ordre alphabétique et non par village) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les informations à caractère administratif</li><li>▪ La liste des associations (sportives, culturelles, ...)</li><li>▪ La liste des commerces</li><li>▪ Les informations d'ordre médicale (médecins, infirmiers, ...)</li></ul> <p>La connaissance approfondie d'un terroir est un élément d'ancrage de la population à celui-ci. Cette connaissance favorise également l'élaboration d'un tissu social sur base de l'appartenance à un terroir.</p> <p>L'élaboration d'un document de synthèse reprenant un maximum d'informations sur les activités économiques, sociales culturelles et autres de la commune aide les habitants à décider à investir plus de temps dans des activités qui ont lieu sur le territoire communal.</p> <p>Un document de synthèse des activités existantes sur une entité communale est bien plus qu'un annuaire local, c'est un outil qui va permettre aux habitants de s'insérer plus activement aux activités locales et de s'approprier un territoire.</p> <p>Un document de ce type se doit d'exister sous plusieurs formes afin de rendre compte d'un maximum d'activités sur l'entité : la brochure papier servira de référence pour une recherche ponctuelle d'un service, le trimestriel servira de référence pour s'imprégner de certains aspects de la vie locale et pour programmer quelques activités de week-end et le site Internet (et le télétexte) favoriseront la publicité pour les activités programmées en dernière minute. En outre, le site Internet a pour avantage de reprendre l'ensemble des informations et de bénéficier d'une mise à jour assez fréquente.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'A.D.L.</li><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Sports, Loisirs et Culture » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
Sans objet	

Statut au plan de secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Inventaire des acteurs sociaux, associatifs, économiques, ...
- Impression de la brochure

Objectif global visé

Appuyer et favoriser la connaissance des villages.

Objectifs transversaux visés

- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Diffuser l'information existante
- Préserver le caractère rural
- Favoriser les initiatives économiques
- Dynamiser et valoriser le patrimoine

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- La brochure vient d'être éditée en février 2004

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Projet « Information » : Centralisation de l'information sur l'emploi = « Guichet unique »</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet G2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>L'aide à l'emploi est un élément porteur pour le bien-être et l'intégration des habitants dans les villages. Cette information va prochainement être centralisée sur le site officiel de la commune (<a href="http://www.gembloux.be">www.gembloux.be</a>). Ce site est actuellement en transformation pour le rendre plus interactif et surtout pour lui donner un caractère citoyen.</p> <p>Sur base de cette refonte, le site Internet va offrir une page destinée à l'emploi, comprenant les offres d'emploi reprise par le CDEG (Cellule Emploi et Développement Economique de Gembloux) et la Maison de l'emploi. Cette page sera également présente sur le télétexte de canal Zoom.</p> <p>Ce projet participe de l'aide à la recherche d'emploi ce qui est un élément porteur du développement local. Ce projet peut permettre d'aider des personnes en difficulté et valorise l'emploi local.</p> <p>L'élaboration d'un document reprenant un maximum d'information sur l'emploi va favoriser l'insertion des chercheurs d'emploi dans le tissu économique local. L'utilisation de l'outil Internet pour la diffusion de cette information est pertinente car le site Internet a pour avantage de reprendre l'ensemble des informations et de bénéficier d'une mise à jour assez fréquente.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'A.D.L.</li> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire des acteurs sociaux, associatifs, économiques, ...</li> <li>▪ Impression de la brochure</li> </ul>	
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Appuyer et favoriser la connaissance entre le monde des activités et les habitants de la commune</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Diffuser l'information existante</li> <li>▪ Favoriser les initiatives économiques</li> </ul>	
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Le site Internet est actuellement en reconstruction. Sa nouvelle version finalisée devrait incessamment être mise sur le réseau.</p>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>3. Projet « Information » : Réaliser un journal trimestriel sur la commune de Gembloux</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet G3</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>Le trimestriel a vu sa première parution en septembre 2001. Son objectif est d'être un document à disposition du citoyen. Les informations contenues sont de manière systématique : les agendas du trimestre, les naissances, les mariages et les décès et de manière plus ponctuelle : des articles sur des faits d'actualité communale. Le trimestriel offre également un espace aux associations locales pour se décrire et annoncer leurs activités et fait également paraître des articles sur les services publics.</p> <p>La connaissance approfondie d'un terroir est un élément d'ancrage de la population à celui-ci. Cette connaissance favorise également l'élaboration d'un tissu social sur base de l'appartenance à un terroir.</p> <p>Ce projet comme le projet (P0/G1) participe à la multiplication des formes d'information des activités sur le territoire de l'entité. Plus spécifiquement, le trimestriel sert de référence pour s'imprégner de certains aspects de la vie locale et pour programmer quelques activités de week-end.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'A.D.L.</li> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Sports, Loisirs et Culture » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire des acteurs sociaux, associatifs, économiques, ...</li> <li>▪ Impression de la brochure</li> </ul>	
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Appuyer et favoriser la connaissance des villages.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Diffuser l'information existante</li> <li>▪ Préserver le caractère rural</li> <li>▪ Favoriser les initiatives économiques</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> </ul>	
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le trimestriel existe depuis septembre 2001</li> </ul>	

---

*H. Accompagnement jeunesse et petite enfance*

---

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 0
<b>1. Accompagnement jeunesse et petite enfance : Création de crèche d'entreprise</b>	Projet H1
<u>Description et justification du projet</u>	
<p>Le parc d'activités scientifiques Créalys aux Isnes a décidé d'investir dans la création d'une crèche d'entreprise de 24 places destinée aux travailleurs du parc et aux habitants de l'entité de Gembloux. La répartition du nombre de place pour les enfants se fera entre 2/3 à destination des travailleurs et 1/3 à destination des habitants de l'entité.</p> <p>Le projet a été élaboré en partenariat avec IMAJE (Intercommunale des Modes d'Accueil des Jeunes Enfants) et la ville de Gembloux. Le projet devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2005.</p> <p>Pour les employés d'entreprises ayant des enfants en bas âge, le gardiennage des enfants peut devenir une conciliation laborieuse, jour après jour, entre vie professionnelle et vie familiale. La création de crèches d'entreprises est donc une réponse optimale à un problème de gestion journalière de famille en offrant un réel service à valeur ajoutée. De plus, les avantages immédiats pour l'entreprise existent</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• parité dans le travail,</li><li>• réponse à l'absentéisme,</li><li>• argument à l'embauche et fidélisation des employés (et donc réduction du turn over sur l'entreprise),</li><li>• Image positive et positionnement socialement responsable,</li><li>• optimisation des ressources humaines,</li></ul> <p>Ces avantages se combinent à ceux des employés et de leurs enfants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• pouvoir enfin concilier vie professionnelle et vie familiale,</li><li>• optimisation des temps de transport,</li><li>• proximité rassurante avec son enfant,</li><li>• moins de stress.</li></ul> <p>Sur base de ces arguments, la présence de deux parcs industriels sur le territoire communal justifie de tenter de créer des structures d'accueil pour les enfants des employés des parcs et si possible de conjuguer cet accueil avec le gardiennage d'enfants de la commune.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
Parc d'activité scientifique Créalys (Aux Isnes)	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
Zone d'activité économique industrielle	
<u>Statut de propriété</u>	
Sans objet	

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Elaboration du partenariat
- Construction du bâtiment d'accueil

Objectif global visé

Faciliter les conditions de vie des travailleurs et de leurs enfants passe par la création de crèches adaptées présentes soit à proximité du domicile ou du lieu de travail

Objectifs transversaux visés

- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Favoriser les initiatives économiques
- Développer l'accueil à l'enfance

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Désignation de l'auteur de projet

---

*I. Valorisation du patrimoine naturel*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>1. Valorisation du patrimoine naturel : Réhabilitation du site de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil</b>	Liste LOT 0 Projet I1
<u>Description et justification du projet</u> <p>La réhabilitation du site de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil a pour objectif de réaliser une modification du relief du sol. Le projet consiste en une réaffectation des terrains d'extraction en terres d'agriculture ou en prairies. L'idée est, après démolition de l'usine, le remblai du site pour lui rendre son allure initiale et le rendre apte à être cultivé par un agriculteur.</p> <p>Le programme de réaffectation prend également en compte la zone de l'étang où le projet consiste à aménager les berges pour les rendre plus accessibles mais également en vue de protéger la zone qui est actuellement un refuge important pour les oiseaux, poissons et autres petits animaux et pour la végétation naturelle.</p> <p>Ce projet a pour ambition de rendre au site son aspect naturel primitif. Ce faisant, on évitera de conserver un ancien bâtiment d'usine désaffecté qui constituera rapidement un chancre paysager par sa nature de zone abandonnée. Bien que la carrière ne soit pas visible par un observateur extérieur (la parcelle se trouve en contrebas dans un vallon), sa position en retrait risque de générer un sentiment d'insécurité pour les habitants avoisinants. Ce projet se justifie donc par la nécessité de préserver le paysage et de maintenir l'espace en une zone conviviale et de qualité.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> <p>Le long de la chaussée de Charleroi à Grand-Manil</p> <p>Les numéros de parcelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 5B319d, e, g, et h</li><li>• 5B294e</li></ul>	
<u>Statut au plan de secteur</u> <p>Zone d'extraction Zone d'espace vert</p>	
<u>Statut de propriété</u> <p>/</p>	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remblai par un apport de +/- 300 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes.</li></ul>	



Objectif global visé

Réhabiliter une zone naturelle et conserver un caractère conviviale dans un quartier

Objectifs transversaux visés

- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Favoriser les initiatives économiques
- Préserver le caractère rural de la commune
- Assurer la sécurité des personnes et des biens.

Programme de réalisation :

- Octroi du permis d'urbanisme (11 avril 2001)
- Démolition des bâtiments de l'usine

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 0
<b>1. Valorisation du patrimoine construit : Proposition de classement du Beffroi de Gembloux dans le patrimoine mondial de l'UNESCO</b>	Projet j1
<u>Description et justification du projet :</u>  Le dossier de proposition de classement du beffroi dans le patrimoine mondial de l'Unesco est en cours d'élaboration et doit être finalisé pour le 1 <sup>er</sup> décembre 2004. Cette proposition va en effet être jointe à la demande de reconnaissance des beffrois du Nord de la France. Ce dossier comprend deux aspects : en premier lieu la demande de classement proprement dite et, en second lieu, l'extension de la zone de protection du centre ancien, où est situé le beffroi. Le Collège des Bourgmestre et Échevins, en sa séance du 7 octobre 2004, a pris la décision de consacrer le rez-de-chaussée du beffroi à la création d'un centre d'interprétation (à savoir des expositions fixes et temporaires ainsi que toute activité visant à la mise en valeur du bien), de proposer d'inscrire ce centre d'interprétation dans un circuit passant par Bouvignes et Namur, dans le cadre d'un itinéraire « découverte », et de présenter le dossier, pour information, au Conseil Communal du 17 novembre 2004.	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Patrimoine et tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Place Henin à Gembloux	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
<u>Statut de propriété</u> Communal	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> Voir descriptif.	
<u>Objectif global visé</u> Conserver et classer les éléments du patrimoine de la Ville de Gembloux  <u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre</li><li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li></ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>2. Valorisation du patrimoine construit : Centre d'interprétation de la Coutellerie</b></p>	<p>Liste LOT 0</p> <p>Projet J2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>Le contexte de l'existence d'un musée de la coutellerie revient au cercle d'Art et d'Histoire de la ville de Gembloux qui possède parmi ses missions : l'organisation d'une salle muséale de la coutellerie qui se trouve actuellement au 2<sup>ème</sup> étage de la maison du Bailli.</p> <p>La salle muséale qui se situe actuellement au château du Bailli va être redéveloppée en actualisant les collections par plus d'interactivité afin de rendre le musée plus vivant. L'accueil de cette salle muséale interactive se fera dans un premier temps au premier étage de la maison du Bailli (Inauguration en septembre 2004)</p> <p>Le cercle d'Art et d'Histoire a bénéficié de 2 opportunités d'importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'ensemble des machines de la coutellerie Winand ont été récupérées lors de la cessation d'activité de cette entreprise. Ces machines peuvent être intégrées dans un musée de plus grande envergure.</li> <li>▪ Le site de la coutellerie Piérard (S.A.E.D. : Site d'Activité Economique Désaffecté) à Gembloux dont les bâtiments devaient être rasés en totalité, possède un bâtiment sain qui pourrait servir d'ossature à un centre d'interprétation de la coutellerie. Il s'agit du bâtiment perpendiculaire à l'Orneau. Ce bâtiment, après opération d'assainissement (isoler et mettre hors eaux les fondations)</li> </ul> <p>La récupération d'une partie du site « Piérard » à destination du centre d'interprétation permettrait d'installer les grosses machines au rez-de-chaussée et les collections à l'étage. Vu la taille du bâtiment, il est également possible de créer une salle de documentation et une salle administrative. La construction d'une annexe est également envisageable pour y installer une zone d'accueil, une cafétéria et des toilettes.</p> <p>L'avantage de ce site est qu'il correspond exactement aux besoins du centre d'interprétation. Le bâtiment sain ne pourrait être affecté à d'autres activités, il s'agit donc d'une unique opportunité de conserver ce bâtiment de facture architecturale industrielle intéressante. De plus, le centre d'interprétation s'incorporerait dans un projet culturel et social plus large :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité du centre culturel,</li> <li>• La création de nouveaux logements sur le site,</li> <li>• La rénovation du quartier,</li> <li>• La création d'un quartier « jonction » entre le centre gare et le centre ancien de Gembloux</li> <li>• La possibilité de réaliser des parcours thématiques en boucle sur le centre de Gembloux.</li> </ul> <p>Le projet présente donc comme avantage, de maintenir en vie un des aspects industriel et économique de la ville de Gembloux et d'ouvrir cette connaissance au public et de dynamiser tout un quartier par une implantation particulièrement judicieuse.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Commune</li> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Patrimoine et tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Rue du moulin : Site de la Coutellerie « Piérard »</p>	

Statut au plan de secteur

Zone d'activité économique mixte

Statut de propriété

/

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Réunion avec les forces vives de Gembloux pour élaborer une stratégie de conception du projet (Financement, gestion, organisation, emploi)
- Rédaction d'un cahier des charges
- Organisation d'un groupe de travail (à étendre par la suite aux différents partenaires institutionnels)
- Désignation d'un bureau d'étude

Objectif global visé

Conserver le patrimoine industriel de Gembloux en l'intégrant à une dynamique sociale

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre,
- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Favoriser et soutenir les activités des acteurs économiques locaux

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les frais d'assainissement du site sont entièrement pris en charge par la Région Wallonne. Une demande en ce sens a été faite dans le courant 2004.

k. Aménagement des abords des zones d'activités économiques

<u>Intitulé du projet</u> <b>1. Aménagement des abords des zones d'activités économiques : Zones tampons en bordure des zones d'activité économique</b>	Liste LOT 0 Projet k1
<u>Description et justification du projet</u> <p>Un cahier des charges urbanistique et environnemental est prévu à l'article 31 bis du CWATUP dans le cadre de la qualité et du développement durable des zones d'activité économique. Ce nouveau dispositif donne une base légale au processus de dialogue entre les autorités et les opérateurs de terrain sur la question de la démarche d'intégration et de développement durable des zones d'activité économique.</p> <p>Cette démarche intègre des mesures telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'isolation acoustique et visuelle de la zone d'activité économique</li><li>• Le respect de la structure et des lignes de force du paysage lors de l'implantation des infrastructures</li><li>• Supprimer au fur et à mesure les éléments destructurants (lignes à haute tension, cabine électriques, ...)</li><li>• Intégrer des espaces publics et des espaces verts à la zone d'activité économique.</li></ul> <p>La présence de deux zones d'activité économique sur le territoire de la commune de Gembloux est susceptible d'engendrer quelques nuisances visuelles. Pour pallier à cette problématique, la ville de Gembloux, lors de sa délibération du conseil communal du 28 janvier 2004, a accepté l'extension de la zone d'activité économique de Sauvenière sous réserve d'aménagement paysager et urbanistique de qualité en bordure de la dite zone. De plus, la commune a fait la demande explicite d'être associée lors de l'élaboration du cahier spécial des charges d'aménagement.</p> <p>Au travers cette demande et cet engagement, la ville de Gembloux essaye de limiter l'impact négatif des zones d'activité économique sur le paysage visuel des riverains de ces zones, elle tente ainsi d'améliorer l'intégration du milieu économique au milieu de vie rural en évitant des confrontations directes par une mauvaise gestion de l'espace de la commune et des implantations maladroites.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Zoning de Sauvenière	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone d'activité économique mixte Zone d'activité économique industrielle	
<u>Statut de propriété</u> Communal et privé	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration du cahier spécial des charges d'aménagement</li></ul>	

- Réalisation des travaux de plantation

Objectif global visé

Maintenir une qualité de vie pour tous les utilisateurs de l'espace rural

Objectifs transversaux visés

- Préservation du caractère rural de la commune
- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre,
- Favoriser et soutenir les activités des acteurs économiques locaux

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Discussion en cours avec le Bureau Economique provincial (BEP).

### **III. PRIORITE 1**

## Tableau récapitulatif des projets proposés en Priorité 1 (Lot 1)

<i>Description du projet</i>	<i>N° de projet</i>
<b>Locaux de rencontre et maison de village</b>	
Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez	n°A1
<b>Aménagement d'espaces publics de convivialité</b>	
Aménagement de l'espace Costy à Mazy	n° B2
Aménagement du cœur de village aux Isnes	n° B3
Aménagement du cœur de village à Bossière	n° B4
Aménagement d'un lieu central multi-fonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote)	n°B1
Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet	n°B5
Aménagement de l'espace de détente à Grand-Manil Nord	n°B6
<b>Valorisation du patrimoine naturel</b>	
Réserve didactique : centre d'interprétation des technologies d'énergie environnementale - Moulin de l'Escaille	n°C1
<b>Développement économique</b>	
Réaliser un diagnostic sur la dynamique commerciale de l'entité de Gembloux	n°D1
<b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal</b>	
Réalisation d'une liaison entre les villages entre Lonzée et Gembloux	n°E1
Réalisation d'une liaison entre les villages entre Corroy-le-Château et Gembloux	n°E2
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance</b>	
Expertise en appui à une étude de recherche et de faisabilité d'un local pour les jeunes à usage multifonctionnel	n°F1



## Ordre de priorité de réalisation des projets en Lot 1

<i>Ordre de priorité</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>N° du projet</i>
<b>1</b>	Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez	n°A1
<b>2</b>	Aménagement du cœur de village aux Isnes	n°B3
<b>3</b>	Aménagement d'un lieu central multi-fonctionnel à Ernage (ancien site du jeu de balle pelote)	n° B1
<b>4</b>	Aménagement de l'espace Costy de Mazy	n°B2
<b>5</b>	Aménagement du cœur de village à Bossière	n° B4
<b>6</b>	Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet	n°B5
<b>7</b>	Aménagement de l'espace détente à Grand-Manil nord	n°B6
<b>8</b>	Réalisation d'une liaison entre les villages (Corroy-Le-Château et Gembloux)	n°E2
<b>9</b>	Réalisation d'une liaison entre les villages (Lonzée et Gembloux)	n°E1
<b>10</b>	Réserve didactique : centre d'interprétation des technologies d'énergie environnementale - Moulin de l'Escaille	n°C1
<b>11</b>	Expertise en appui à une étude de recherche et de faisabilité d'un local pour les jeunes à usage multifonctionnel	n° F1
<b>12</b>	Réaliser un diagnostic sur la dynamique commerciale de l'entité de Gembloux	n°D1

**Remarque importante : Seules les phases 1 de chaque projet font l'objet de la proposition de première convention-exécution.**

---

*A. Locaux de rencontre et maison de village*

---

<u>Intitulé du projet :</u> <b>Locaux de rencontre et maisons de village : Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez</b>	Liste LOT 1 Projet A1
<u>Description du projet</u> <p>Le village de Grand-Leez est riche d'un tissu associatif actif. Depuis 5 ans, ces associations (8 au total se retrouvent impliquées par ce projet) se sont réunies pour former Espace Grand-Leez dont l'objectif est d'améliorer les contacts entre tous les habitants du village.</p> <p>L'aboutissement de la philosophie d'Espace Grand-Leez est la matérialisation d'un projet d'espace multi-fonctionnel qui serait le lieu propice à une vie villageoise active par la promotion de rencontres.</p> <p>La présence au centre du village, à proximité de l'école et de l'église, de l'ancienne maison communale est une réponse à la matérialisation de ce projet. L'ancienne maison communale est désaffectée et est actuellement occupée de manière précaire par les jeunes et les enfants du village pour leurs activités.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>Grand-Leez fait partie de ces villages qui ont vu une forte augmentation de leur population au cours des 20 dernières années. Ces nombreux habitants (Grand-Leez étant le village le plus peuplé de l'entité) dont l'origine était très diverse (géographiquement et socio-culturellement) se sont greffés sur le tissu social existant mais sans pour autant s'y impliquer entièrement.</p> <p>De ce fait, c'est un enjeu majeur de parvenir à recréer des relations villageoises harmonieuses susceptibles d'offrir un terrain de dialogue aux différentes composantes de la population (en terme d'âge, d'origine, d'affinité). Sur le terrain, les associations villageoises œuvrent en ce sens depuis quelques années. Afin de donner plus de force à chaque projet individuel, elles se sont fédérées, il y a 5 ans, bénéficiant ainsi d'une base d'action élargie et du savoir et compétence de chacun.</p> <p>Le bâtiment de l'ancienne maison communale, constitue aux yeux des habitants une référence identitaire ; tant architecturale que sentimentale ; et de ce fait, en parallèle au projet social porté par Espace Grand-Leez, il existe une volonté de sauvegarder et valoriser le patrimoine villageois.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les associations locales au travers l'Association Espace Grand-Leez</li><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture », « Services de proximité à la population, Social, Santé, Education et Enseignement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Numéro cadastral : 06E0387C2	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone de service public et d'équipement communautaire	
<u>Statut de propriété</u> Propriété communale	

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

Travaux de rénovation et de transformation

- Gros œuvre,
- Menuiserie (intérieure et extérieure),
- Installation électrique, sanitaire et chauffage,
- Plafonnage,
- Chape et carrelage,
- Ferronnerie,
- Ascenseur,
- Prévention incendie
- Peinture, luminaire, cuisine
- Parachèvement 1<sup>er</sup> étage, des combles et de l'ascenseur

Objectif général

Au travers de ce projet, les villageois, via l'Association Espace Grand-Leez, souhaite recréer une dynamique de socialisation, améliorer la qualité de vie du village et protéger un bâtiment d'architecture emblématique.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Conservation du caractère rural de la commune
- Sécurité des biens et des personnes
- Encadrement des jeunes
- Accueil à la petite enfance
- Protection et conservation du patrimoine communal

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b><u>Investissement</u></b>		
<b><u>1<sup>ère</sup> phase : Travaux :</u></b>		
Total HTVA	391 15,98 €	- Développement rural : 80 %
TVA (21%)	82.146,95 €	- Ville de Gembloux : 20 %
<b>Total</b>	<b>473.323 €</b>	
<i>Honoraires architecte (12%)</i>	<i>46 941,12 €</i>	- Communauté française pour l'accueil à la petite enfance (au niveau de l'équipement)
<i>Honoraire coordinateur de chantier (2%)</i>	<i>7 823,52 €</i>	
<i>Honoraire Ingénieur</i>	<i>9172,06 €</i>	
<b>Total HTVA</b>	<b>63 936,70 €</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>13 426,71 €</b>	
<b>Total</b>	<b>77 363,40 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>550.686,4 €</b>	
<b><u>2de phase : Travaux :</u></b>		
Total HTVA	172 286,00 €	
TVA (21%)	36.180,06 €	
<b>Total</b>	<b>208.466,06 €</b>	
<i>Honoraires architecte (12%)</i>	<i>20 674,32 €</i>	
<i>Honoraire coordinateur de chantier (2%)</i>	<i>3 445,72 €</i>	
<b>Total HTVA</b>	<b>24 120,04 €</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>5 065,21 €</b>	
<b>Total</b>	<b>29 185,25 €</b>	
<b>Montant total 2de phase (TVAC) :</b>	<b>237.651,31 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>788.337,71 €</b>	

Programme de réalisation :

Les travaux doivent s'effectuer en 2 phases :

- La première phase doit permettre la réalisation du gros œuvre, le parachèvement du rez-de-chaussée et du local des jeunes au 2<sup>ème</sup> étage
- La seconde phase doit veiller à réhabiliter le 1<sup>er</sup> étage et les combles

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Durant les travaux, le local des jeunes ne sera pas accessible, il faut donc, soit prévoir un local de remplacement pour la durée des travaux, soit prévoir une activité extérieure de l'association des jeunes. Dans le deuxième cas, il est nécessaire de programmer le début des travaux au printemps / été.

La question de l'accueil à la petite enfance et des locaux disponibles pour celle-ci a largement été débattue lors des réunions de la CLDR, il serait intéressant que les travaux de rénovation et de transformation intègre la possibilité de réaliser deux locaux à cette destination.

Il est possible de solliciter les subsides de l'UREBA pour les châssis, l'isolation et le chauffage.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le dossier a déjà été présenté à un architecte qui a effectué un avant-projet et proposé une estimation récapitulative du coût des travaux de rénovation dont le dossier terminé est joint en annexe.

Programmes dans le temps :

Court terme

Annexes :

1. Plan du bureau d'architecte
2. Estimation récapitulative du coût des travaux
3. Localisation de la parcelle cadastrale

## B. Aménagements d'espaces publics de convivialité

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un cœur de village multifonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote et environs de l'Eglise)</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°B1</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>La réalisation d'un espace convivial à Ernage à proximité de l'église est un projet important pour le maintien d'un tissu actif et social au village. Ce projet doit être envisagé au travers trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'achat de deux parcelles de terrains nécessaires à l'extension de l'espace de la place et à la réalisation d'une passerelle enjambant le ruisseau (Ry d'Ernage),</li><li>2. La réalisation d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'église.</li><li>3. L'aménagement de la place et sa liaison vers la rue C. Cals au moyen d'une petite passerelle piétonne</li><li>4. Le réaménagement de la plaine de jeux situées derrière l'église.</li><li>5. La réalisation d'une étude et d'une consultation des habitants pour la définition de l'aménagement matériel de la place et pour la sécurisation de la rue de l'Europe. l'aménagement de la place consisterait en la définition d'un espace minéral en bordure de l'église caractérisée par une homogénéité du revêtement du sol et d'un espace vert constitué une partie de la prairie actuellement existante. Le jeu de balle pelote sera maintenu en son état actuel et pourra servir de parking sur une partie de son espace. Ces trois espaces seront reliés par différents sentiers. La plantation d'arbres haute tige permettra de renforcer la structuration de l'espace.</li><li>6. La réalisation des travaux d'aménagement de la place</li></ol> <p>Seuls des deux premiers points font l'objet de cette fiche et sont programmés en Lot 1.</p> <p>Au travers de ce projet, les habitants d'Ernage espèrent bénéficier d'un réel espace de vie villageoise qui sera renforcé également par la fin des travaux de réaménagement de la salle communale « La Concorde » (en phase 0).</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le village d'Ernage a la particularité de ne pas posséder de place villageoise susceptible de constituer un lieu de rencontre et d'activité pour la population du village. La place, objet de ce projet, présente actuellement une configuration peu propice à un usage public : L'espace situé en face de l'église (de l'autre côté de la route) est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ une bande de tarmac, destiné initialement à accueillir un jeu de balle pelote et actuellement utilisé pour l'apprentissage auto-école</li><li>▪ une prairie clôturée.</li></ul> <p>De cet espace peu convivial, les habitants aimeraient faire un espace de rassemblement de la vie villageoise. La proximité de l'église, du bâtiment du presbytère (de belle facture architecturale), d'une (ancienne) plaine de jeu dans le jardin du presbytère et la salle « La Concorde » (dans une rue en cul de sac aboutissant sur la place), de l'école primaire et dans le prolongation de la rue jouxtant les parcelles cadastrales ; l'ancienne maison communale et la seconde école primaire d'Ernage, justifie la zone comme choix d'implantation d'une structure de cœur de village. La requalification de cet espace est donc également l'occasion pour les villageois d'articuler les structures caractéristiques d'un village (Place, église, école, salle de village et ancienne maison communale) à un espace clairement défini et de relier par voie piétonne les deux écoles au travers de la place.</p> <p>Une des qualités et caractéristiques du village d'Ernage est la présence du ruisseau qui traverse le village du Sud-Est vers Nord-Ouest. La mise en évidence du ruisseau par la création d'une passerelle</p>	

qui relierait la place d'Ernage à la rue C. Cals renforcerait le caractère rural et l'attractivité du centre du village.

Au delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place, la mise en place d'une infrastructure multi-fonctionnelle à destination d'un public de tous âges permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois, qui est au cœur des porteurs du projet. De plus, Ernage fait partie des villages qui pâtissent du manque d'infrastructures adéquates. L'aménagement de la place pourrait pallier à ce manque et susciter des initiatives nouvelles.

Afin d'aller à la rencontre des attentes concrètes des habitants et de construire un espace de rencontre qui soit vraiment à l'image de leur perception du village d'Ernage, une consultation continuée de la population a été décidée en préalable à la réalisation de l'aménagement de la place, étape essentielle de la construction consensuelle d'un projet.

#### Origine de la demande

- Les habitants du village
- Les représentants à la CLDR
- Les groupes « Sports, Loisirs et Culture », « Cadre de vie et Environnement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR

#### Localisation

Les parcelles cadastrales à acheter sont localisées :

- Numéro cadastral : 2A0362E3 (au coin de la rue E Labarre et de la rue de l'Europe), contenance cadastrale de 1 092 m<sup>2</sup>
- Numéro cadastral : 2A0381B2 (parcelle triangulaire au bord du Ry d'Ernage), contenance cadastrale de 42 m<sup>2</sup>

#### Statut au plan de secteur

Zone de service public et d'équipement communautaire

#### Statut de propriété

Propriété privé

#### Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Etablissement d'un compromis de vente avec les propriétaires
- Achat des deux parcelles
- Désignation d'un bureau d'étude pour la réalisation du projet
- Mise en place d'une cellule villageoise pour le suivi de l'étude, de la réalisation et de l'animation de la future place

#### Objectif général

Au travers de ce projet, les villageois souhaitent améliorer la qualité de vie du village et la lisibilité du tissu villageois

#### Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Conservation du caractère rural de la commune
- Protection des usagers faibles
- Encadrement des jeunes
- Protection et conservation du patrimoine communal

Estimation globale du coût (Détail page suivante)	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>1<sup>ère</sup> phase : Acquisition des parcelles cadastrales</u>		- Développement Rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 %
2A0362E3	5.700 €	
2A0381B2	<u>2.600 €</u>	
Total : (frais de remploi compris - estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles)	<b>8.300 €</b>	
<u>1<sup>ère</sup> phase : Etude de faisabilité</u>	<b>29.095, 46 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase :</b>	<b>37.395, 46 €</b>	
<u>2<sup>de</sup> phase : Coût de réalisation des aménagements</u>		
<b>Montant total 2<sup>de</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>290.954, 64 €</b>	
Prix au m <sup>2</sup> HTVA	<b>62, 96 €</b>	
TVAC (21 %)	<b>76, 19 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>328.350, 1 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
Le projet doit se réaliser en plusieurs phases :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des parcelles cadastrales</li> <li>▪ Enquête publique</li> <li>▪ Etude de l'aménagement de la place : cahier des charges et devis estimatif des travaux</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
La mise en évidence du ruisseau d'Ernage par la réalisation d'une passerelle le surplombant nécessite l'assainissement du ruisseau et l'amélioration de sa qualité biologique globale.		
La réalisation d'une consultation publique et l'implication des habitants dans le projet sont très importantes afin que l'aménagement de la place constitue un élément symbolique de l'appropriation du village par ses habitants.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Court terme : Achat du terrain et étude		
<u>Annexes :</u>		
1. Esquisse de l'aménagement de la place		
2. Carte des parcelles cadastrales		
3. Photos de la place		

Estimation des travaux d'aménagements  
de la place du village de **Ernage** : Esquisse du projet

• **Nature des travaux à effectuer :**

- aménagement d'une place pavée face au parvis de l'église, incluant la voirie : remplacement du revêtement de sol asphalté (de la voirie), de la dolomie et de la prairie hors voirie par un pavement en béton coloré,
- aménagement d'un square : aménagement d'une pelouse sur l'ancienne prairie et une moindre partie de la voirie existante,
- plantation d'arbres hautes tiges pour contribuer à délimiter visuellement différentes zones dans l'espace public,
- aménagement d'un sentier longitudinal le long du terrain de balle pelote : remplacement du revêtement de sol asphalté par de la dolomie + construction d'une passerelle piétonne au dessus du cour d'eau (rachat de la parcelle),
- aménagement d'une connexion piétonne dans la prolongation du sentier menant à la salle paroissiale et à la chaussée de Namur : revêtement en dolomie stabilisée,
- aménagement du parvis de l'église et création d'un accès pour personnes à mobilité réduite,
- aménagement d'une double connexion piétonne avec un espace de jeux derrière l'église.
- requalification du croisement principal, élargissement des trottoirs en pavés,
- aménagement de plateaux en pavés aux entrées de la place,
- aménagement par alimentation souterraine de points d'éclairage aériens en périphérie de la place,
- création d'un abribus abritant également le téléphone public.

• **Estimation des travaux à effectuer :**

<b>Travaux préparatoires</b> Démontage de panneaux de signalisation / arrêt de bus Démontage d'éléments linéaires : filet d'eau / bordure Fraisage du revêtement hydroc. pour pose nouveau revêtement Démontage du revêtement gravier / pelouse Démolition d'éléments localisés type avaloir Démolition d'éléments localisés type éclairage	13.896,66 €
<b>Terrassements</b> Terrassements pour raccordement avaloirs Terrassement pour tranchées éclairage public Remblais de terre arable (20cm)	11.240,52 €
<b>Revêtements</b> Dolomie stabilisée 0/5 Pavés en béton coloré - ép. 8cm	159.985,00 €
<b>Drainage et égouttage</b> Tubulures de raccords PVC diam.200 Avaloir fonte 50 cm Chambre de visite 60/60 préfabriquée	2.055,20 €
<b>Gazonnement et amendements</b> Gazonnement et plantation + terre arable	18.400,00 €
<b>Plantations</b> Plants hautes tiges	9.000,00 €
<b>Jeux d'enfants</b>	2.000,00 €
<b>Mobilier</b> Poubelle, Banc, Ratelier pour vélo, abribus	8.301,00 €
<b>Eclairage</b> Eclairage + installation Câblage électrique souterrain et couvre câble	5.220,00 €
<b>Signalétique</b>	360,00 €
<b>Ouvrage d'art</b> Passerelle piétonne	10.000,00 €
Coût total estimé HTVA	240.458,38 €
TVA 21%	50.496,18 €
<b>Coût total estimé TVAC</b>	<b>290.954,64 €</b>
Surface totale estimée	3819 m <sup>2</sup>
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	62,96 €
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>76,19 €</b>



<p><i>Intitulé du projet</i></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace Costy à Mazy</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n° B2</p>
<p><u>Description</u></p> <p>L'aménagement de l'espace Costy consiste en un réaménagement de l'ensemble de l'intérieur d'îlot entourant le terrain de football afin d'en améliorer sa convivialité. Cet aménagement doit être envisagé comme l'aménagement d'un intérieur d'îlot et nécessitera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un réaménagement des parkings</li> <li>▪ Une intervention paysagère (implantation d'arbres</li> <li>▪ Une délimitation plus claire de l'espace par la définition d'un réseau de sentier</li> <li>▪ L'implantation de mobiliers divers.</li> </ul> <p>L'intention est de définir plus précisément l'espace en aménageant l'entrée de l'intérieur de l'îlot et en suscitant une réflexion entre la commune et les habitants riverains de l'îlot sur une délimitation cohérente et homogène des fonds de jardins.</p> <p>L'entrée de la place pourrait être mieux marquée par l'implantation d'un rideau végétal en bordure du parking situé en front de rue. Sur la droite de l'entrée, un ensemble constitué d'un arrêt de bus, bulles à verre, panneau d'affichage, bornes téléphonique et électrique, devrait être aménagé afin de réunir en un ensemble les éléments à usage public. Les bulles à verre pourraient se situer derrière l'arrêt de bus séparée par un muret.</p> <p>Au niveau des parkings, le parking à front de rue est principalement destiné à recevoir les voitures des habitants de la rue, il devrait être conservé tel quel mais sa délimitation devrait être renforcée par un marquage au sol. A l'intérieur de l'espace Costy, le parking à destination des utilisateurs des infrastructures devrait être redéfini au sol par des graviers (ou tout autre revêtement perméable) et devrait dégager une zone végétale en bordure de l'Orneau. Afin d'éviter que les utilisateurs empiètent sur la bande végétale, des potelets devraient être implantés.</p> <p>A proximité des chalets, il conviendrait de développer un coin de repos en espace vert (avec des bancs et des tables) et améliorer la qualité de la végétation au sol. Un coin de jeux pour enfants pourrait être installé vers le Nord entre les deux rangées d'épicéas. L'ancienne buvette devrait être assainie, voire démolie et reconstruite, car elle constitue un lieu dangereux. Le bord de l'Orneau pourrait être remis en valeur par le dédoublement d'un sentier longeant les berges sur toute la longueur de l'espace Costy.</p> <p>La jonction entre cette place réaménagée et la place du village (à proximité de l'église et de l'école primaire) est réalisée au travers d'un sentier débouchant sur l'Avenues des Anciens Combattants et l'Avenue Emile Pirson.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le village de Mazy est un des villages de la commune qui pâtit de la présence d'une route régionale qui sépare le village en deux et dont le trafic menace la sécurité des piétons. L'actuelle place du village, située à proximité de l'église et de l'école, a vu son espace réduit et sécurisé au profit de l'espace jeu des enfants de l'école et n'assure plus sa fonction sociale. De ce fait, les habitants du village souhaitent initier le développement d'un autre espace villageois, support à la convivialité.</p> <p>En ce sens, l'espace Costy, répond aux attentes des villageois vu qu'il est déjà équipé d'infrastructures sportives et qu'il constitue la base adéquate pour être un lieu de rencontre. Loin de vouloir appuyer la séparation du village par la chaussée de Nivelles, les habitants du village proposent de réunir les deux espaces de vie locale par un sentier pédestre.</p> <p>Au delà de la nécessité pour les villageois de renforcer la vie sociale villageoise, cet aménagement d'un espace multi-fonctionnel de loisirs à destination d'un large public permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois. Le village de Mazy étant un des villages de la commune où se sont développées bon nombre d'activités associatives et sportives, la création d'un espace multi-fonctionnel ne fera qu'appuyer le maintien et la cohésion de ces activités.</p>	

Origine de la demande

- Les représentants de la CLDR
- Les groupes « Cadre de vie et environnement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR

Localisation

Les numéros de parcelles cadastrales concernées sont les suivants :

- N° 10A0106L2 (Plaine de jeux), parcelle privée à acquérir, contenance cadastrale de 187,1 m<sup>2</sup>
- N° 10A0106K2 (Plaine de jeux), propriété communale
- N° 10A0105N (Installations sportives), propriété communale
- N° 10AD0031F (Bois), propriété communale
- N° 10A0104F6 (Terrain de sport), propriété communale
- N° 10A0105K (Terrain de sport), propriété communale

Statut au plan de secteur

Zone de services publics et d'équipements communautaires

Zone d'espace vert à intérêt paysager (Berges de l'Orneau)

Statut de propriété

Domaine public et privé

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Etude d'aménagement de la place
- Achat d'un terrain (si nécessaire, en fonction de l'étude d'aménagement)
- Réalisation des aménagements de la place
- Achat du mobilier urbain et des jeux d'enfants (en réflexion avec le service jeunesse de la Ville)
- Achat des éléments végétaux (en réflexion avec l'Institut Technique Horticole de la Communauté française)

Objectif général

Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village, la lisibilité du tissu villageois et l'opportunité d'améliorer les liens intergénérationnels

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Préservation du caractère de la commune
- Protéger les usagers faibles
- Favoriser l'accompagnement des jeunes

Estimation globale du coût (Détail page suivante)	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>1<sup>ère</sup> phase : Acquisition d'une parcelle parcelles cadastrales</u> (frais de remploi compris, estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles) 10A0106L2	<b>11.280 €</b>	- Développement rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 % - A.S.B.L. Infrasports concernant l'aménagement de la buvette
<u>1<sup>ère</sup> phase : Etude de faisabilité</u>	<b>16.706, 81 €</b>	- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement concernant les plantations, éclairage, ... sur un espace public
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase :</b>	<b>27.986,81 €</b>	
<u>2<sup>de</sup> phase : Coût de réalisation des aménagements</u>		
<b>Montant total 2<sup>de</sup> phase (TVAC):</b>	<b>167.068, 13 €</b>	
Prix au m <sup>2</sup> HTVA	<b>34, 52 €</b>	
TVAC (21 %)	<b>41, 77 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>195.054, 94 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat de la parcelle cadastrale</li> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Achat et installation des équipements urbains</li> <li>▪ Validation du tracé du sentier</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement du sentier</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réalisation d'aménagement sécuritaire au point de passage de la Nationale 93 est nécessaire pour une utilisation sereine du sentier par les habitants.</li> <li>▪ Une concertation avec les habitants est indispensable.</li> <li>▪ Une des parcelles de terrain à front de la rue du Ranil est une propriété privée. L'aménagement dépendra de la volonté du propriétaire à céder son terrain à la commune.</li> <li>▪ Il est demandé de consulter la commission consultative de la jeunesse dans le choix des jeux d'enfants.</li> </ul>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Court terme		
<u>Annexes :</u>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte des parcelles cadastrales</li> <li>2. Photographies de la place</li> <li>3. Esquisse de l'aménagement de la place</li> </ol>		

Estimation des travaux d'aménagements  
de l'intérieur d'îlot « **Espace Costy** » à **Mazy** : Esquisse du projet

• **Nature des travaux à effectuer :**

- aménagement du réseau piéton : dolomie stabilisée sur l'ensemble des sentiers,
- aménagement d'un espace extérieur polyvalent en dolomie stabilisée,
- intervention paysagère : plantation d'arbres hautes tiges dans la couronne de l'espace pour définir l'espace par rapport aux jardins privés, par rapport au ruisseau, et comme « front de façade » par rapport à l'espace de la rue,
- aménagement de l'entrée de l'espace : agrandissement du trottoir, intégration d'un abribus pour borner l'entrée,
- assainissement de la buvette,
- aménagement d'emplacements de parking,
- aménagement de points d'éclairage public.

• **Estimation des travaux à effectuer :**

<b>Travaux préparatoires</b> Démontage de panneaux de signalisation / arrêt de bus Démontage revêtement hors chaussée : pavage, dallage Fraisage du revêtement hydroc. pour pose nv revêtement	1.822,03 €
<b>Terrassements</b> Terrassement pour tranchées éclairage public	3.885,60 €
<b>Revêtements</b> Dolomie stabilisée 0/5	81.250,00 €
<b>Plantations</b> Plants hautes tiges	21.000,00 €
<b>Mobilier</b> Poubelle, Banc, Ratelier pour vélo, abribus	18.900,00 €
<b>Eclairage</b> Eclairage + installation Câblage électrique souterrain et couvre câble	10.495,20 €
<b>Signalétique</b>	720,00 €
Coût total estimé HTVA	138.072,83 €
TVA 21%	28.995,12 €
<b>Coût total estimé TVAC</b>	<b>167.068,13 €</b>
Surface totale estimée	4000 m <sup>2</sup>
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	34,52 €
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>41,77 €</b>

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement du cœur de village des Isnes</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n° B3</p>
<p><u>Description</u></p> <p>Le projet de place au village des Isnes consiste en une requalification de tout l'espace de la rue compris entre l'église, la salle paroissiale, l'école et la plaine de jeux jusqu'à la deuxième partie de la rue Jennay vers l'est. L'espace délimité ci-dessus est principalement développé en longueur. Afin d'améliorer la structure spatiale de la place, il faudrait faire l'acquisition d'un espace supplémentaire par l'achat du terrain, il existe deux alternatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Achat du hangar « Delvaux » et qui est un site d'activité économique désaffecté dont l'assainissement (ou la disparition) permettrait de redéfinir l'espace de la place et aider à la constitution d'une place de village fonctionnelle. Le terrain en arrière du bâtiment pourrait être transformé en plaine de jeux.</li> <li>2. Achat de la parcelle de terrain jouxtant la salle paroissiale (en face de l'église), ce qui permettrait de réaliser deux espaces : l'un dévolu au parking et l'autre aménagé de manière à le transformer en une espace convivial pourvu d'une plaine de jeux.</li> </ol> <p>Les aménagements devront privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La sécurité des usagers,</li> <li>▪ La convivialité de l'espace.</li> </ul> <p>L'amélioration sécuritaire de la place peut être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En homogénéisant le recouvrement au sol sur une grande partie de la superficie de la place précédé de part et d'autre par un plateau transversal de ralentissement de la vitesse.</li> <li>▪ En réalisant en amont de la place (au croisement de la rue R. Rubay et de la rue Jennay : place de la Victoire) un îlot directionnel qui réduirait la vitesse de circulation des automobilistes.</li> <li>▪ En interdisant l'accès aux poids lourds (exception faite de la circulation locale) dans le village.</li> </ul> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le village des Isnes se caractérise par une situation géographique excentrée par rapport au reste de la commune et est situé dans le sud-est de l'entité communale bordé par la N4, l'autoroute E42 et le Parc Créalys. Le village des Isnes provient de la fusion de 3 hameaux (Isnes-les-Dames, Les Isnes et Isnes Sauvage). Le développement de son habitat s'est réalisé principalement le long d'une rue (Rue Jennay). Cette structure de « village-rue » avec une absence de centre identifié nécessite de requalifier l'espace central, symbolique et fonctionnel du village et de le transformer en un espace convivial.</p> <p>La présence de l'église, de l'école et de la salle paroissiale « Chez nous » justifie le choix de l'implantation des aménagements à réaliser. En effet, ces deux éléments constituent les pôles attractifs de la vie du village.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place Neu</p> <p>Les numéros de parcelles cadastrales concernées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N°8B0001N (Pâturage), terrain privé à acquérir, contenance cadastrale de 34 a 66 ca</li> <li>▪ N° 8A0090G 6 (Terres V.V.), propriété communale</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N° 8A0090W 5 (Entrepôt) à acquérir, contenance cadastrale de 07 a 03 ca</li> </ul>		
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone de services publics et équipement communautaire</p> <p>Zone d'habitat à caractère rural</p>		
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Domaine public communal et privé</p>		
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désignation d'un auteur de projet</li> <li>▪ Etude d'aménagement de la place</li> <li>▪ Consultation populaire</li> <li>▪ Achat du hangar Delvaux ou du terrain jouxtant la salle paroissiale (en fonction de l'aménagement retenu)</li> <li>▪ Réalisation des aménagements de la place</li> </ul>		
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village et la lisibilité du tissu villageois en offrant un espace convivial et sécurisé aux abords de l'école et de l'église.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Préservation du caractère de la commune</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> </ul>		
Estimation globale du coût (Descriptif page suivante)	Montant	Origine du financement

<b>Investissement</b> <u>1<sup>ère</sup> phase : Acquisition des parcelles cadastrales (frais de remploi compris - estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles) :</u> <u>1<sup>ère</sup> alternative : 8A0090W5 (hangar Delvaux)</u> <u>2de alternative : 8B0001N</u>	<p style="text-align: center;"><b>93.000 €</b></p> <p style="text-align: center;"><b>62.330 €</b></p>	- Développement rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 %
<u>1<sup>ère</sup> phase : Etude de faisabilité</u>	<p style="text-align: center;"><b>22.265, 11 €</b></p>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase :</b> <u>1<sup>ère</sup> alternative :</u> <u>2de alternative :</u>	<p style="text-align: center;"><b>115.265,11 €</b></p> <p style="text-align: center;"><b>84.595, 11 €</b></p>	
<u>2de phase : Coût de réalisation des aménagements</u>		
<b>Montant total 2<sup>de</sup> phase (TVAC) :</b> Prix au m <sup>2</sup> HTVA TVAC (21 %)	<p style="text-align: center;"><b>222.657, 11 €</b></p> <p style="text-align: center;">59, 36 €</p> <p style="text-align: center;">71, 82 €</p>	
<b>MONTANT GENERAL :</b> <u>1<sup>ère</sup> alternative :</u> <u>2de alternative :</u>	<p style="text-align: center;"><b>337.922, 22 €</b></p> <p style="text-align: center;"><b>307.252, 22 €</b></p>	
<u>Programme de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Achat de la parcelle cadastrale</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u> La réalisation d'aménagement sécuritaire aux abords de l'école devrait être intégré à ce projet.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> /		
<u>Programmes dans le temps :</u> Court terme		
<u>Annexes :</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte des parcelles cadastrales</li> <li>2. Photos de la place</li> <li>3. Esquisse de l'aménagement de la place (Option Hangar Delvaux)</li> <li>4. Esquisse de l'aménagement de la place (Option Terrain Salle paroissiale)</li> </ol>		

Estimation des travaux d'aménagements  
de la place du village de **Les Isnes** : Esquisse du projet

• **Nature des travaux à effectuer :**

- aménagement d'une place pavée face à l'école et l'ancienne maison communale, incluant la voirie, et réservant un maximum d'espace piéton aux sorties d'écoles,
- aménagement de la voirie et des trottoirs depuis la place créée jusqu'à la salle paroissiale et l'église : pavement et création d'une chicane à hauteur de la place,
- aménagement du parvis de l'église,
- création d'un espace de jeux à coté de la salle paroissiale (rachat de la parcelle),
- plantation d'arbres hautes tiges pour contribuer à délimiter visuellement différentes zones dans l'espace public et briser la perspective des conducteurs,
- requalification du croisement principal, élargissement des trottoirs en pavés, aménagement du carrefour pour permettre - sans l'encourager- le passage de poids lourds,
- aménagement de plateaux en pavés aux entrées de la place,
- aménagement par alimentation souterraine de points d'éclairage aériens en périphérie de la place,
- création d'un abribus abritant également le téléphone public,
- aménagement de places de parking.

• **Estimation des travaux à effectuer :**

<b>Travaux préparatoires</b> Démontage de panneaux de signalisation / arrêt de bus Démontage revêtement hors chaussée : pavage, dallage Démontage d'éléments linéaires : filet d'eau / bordure Fraisage du revêtement hydroc. pour pose nv revêtement Démolition d'élts localisés type avaloir Démolition d'élts localisés type éclairage	17.240,51 €
<b>Terrassements</b> Terrassements pour raccordement avaloirs Terrassement pour tranchées éclairage public	5.499,84 €
<b>Revêtements</b> Dolomie stabilisée 0/5 Pavés en béton coloré - ép. 8cm	127.675,00 €
<b>Drainage et égouttage</b> Tubulures de raccordements PVC diam.200 Avaloir fonte 50 cm Chambre de visite 60/60 préfabriquée	2.728,58 €
<b>Eléments localisés</b> Mise à niveaux CV, taques,	515,02 €
<b>Gazonnement et amendements</b> Gazonnement par semi (+ entretien)	2.520,00 €
<b>Plantations</b> Plants hautes tiges	11.100,00 €
<b>Mobilier</b> Poubelle, Banc, Ratelier pour vélo, abribus	9.300,00 €
<b>Eclairage</b> Eclairage + installation Câblage électrique souterrain et couvre câble	6.715,20 €
<b>Signalétique</b>	720,00 €
Coût total estimé HTVA	184.014,14 €
TVA 21%	38.642,94 €
<b>Coût total estimé TVAC</b>	<b>222.657,11 €</b>
Surface totale estimée	3100 m <sup>2</sup>
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	59,36 €
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>71,82 €</b>



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de la place de village à Bossière</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n° B4</p>
<p><u>Description</u></p> <p>La place de Bossière constitue un espace intéressant qui est handicapé par la route qui sépare en deux parties l'espace, le rendant difficilement aménageable. Le projet vise à renforcer la convivialité de cet espace et l'image multi-fonctionnelle.</p> <p>Les aménagements devront privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La sécurité des usagers</li> <li>▪ La convivialité du lieu de rencontre</li> <li>▪ L'intégration d'éléments naturels (arbres, fleurs, pelouses, ...)</li> <li>▪ Un éclairage adéquat</li> </ul> <p>La sécurité des usagers sera améliorée par la pose d'un ralentisseur sous forme d'un plateau à l'entrée de la place (Rue Bon Dieu Cauwère). Le ralentissement de la circulation à l'entrée opposée de la place est assuré par deux tournants précédant la place. Le raccord de la rue aux Buses avec la place devrait être réaménagé par un désaxement du raccord de la rue vers le nord afin d'offrir une meilleure visibilité aux automobilistes. Ce faisant, il est possible d'améliorer l'espace trottoir des habitants du côté droit de la rue aux Buses.</p> <p>La convivialité de l'espace devrait être aussi améliorée par la suppression de la haie de Tuya qui détruit la lisibilité du cimetière et limite la visibilité de l'espace de la place. De plus, la requalification du mur de l'ancien cimetière, par sa qualité patrimoniale, met en valeur l'église dont la tour est classée. Il sera cependant nécessaire de conserver un minimum d'intimité au cimetière.</p> <p>La plantation de 3 grands arbres (d'un circonférence de 30 à 40 cm : marronniers ou platanes), devant l'église et de 2 arbres de l'autre côté de la route (au pignon du café dans l'axe de prolongement de la rue Bon Dieu Cauwère) encadrera la place. Du mobilier urbain (bancs, ...) pourra être disposé en fonction de l'implantation des arbres.</p> <p>Le revêtement de la place devra être constitué d'un matériau permettant le mélange de couleur et la réalisation dessin ce qui donnera plus de vie à la place. Une étude de mise en lumière de la place devra être menée visant à éclairer le mur du cimetière et de placer des luminaires de qualité dont la lumière ciblerait la place et non la voirie.</p> <p>Un point d'eau serait présent sous la place actuelle (côté cimetière), sa mise en valeur par la réalisation d'une fontaine pourrait être soumise à l'étude de faisabilité.</p> <p>Le regroupement de l'arrêt de bus, des bulles à verre, de la cabine téléphonique et de la poubelle publique, en un même endroit à proximité du cimetière limiterait l'impact visuel de ces éléments. Les bulles à verre devraient être dissimulées derrière un muret tandis qu'un auvent prenant appui sur le mur de l'église surplomberait l'ensemble comme abribus.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le projet d'aménagement d'une place dans le village de Bossière, un de plus beaux villages de par son bâti, à proximité de l'église, est un projet qui tient au cœur des habitants depuis 1986. En effet, depuis cette date et jusqu'à nos jours, différents projets ont été établis et n'ont malheureusement pu être réalisés. Le dernier projet a été abandonné pour cause d'un cahier des charges trop lourd car il contenait une proposition coûteuse de déplacement de la voirie.</p> <p>La présence de l'église, d'un établissement commercial et d'un café de village justifie le choix de l'implantation des aménagements à réaliser. En effet, ces deux éléments constituent les pôles attractifs de la vie du village.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> </ul>	

- Les différents acteurs locaux de la conception d'un projet de place.
- Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR

Localisation

Place de Bossière (Superficie non cadastrée)  
Voirie communale

Statut au plan de secteur

Zone de services publics et équipement communautaire  
Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Domaine public

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Désignation d'un auteur de projet
- Etude d'aménagement de la place
- Consultation populaire
- Réalisation des aménagements de la place

Objectif général

Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village et la lisibilité du tissu villageois en offrant un espace convivial aux abords de l'église.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontres, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Préservation du caractère de la commune
- Protéger les usagers faibles
- Valorisation du patrimoine

Estimation globale du coût (Descriptif page suivante)	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
1 <sup>ère</sup> phase : Etude de faisabilité	<b>20.809, 26 €</b>	- Développement rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 %
1 <sup>ère</sup> phase : Coût de réalisation des aménagements		- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement concernant les plantations, éclairage, fontaine... sur un espace public
<b>Montant total TVAC</b>	<b>208.092, 67 €</b>	
Prix au m <sup>2</sup> HTVA	<b>82, 88 €</b>	
TVAC (21 %)	<b>100, 29 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL (étude et aménagements )</b>	<b>228.901, 93 €</b>	

Programme de réalisation :

- Réalisation du plan d'aménagement
- Réalisation des travaux d'aménagement

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les différents plans d'aménagement élaborés depuis 1986 doivent être consultés afin de réaliser un plan d'aménagement qui soit dans la ligne directrice des attentes des habitants.

La qualité de la place de Bossière sera un argument de poids en vue du classement du village au titre des « Plus beaux villages de Wallonie ». Il est donc nécessaire d'améliorer la qualité naturelle de l'espace de la place du village.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

/

Programmes dans le temps :

Court terme

Annexes :

1. Carte des parcelles cadastrales
2. Photographies de la place
3. Esquisse de l'aménagement de la place

Estimation des travaux d'aménagements  
de la place du village de **Bossière** : Esquisse du projet

• **Nature des travaux à effectuer :**

- élimination de la haie de thuyas le long du mur du cimetière donnant sur la place,
- réfection de la maçonnerie du mur du cimetière (coté place),
- remplacement du revêtement de sol asphalté par des pavés,
- requalification du croisement avec la voirie secondaire et délimitation d'emplacements de parking,
- plantation d'arbres à hautes tiges le long du mur du cimetière et sur la périphérie de la place,
- aménagement par alimentation souterraine de points d'éclairage aériens en périphérie de la place et de points d'éclairage encastrés dans le sol le long du mur du cimetière,
- création d'un abribus abritant également le téléphone public (à déplacer).

• **Estimation des travaux à effectuer :**

<b>Travaux préparatoires</b> Démontage de panneaux de signalisation / arrêt de bus Démontage revêtement hors chaussée : pavage, dallage Démontage d'éléments linéaires : filet d'eau / bordure Fraisage du revêtement hydroc. pour pose nv revêtement Démolition d'élts localisés type éclairage Démontage d'une haie	16.090,39 €
<b>Terrassements</b> Enlèvement de terre Terrassement pour tranchées éclairage public	4.640,04 €
<b>Revêtements</b> Dolomie stabilisée 0/5 Pavés en béton coloré et naturels	105.637,50 €
<b>Maçonnerie</b> Réfection d'ancienne maçonnerie	1.080,00 €
<b>Plantations</b> Plants hautes tiges	4.200,00 €
<b>Eclairage</b> Eclairage + installation Câblage électrique souterrain et couvre câble	26.469,48 €
<b>Mobilier public</b> Abribus Poubelle, Banc avec dossier	13.500,00 €
<b>Signalétique</b>	360,00 €
Coût total estimé HTVA	171.977,41 €
TVA 21%	36.115,25 €
<b>Coût total estimé TVAC</b>	<b>208.092,67 €</b>
Surface totale estimée	
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	82,88 €
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>100,29 €</b>

<p><u>Intitulé du projet :</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°B5</p>
<p><u>Description</u></p> <p>La place de Beuzet constitue un espace intéressant malheureusement principalement occupé par des emplacements de parking. Les habitants du village souhaitent revaloriser cet espace et le rendre plus convivial en y réalisant quelques aménagements privilégiés et en améliorant l'accessibilité piétonne du lieu. Les aménagements se concentreront donc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La convivialité de l'espace</li> <li>▪ Les dispositifs sécuritaires</li> <li>▪ L'intégration d'éléments naturels (arbres, fleurs, pelouses, ...)</li> <li>▪ Un éclairage adéquat de mise en valeur de l'espace de la place en complément de l'éclairage de l'espace rue.</li> <li>▪ L'ensemble des infrastructures au sol devraient être réalisées en un même matériau pour permettre une lisibilité parfaite de l'espace.</li> </ul> <p>Au niveau de la convivialité de l'espace, l'idée serait de réduire le nombre d'emplacements de parking afin d'améliorer la lisibilité de l'espace. Une bande de parking au sud devrait être supprimée afin de garantir l'accès au garage privé situé au fond de la place. Afin de délimiter cet espace, deux arbres devraient être plantés. Au nord de la place, deux places de parking devraient être supprimées pour permettre la prolongation du trottoir afin d'améliorer la délimitation de l'espace. La traversée de la place par la route vers l'esplanade de l'église devrait être aménagée par un passage piéton rehaussé par rapport à la route et qui ferait également office de ralentisseur.</p> <p>L'esplanade de l'église pourrait être structurée par l'implantation de deux arbres haute tige et de 3 arbres à front de rue au nord de l'église. La portion de la rue de la Station bordant l'esplanade de l'église jusque la rue J.B. Lisart devrait être réduite en sa largeur pour permettre la création d'un trottoir le long du mur et dans le même temps, servira de ralentisseur grâce au rétrécissement de chaussée. La rue H. Solvay devrait aussi faire l'objet d'une création de trottoir, au minimum, sur un de ses côtés.</p> <p>Pour parfaire le lien entre les lieux de socialisation, l'aménagement d'une liaison entre la place et le centre sportif devra être envisagée. Elle empruntera la rue H. Solvay dont les trottoirs devront être aménagés jusqu'au centre sportif sur un côté de la rue.</p> <p>Il serait également important d'avoir une réflexion en terme d'accessibilité des deux lotissements situés derrière le centre sportif.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>A l'instar de la plupart des villages de l'entité de Gembloux, il existe un souhait de la population de favoriser le développement des relations intra-villageoises et de recréer un tissu social vivant dans le village. L'aménagement d'une place conviviale constitue un élément potentiellement fédérateur de la socialisation villageoise.</p> <p>Le village de Beuzet est un des villages de la commune qui ne possède pas un réel centre de village adapté aux rencontres et à la socialisation. Cependant, le village possède deux éléments susceptibles d'assumer ce rôle : la place de l'église et le centre sportif, ces deux structures étant, de surcroît, assez proches l'une de l'autre. L'actuelle place, située à proximité de l'église et de l'école, n'assure plus sa fonction sociale malgré la présence à proximité de l'école et d'un magasin de village. Cette place de village souffre principalement d'une utilisation de l'espace à destination exclusive du parking. Dans le même temps, à proximité de cette place de village, on trouve le complexe sportif qui joue un rôle dans le développement de liens et d'activités sociales. Cependant, ces deux espaces présentent chacun des problèmes spécifiques qui limitent l'impact positif en terme social de leurs espaces respectifs. De ce fait, les habitants du village souhaitent améliorer les conditions d'implantation de ces deux centres de vie villageoise, support à la convivialité.</p> <p>Au delà de la nécessité pour les villageois de renforcer la vie villageoise, cet aménagement d'une liaison entre deux espaces favorisera la rencontre des villageois et permettra de rompre l'isolement</p>	

<p>d'un espace intéressant dévolu à la rencontre des villageois.</p> <p>Le réaménagement de la place sera également l'occasion de réaliser quelques travaux de sécurisation aux abords de la place du village afin d'améliorer le passage piéton à proximité et de poursuivre des travaux d'aménagement de sécurité réalisés à proximité de l'école, ce qui permettrait de créer un espace de grande dimension de conception similaire.</p>
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place J. Nieuwenhuis (Place non cadastrée)</p> <p>Les numéros de parcelles cadastrales concernées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N° 7C0201 (Cimetière et Esplanade de l'église)</li> </ul>
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone de services publics et d'équipements communautaires</p>
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Domaine public communal et domaine privé</p>
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désignation d'un auteur de projet</li> <li>▪ Etude d'aménagement de la place</li> <li>▪ Consultation populaire</li> <li>▪ Réalisation des aménagements de la place</li> </ul>
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial aux abords de l'église.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Préservation du caractère de la commune</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> <li>▪ Valorisation du patrimoine</li> </ul>

Estimation globale du coût (Descriptif page suivante)	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>1<sup>ère</sup> phase : Etude de faisabilité</u>	<b>5.943, 9 €</b>	- Développement Rural : 80%
<u>2de phase : Coût de réalisation des aménagements</u>		- Ville de Gembloux : 20%
<b>Montant total TVAC</b>	<b>59.439, 02 €</b>	
Prix au m <sup>2</sup> HTVA	<b>34, 38 €</b>	
TVAC (21 %)	<b>41, 59 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>65.382,92 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Le projet doit être soumis aux habitants du village avant réalisation.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Court terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Carte des parcelles cadastrales		
2. Photographies de la place		
3. Esquisse de l'aménagement de la place		

Estimation des travaux d'aménagements  
de la place du village de **Beuzet** : Esquisse du projet

• **Nature des travaux à effectuer :**

- Sur le parvis de l'Eglise : fraisage du tarmac existant, élargissement du parvis en récupérant de l'espace sur le voirie, aménagement de revêtements de sol en pavés et dolomie stabilisée ;
- Création d'un trottoir et rétrécissement de la voirie le long du mur du cimetière (vers le passage à niveau), création d'un trottoir le long du mur du cimetière et rétrécissement de la voirie (vers le centre sportif) ;
- Sur le parking, fraisage et évacuation de la couche de tarmac dans la prolongation du trottoir existant en face de l'école, aménagement d'un revêtement en pavé,
- Aménagement du carrefour par un rétrécissement de voirie à côté du parvis de l'église ;
- Aménagement de deux passages piétons, en face de l'entrée de l'église et dans la prolongation du trottoir à aménager ;
- Aménagement d'un plateau ;
- Plantation de cinq arbres à haute tige : deux dans l'espace de parkings et trois sur le parvis de l'église ; sur le parking, fraisage et évacuation de la couche de tarmac sur 4 m<sup>2</sup> autour de chacun des trois arbres existants et des deux à planter.

• **Estimation des travaux à effectuer :**

<b>Travaux préparatoires</b> Démontage de panneaux de signalisation / arrêt de bus Démontage d'éléments linéaires : filet d'eau / bordure Fraisage du revêtement hydroc. pour pose nv revêtement Démontage du revêtement en béton Démolition d'élts localisés type avaloir	6.813,08 €
<b>Terrassements</b> Terrassements pour raccordement avaloirs	242,14 €
<b>Revêtements</b> Dolomie stabilisée 0/5 Pavés en béton coloré - ép. 8cm Bordure béton 20x30 avec chanfrein 2x2	36.468,10 €
<b>Drainage et égouttage</b> Raccordement d'avaloirs PVC diam.200 Tubulures de raccords PVC diam.200 Avaloir fonte 50 cm	1.599,84 €
<b>Plantations</b> Plants hautes tiges	2.500,00 €
<b>Mobilier public</b> Poubelle, Banc avec dossier	1.500,00 €
Coût total estimé HTVA TVA 21%	49.123,16 €
<b>Coût total estimé TVAC</b>	<b>59.439,02 €</b>
Surface totale estimée	1429 m <sup>2</sup>
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	34,38 €
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>41,59 €</b>



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un espace de détente à Grand-Manil Nord</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°B6</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>L'espace de la plaine de jeux de l'avenue Général Mellier à Grand-Manil est tombée en désuétude depuis quelques années, les habitants du quartier souhaitent réhabiliter un espace multi-fonctionnel et intergénérationnel. Le projet devrait comporter des aménagements matériels et végétaux sur le site même et une sécurisation des abords, par le marquage au sol d'un passage pour piétons dans l'Avenue Général Mellier.</p> <p>Les aménagements végétaux peuvent consister en la plantation d'arbres haute tige dans le fond du terrain et la plantation de buissons sur la droite du terrain.</p> <p>Les aménagements matériels seront limités à des aires de repos (pourvues de bancs ou tables) et au réaménagement de quelques jeux d'enfant.</p> <p>Il faudra également prévoir un système de fermeture du parc le soir pour éviter les actes de vandalisme.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>L'abandon progressif de la plaine de jeux par manque d'entretien et manque d'utilisation a induit un espace délabré dans le quartier. La rénovation et la revalorisation de cet espace en un espace vert convivial destiné à un large public fait partie des souhaits des habitants du quartier.</p> <p>La sécurisation de l'accès à cet espace et le maintien de l'ambiance calme du quartier est préconisée par les habitants. Les attentes principales sont l'amélioration du cadre de vie du quartier.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les habitants du quartier</li> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Cadre de vie et Environnement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le numéro de la parcelle cadastrale est 5B0022N3</li> </ul>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone d'habitat</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Propriété communale</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un plan d'aménagement paysager</li> <li>▪ Achat de plantes</li> <li>▪ Achat du matériel pour les aires de repos et des jeux pour enfants</li> <li>▪ Réalisation des plantations</li> <li>▪ Réalisation du marquage du passage piéton (Avenue Général Mellier)</li> </ul>	

Objectif général

Au travers de ce projet, les habitants du quartier veulent améliorer leur espace de vie en offrant un lieu d'accueil et de rencontre.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Protection des usagers faibles
- Encadrement des jeunes

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Phase unique : Coût de réalisation des aménagements</u> <b>Montant total HTVA :</b> TVA (21 %) <b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>25.000 €</b> <b>5.250 €</b> <b>30.250 €</b>	- Ville de Gembloux - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement concernant les plantations, éclairage, ... sur un espace public

Programme de réalisation :

Le projet doit se réaliser en plusieurs phases :

- Réalisation de l'étude

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Dans le cadre des cours de l'Institut Technique Horticole de la Communauté Française (ITHCF), une classe d'étudiant a réalisé l'étude d'aménagement paysager.

Programmes dans le temps :

Court terme

Annexes :

1. Carte des parcelles cadastrales
2. Photos de l'espace
3. Esquisse de l'aménagement de l'espace

---

*C. Valorisation du patrimoine naturel*

---

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Valorisation du patrimoine naturel : Réserve didactique : Centre d'interprétation des techniques d'énergie environnementale – Moulin de l'Escaille</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°C1</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le site du moulin de l'Escaille est une réserve naturelle appartenant aux RNOB mais piloté par un comité de gestion de composition très diverse (pas essentiellement de naturalistes !). De ce fait, les projets mis en place sur la zone de la réserve naturelle ont toujours fait place à une large ouverture au public, aux chercheurs et aux étudiants.</p> <p>Des nombreux projets réalisés dans le cadre de la réserve naturelle, s'est dégagée une ligne conductrice de gestion de la réserve pour la mémoire collective qu'elle représente (au travers des activités et de l'histoire du moulin) en plus de la fonction de conservation de la nature inhérente au site.</p> <p>L'idée maîtresse du projet du moulin de l'Escaille est de créer un musée vivant des technologies environnementales qui s'inscrirait dans la perspective du développement durable en valorisant des activités qui ont fait l'histoire du site.</p> <p>Les technologies environnementales présentes sur la commune de Gembloux et qui composeraient l'armature du concept du musée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le parc éolien Gembloux - Sombrefe</li><li>▪ L'éolienne mécanique et les systèmes hydrauliques installés de la réserve naturelle,</li><li>▪ La biomasse annuelle produite par la fauche et le recépage à intégrer dans le processus de biométhanisation,</li><li>▪ L'essai de TCCR (Taillis à Très Courte Rotation) mené à proximité de la réserve,</li><li>▪ La station d'épuration de Gembloux</li><li>▪ Le système d'épuvalisation (mis au point par le Professeur Neuray)</li><li>▪ La présence d'une meule électrique complète (provenant d'un autre site) et la reconstitution de l'ancienne roue à aube du moulin de l'Escaille.</li></ul> <p>L'ensemble de ces systèmes qui concernent, soit la production d'énergie, soit la réduction des taux de pollution constitue des outils de base à la réalisation d'un écomusée éducatif susceptible de présenter les différents types d'énergie douces existant à notre époque mais également de retracer l'évolution de l'utilisation de certaines énergies par l'homme au travers de l'histoire de la commune de Gembloux. Cet écomusée aurait la particularité d'améliorer ce contexte éducatif pour offrir une approche didactique originale. En effet, les instruments décrits dans le musée seraient accessibles soit sur le site de la réserve naturelle, soit à proximité et pourraient être observés en fonctionnement. De plus, l'installation d'une salle dans le musée dans laquelle pourraient être mesurés en direct les effets des différentes installations du site renforcerait l'originalité du musée et de son approche didactique.</p> <p>D'un point de vue pratique, les éléments de réalisation qui doivent être mis en place seraient :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'acquisition d'une terre jouxtant les bâtiments en ruine. Cette terre présente une importance stratégique en terme d'accessibilité, d'intérêt paysager et de restauration du site. Cette terre de culture sera reconvertie en verger Hautes Tiges de variétés fruitières anciennes avec l'installation de ruchers.</li><li>2. Une étude de faisabilité sur la restauration de la volumétrie initiale des bâtiments du moulin afin de réaliser dans les bâtiments : l'infrastructure muséale réunissant les énergies douces décrites ci-dessus et présentant les nombreux témoignages (iconographiques et oraux) de l'histoire du moulin de l'Escaille. L'étude de faisabilité devra également identifier le réseau de partenariat à mettre en place autour du projet, la viabilité financière du projet et la possibilité d'extension de la propriété vers les terrains en amont afin de pouvoir limiter la pression engendrée par le développement de l'activité muséale sur la fonction de conservation.</li></ol>	

### Justification du projet

Le site du moulin de l'Escaille est une réserve naturelle située en aval d'un important bassin versant en majorité couvert par des terres de culture intensive, traversée par des cours d'eau très pollués et proche d'une grand route. Depuis sa classification en réserve naturelle (1991), le moulin de l'Escaille a été l'objet du développement de nombreux projets.

La philosophie du comité de gestion, face aux caractéristique particulières de localisation de la réserve, a été celle-ci :

- Développer sur le site des méthodes de réduction des nuisances subies,
- Elargir la surface de la réserve pour l'entourer de zones tampons et pour la connecter avec d'autres zones d'intérêt biologique,
- Appuyer le développement d'un comportement plus respectueux de l'environnement des utilisateurs de l'espace voisin
- Réaliser un programme d'actions impliquant un public diversifié tant au niveau participation que du type de public ciblé par les activités

Chacune de ses lignes directrices a été suivie de réalisation de projets. De nombreux aménagements écologiques ont été réalisés dont la création de bassin pour une épuration par lagunage et la création d'une éolienne mécanique pour le fonctionnement d'une pompe hydraulique. L'extension de la réserve a été réalisée par la création d'une pépinière éducative, d'une prairie à fauchage tardif (subsidé par la RW et primé en 1996 par l'année Européenne de la Conservation).

La participation d'un public varié a été réalisée sur les aspects historiques et culturels avec la participation des écoles et différentes associations pour les enfants de la commune. Ce projet d'une durée de 4 ans a permis de récolter un grand nombre de témoignages visuels et oraux autour du thème du moulin de l'Escaille.

Ces différents éléments permettent de comprendre la riche imbrication des domaines de protection de l'environnement, d'éducation, de recherche, de conservation de la nature, etc.... qui caractérise le projet du moulin de l'Escaille. Ces expériences positives animent l'envie actuelle de réaliser une structure permanente qui serait dans ses optiques d'éducation et scientifique à l'égal de ce qui a déjà été réalisé.

Au delà de l'éducation, il s'agit également de la production d'une valeur ajoutée d'un site et d'une région que les porteurs du projet souhaitent atteindre au travers de sa réalisation. En effet, l'impact touristique de ce projet rejaillira sur toute la région mais de surcroît, un projet de cette envergure apportera quelques possibilités de développement d'activité pour les entreprises locales.

### Origine de la demande

- Le comité de gestion de la réserve
- Les représentants à la CLDR
- Les groupes « Patrimoine et Tourisme » des consultations dans les villages du PCDR

### Localisation

Les numéros des parcelles cadastrales sont :

- N° 1A0291G, domaine RNOB
- N° 1A0290G, domaine RNOB
- N° 1A0286B, terrain privé à acquérir, contenance cadastrale de 1 ha 06 a 37 ca
- N° 1A0284C, domaine RNOB

### Statut au plan de secteur

Zone naturelle

Statut de propriété

Domaine privé (RNOB)

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Achat du terrain inclus dans le site (Ce terrain sera propriété de la commune et mis à disposition de la RNOB)
- Achat des plants de verger (100\*20 €) et des plants de haies (200\*0,5 plants/m\*0,5 €)
- Achat des ruchers et des abeilles
- Désignation pour la partie « bâtiment » et écomusée du projet d'un bureau d'étude
- Réalisation de l'étude de faisabilité

Objectif général

Réaliser une structure innovante qui participe à la valorisation du caractère naturel de la commune de Gembloux.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Conserver le caractère rural de la commune
- Développer les initiatives économiques
- Protéger le patrimoine

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>Phase 1 : Acquisition du terrain</u> (frais de remploi compris, estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles)  1A0286B	<b>31.250 €</b>	- Développement rural : 80% - Ville de Gembloux : 20%
<u>Phase 1 : Acquisition des plants</u> Total HTVA	<b>2.500 €</b>	- Ville de Gembloux
TVA (21%)	<b>525 €</b>	- Direction Générale des Ressources de la Nature et de l'Environnement
<u>Phase 1 : Acquisition des ruchers</u> Total HTVA	<b>1.000 €</b>	
TVA (21%)	<b>210 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>35.485€</b>	
<u>Phase 2 : Etude de faisabilité (6 mois de travail pour 1 personne)</u> Total HTVA	<b>18.000 €</b>	- Développement rural : 80%
TVA (21%)	<b>3.780 €</b>	- Ville de Gembloux : 20%
<b>Montant total 2<sup>de</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>21.780 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>57.265 €</b>	

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

L'achat de la bande de terrain incluse dans le site est nécessaire au bon fonctionnement de la réserve naturelle.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Réalisation à caractère écologique

- Installation d'une bande boisée le long de la N4
- Ecrêtement et reprofilage de 250 m de la digue de l'ancien décanteur
- Création d'un bassin de réserve d'eau fraîche en contrebas du décanteur
- Installation d'une pompe hydraulique et d'une éolienne mécanique
- Création de deux bassins pour le lagunage
- Curage de l'ancien décanteur par pompe hydraulique mobile (récupération des boues à destination d'un champs de la FUSAGx)
- Création d'une zone piscicole

Réalisation d'extensions de la réserve

- Création d'une pépinière éducative et d'une prairie à fauchage tardif

Réalisation culturelle

- Participation à la campagne « Les sens du patrimoine » de la FRB et récolte de témoignages oraux et iconographiques.

Programmes dans le temps :

1. Court terme : achat de terrain

Annexes :

1. Documents architecturaux
2. Support Cd-Rom de visite du moulin en 3D

---

*D. Développement économique*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Développement économique : Réaliser un diagnostic sur la dynamique commerciale de l'entité de Gembloux</b>	Liste LOT 1 Projet D1
<u>Description du projet</u> <p>Le projet vise à réaliser un diagnostic de dynamique commerciale de l'entité de Gembloux. Cette enquête servira à mettre en évidence la situation actuelle avec ses aspects positifs et négatifs et les principes et actions à appliquer dans le futur pour le maintien et une recomposition durable d'un réseau commercial de qualité sur l'entité de Gembloux.</p> <p>Les résultats de cette étude serviront à appuyer l'Agence de développement local (ADL) dans le développement futur de ses activités quant aux choix des reconversions à soutenir pour l'ensemble du secteur commercial de l'entité.</p> <p>L'objectif de l'étude sera de définir les caractéristiques de l'appareil commercial de Gembloux et d'avoir une réflexion sur des propositions pour développer des projets complémentaires à l'offre actuelle.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>L'entité de Gembloux présente une situation géographique dans le triangle wallon du SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional) qui peut devenir à terme problématique pour sa structure commerciale. L'accessibilité facilitée pour tous les pôles urbains, la quantité et la qualité des voies de communication qui traversent le territoire de l'entité et la multiplication de structures commerciales en périphérie des villes proches sont des éléments qui menacent le centre commercial de Gembloux.</p> <p>D'autre part, la centralisation excessive de la structure commerciale sur Gembloux ville et l'abandon progressif d'un tissu commercial (même réduit) au sein des villages inquiètent les habitants sur la disparition à terme de ce tissu économique qui constitue un support à la vie sociale des villages.</p> <p>De ce fait, l'entité de Gembloux va être soumise dans un futur proche à de nouvelles pressions économiques en bordure du territoire (Création d'un complexe de type Shopping Center : Rhisnes) qui nécessiteront de réaliser des actions et des mesures crédibles en terme du maintien de la structure commerciale.</p> <p>L'ADL est particulièrement en attente de l'élaboration d'une expertise de ce type. En effet, bien que par son approche de terrain, cette dernière possède une analyse de la situation existante et une évaluation de l'évolution de la structure commerciale de l'entité, cette approche reste empirique et ne possède pas le poids institutionnel d'une expertise réalisée par un bureau d'étude spécialisé. De ce fait, pour pouvoir appuyer ses propres constatations et propositions par un avis supplémentaire, l'ADL est partie prenante de cette étude.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'A.D.L.</li><li>▪ La Commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Activités économiques, Entreprises, Produits locaux, Agrobiopôle » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Sans objet	

<u>Statut au plan de secteur</u>		
Sans objet		
<u>Statut de propriété</u>		
Sans objet		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désignation d'un auteur de projet</li> </ul>		
<u>Objectif global visé</u>		
Appuyer le maintien d'un tissu économique local.		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre</li> <li>▪ Initiatives économiques</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>	<b>Etude estimée à 6200 euros par mois (durée 4 mois)</b>	- Développement rural : 80%
Total HTVA	<b>24.800 €</b>	- Ville de Gembloux : 20%
TVA (21 %)	<b>5.208 €</b>	
<b>MONTANT GENERAL :</b>	<b>30.008 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Un bureau d'étude tel que le SEGEFA (Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée) de l'Université de Liège a déjà fait ses preuves dans l'expertise de ce type de problématique. Les membres de la CLDR souhaite le voir réaliser cette étude.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Exemple de programme d'étude du SEGEFA		



*E. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal*

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Réalisation d'une liaison entre le village de Lonzée et Gembloux</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°E1</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des itinéraires de sentier sécurisés limités aux piétons et cyclistes comme alternative des voies rapides pour la liaison entre les villages. Dans le cadre de ce projet, la liaison se fera entre Lonzée et Gembloux ville et améliorera la relation du village avec le centre de la commune. Le sentier, tel qu'actuellement défini, offrira trois possibilités d'accès à partir du village de Lonzée.</p> <p>Ce projet passe par une facilitation de l'entretien des sentiers et une spécificité d'utilisation qui se traduira par le type de gabarit du sentier. Les numéros employés se réfèrent aux numéros des photos et de la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le chemin des points 38 à 44 est destiné au passage de convois agricoles afin de préserver cet usage et de le rendre praticable pour les utilisateurs piétons et vélos, il est proposé de réaliser deux ornières séparées par un revêtement dur légèrement surélevé d'une largeur de 1m50. Cet aménagement permettrait le passage des piétons, vélos et tracteurs tout en limitant le passage des véhicules motorisés 4 routes (cf. : Annexe Schéma). Un panneau routier (chemins réservés aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers) devra être implanté à son entrée.</li><li>- Le chemin des points 42 à 41 et de 46 à 47 devrait être aménagé sur 1,50 m de largeur (afin de limiter son accès aux seuls piétons et cyclistes) par une couverture de gravier ou de dolomie. Un panneau routier (chemins réservés aux piétons, cyclistes et cavaliers) devra être implanté à son entrée.</li><li>- Le chemin des points 48 à 50 devra être nivelé, déblayé (déboisement) par endroit et réaménagé sur 1 m de largeur (afin de limiter son accès aux seuls piétons et cyclistes) par une couverture de gravier ou de dolomie. Son caractère de chemin creux devra être conservé.</li><li>- Le chemin des points 51 à 53 nécessitera d'être redéfini et devra être également accessible aux convois agricoles.</li><li>- Un panneau routier (chemins réservés aux piétons, cyclistes et cavaliers) devra être implanté à l'entrée du chemin (Point 56) et un panneau de type (chemins réservés aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers) devra être implanté au point 55.</li></ul> <p>La cartographie et la diffusion de l'information devra également être assumée.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La commune de Gembloux est traversée par différentes routes régionales qui ne sont pas un support adéquat à la mobilité lente et qui dans le cas précis de Lonzée occasionnent une division physique du village. De fait, si la commune de Gembloux présente une très bonne infrastructure pour le déplacement motorisé, on ne peut que constater des lacunes en ce qui concerne le déplacement lent. Pour cette raison, les habitants des villages souhaitent pouvoir se réappropriier un espace de communication propre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers pour les réserver aux déplacements de mobilité douce.</p> <p>L'itinéraire proposé pour relier Lonzée à Gembloux a pour avantage de traverser des paysages typiques de la Hesbaye (grandes étendues de champs cultivés) et d'offrir deux points de vue paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ sur l'Abbaye d'Argenton</li></ul>	

- sur l'ensemble historique de Gembloux.

Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire de la commune. Cette initiative améliorera la qualité de vie des habitants des villages tout en les reliant de manière directe et sécuritaire à Gembloux ville. La promotion de mode de déplacement de type lent participe également à une conscientisation de la préservation de notre environnement.

#### Origine de la demande

- Les représentants à la CLDR
- Les groupes « Patrimoine et Tourisme » « Sports, Loisirs et Culture », « Cadre de vie et Environnement » et « Mobilité, Sécurité, Transport Collectif et Déplacements lents » des consultations dans les villages du PCDR

#### Localisation

- Liaison passant par la rue Peau de Chien, la rue des Sorcières, la ferme « Wiame » rejoignant la N4 au carrefour avec la rue Maréchal Juin et la rue de Bordia

#### Statut au plan de secteur

Sans objet

#### Statut de propriété

Domaine public (Voirie)

#### Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Réalisation et approbation de la cartographie
- Etude des réalisations possibles en fonction des exigences d'entretien
- Définition des travaux à réaliser par portion de chemin
- Réalisation des travaux
- Diffusion de l'information cartographique

#### Objectif général

Renforcer l'attractivité des villages de Gembloux et créer des espaces de convivialité collectifs

#### Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Préserver le caractère rural de la commune
- Protéger les usagers faibles
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine monumental

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>1<sup>ère</sup> phase : Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement par longueur des tronçons à aménager :</u>		- Développement rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 %
<u>1<sup>er</sup> Tronçon : Chemin « Peau de chien - Zémont » - 1.649 m :</u>		
Montant HTVA :	<b>92.114 , 00 €</b>	
Montant TVAC :	<b>111.458 €</b>	
<u>2d tronçon : Chemin des « Sorcières » - 378 m :</u>		
Montant HTVA :	<b>29.350, 00 €</b>	
Montant TVAC :	<b>35.513,5 €</b>	
<u>3<sup>ème</sup> tronçon : Chemin du «Zémont » - 1.457 m :</u>		
Montant HTVA :	<b>93.002, 00 €</b>	
Montant TVAC :	<b>112.532, 42 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (HTVA) :</b>	<b>214. 466, 00 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>259. 503, 86 €</b>	
<u>2de phase : Réalisation et édition des documents cartographiques</u>		
<b>Montant 500 exemplaires (HTVA) :</b>	<b>859, 5 €</b>	- Ville de Gembloux
<b>Montant 500 exemplaires (TVAC) :</b>	<b>1.039, 99 €</b>	- Commissariat Général au Tourisme concernant la diffusion d'information
<b>MONTANT GENERAL (TVAC) :</b>	<b>260.543, 85 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Ils existent déjà des sentiers dont l'état est assez variable. Les travaux devront être définis selon les priorités en terme d'accessibilité des sentiers.		
Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux engins agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers. Il faut trouver un aménagement adéquat aux points de jonctions des sentiers avec les routes utilisées par des véhicules moteurs pour empêcher que ceux-ci ne les empruntent.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.		
<u>Programmes dans le temps :</u> Court terme		
<u>Annexes :</u>		

1. Cartographie exploratoire du sentier concerné
2. Photos du sentier
3. Schéma d'aménagement des sentiers

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Réalisation d'une liaison entre le village entre Corroy-le-Château et Gembloux</b></p>	<p>Liste LOT 1</p> <p>Projet n°E2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des itinéraires de sentier sécurisés accessibles aux piétons et cyclistes comme alternative aux voies rapides pour la liaison entre les villages. Dans le cadre de ce projet, la liaison se fera entre Corroy-le-Château et Grand-Manil et Gembloux. Le village de Corroy-le-Château est relié à Grand-Manil et à Gembloux ville par la chaussée de Charleroi. Le projet aurait pour but de développer une liaison plus adaptée à la mobilité lente entre ces deux villages en empruntant des itinéraires situés au sud de la chaussée de Charleroi.</p> <p>La diversité et la qualité du paysage le long de cet itinéraire renforce la valeur du projet en intégrant la dimension du patrimoine paysager, avec un point de vue particulièrement intéressant sur le centre historique de Gembloux et la présence du cours de l'Orneau sur une partie du trajet intègre un élément caractéristique de l'entité de Gembloux en plus de la notion de liaison inter-village.</p> <p>Ce projet améliorera la liaison entre Corroy-le-Château et Grand-Manil et l'accessibilité avec le centre névralgique de la commune.</p> <p>Ce projet passe par une facilitation de l'entretien des sentiers et une spécificité d'utilisation qui se traduira par le type de gabarit du sentier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sentier, dans sa portion qui relie Gembloux à la ferme de Grand-Manil ouest (du point A au point B) est composé de dalles de béton dont certaines nécessiteront une réfection. La contrainte de cette portion de trajet est également la présence d'une clôture de barbelé de part et d'autre du sentier sur toute la longueur du chemin. La solution pourrait être d'élargir l'emprise du chemin à 2 mètres.</li> <li>- Le sentier, au sud de Grand-Manil, est de bonne qualité mais sa sortie (au niveau de la rue du rivage) est souvent bloquée le week-end par un camion en stationnement.</li> <li>- Le sentier des points C à G se marque par un dénivelé important et par son étroitesse. Ce passage, de ce fait, est assez difficile pour une utilisation cycliste et mérite d'être réaménagé. Sa longueur est de 500 mètres.</li> <li>- Le reste du sentier jusque Grand-Manil est de bonne qualité mis à part 160 mètres de sentier recouvert de briquaillons rendant la marche malaisée et qu'il faudrait aplanir. Ce tronçon devra recevoir un revêtement adapté aux cyclistes.</li> </ul> <p>Le sentier sera utilisé comme liaison inter-village. Cependant, la portion de sentier entre le Centre Technique Horticole et le Foyer communal est difficilement accessible pour les vélos, hormis les vélos tout terrain. De ce fait, il faudrait envisager un itinéraire alternatif par les cyclistes qui emprunteraient la route longeant les lotissements du sud-est de Grand-Manil et rejoignant l'Avenue Georges Bedoret jusque la Place F. Séverin et poursuivre par la rue Lucien Petit pour aboutir au Foyer communal.</p> <p>La cartographie et la diffusion de l'information devra également être envisagées afin que les utilisateurs potentiels soient informés de l'existence des sentiers et aient accès à ceux-ci.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La mobilité sur la commune de Gembloux est surtout assumée en terme de mobilité motorisée. En effet, l'entité est traversée par différentes routes régionales qui ne sont pas un support adéquat à la mobilité lente. De fait, si la commune de Gembloux présente une très bonne infrastructure pour le déplacement motorisé, on ne peut que constater des lacunes en ce qui concerne le déplacement lent. Pour cette raison, les habitants des villages souhaitent pouvoir se réappropriier un espace de communication propre en réhabilitant certaines assiettes de routes et sentiers de manière à les rendre spécifiquement adaptées à des déplacements de type lent.</p>	

Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire de la commune. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité de vie des habitants des villages tout en les reliant de manière directe et sécurisée à Gembloux ville. La promotion de mode de déplacement de type lent participe également à une conscientisation de la préservation de notre environnement.

#### Origine de la demande

- Les représentants à la CLDR
- Les groupes « Patrimoine et Tourisme » « Sports, Loisirs et Culture », « Cadre de vie et Environnement » et « Mobilité, Sécurité, Transport Collectif et Déplacements lents » des consultations dans les villages du PCDR

#### Localisation

- Liaison passant par le sentier n°18, le sentier n°49 (à Corroy-le-Château) : Sentier de la Gotale, ensuite, le sentier n°36 (à Grand-Manil) et via la rue du rivage ou le chemin n°11 vers le Centre Techniquet Horticole.

Longueur du parcours pédestre = 4026 mètres

Dont longueur du tracé alternatif cyclable = 1629 mètres

#### Statut au plan de secteur

Sans objet

#### Statut de propriété

Servitudes publiques

#### Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Réalisation de la cartographie et approbation de la cartographie
- Etude des réalisations possibles en fonction des exigences d'entretien
- Définition des travaux à réaliser par portion de chemin
- Réalisation des travaux
- Diffusion de l'information cartographique

#### Objectif général

Renforcer l'attractivité des villages de Gembloux et créer des espaces de convivialité au travers d'un réseau de sentier

#### Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Préserver le caractère rural de la commune
- Protéger les usagers faibles
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>1<sup>ère</sup> phase : Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement par longueur des tronçons à aménager :</u>		- Développement rural : 80 % - Ville de Gembloux : 20 %
Tronçon unique :		
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (HTVA) :</b>	<b>63.435, 00 €</b>	
<b>Montant total 1<sup>ère</sup> phase (TVAC) :</b>	<b>76. 756, 35 €</b>	
<u>2de phase : Réalisation et édition des documents cartographiques :</u>		
<b>Montant 500 exemplaires (HTVA) :</b>	<b>859,5 €</b>	- Ville de Gembloux
<b>Montant 500 exemplaires (TVAC) :</b>	<b>1.039,99 €</b>	- Commissariat Général au Tourisme concernant la diffusion d'information
<b>MONTANT GENERAL (TVAC) :</b>	<b>77.796, 34 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Il existe déjà des sentiers dont l'état est assez variable et la promenade pédestre est déjà balisée.		
Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux engins agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers. Il faut trouver un aménagement adéquat aux points de jonctions des sentiers avec les routes utilisées par des véhicules moteurs pour empêcher que ceux-ci ne les empruntent.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Court terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Cartographie exploratoire du sentier concerné		
2. Photographies des portions de sentier		

*F. Accompagnement jeunesse et petite enfance*

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 1
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Expertise en appui à une étude de recherche et de faisabilité d'un local pour les jeunes à usage multifonctionnel</b>	Projet n°F1
<u>Description du projet</u>	
<p>Il n'existe pas sur le territoire de la commune de salle de plus grande dimension, spécifiquement adaptée à l'accueil des activités prisées par les adolescents (Soirées dansantes, concert de musique, répétition de groupes musicaux, ...). De plus, la commune est actuellement à la recherche d'un espace qui pourrait accueillir l'école du Cirque.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'effectuer tout d'abord une analyse claire des besoins et ensuite, d'élaborer une recherche conjointe en vue de trouver un espace de qualité dévolu à ces deux activités. L'espace devrait idéalement être facilement accessible tout en limitant l'impact des nuisances sonores sur le voisinage.</p> <p>L'intérêt serait de motiver la Commission Consultative de la Jeunesse à participer à cette recherche et d'inciter cette dernière à un dialogue avec la population pour faire accepter ce projet et à la recherche de partenariats locaux.</p> <p>Cette fiche a pour objet d'analyser les besoins et de lancer la phase de prospection pour définir l'emplacement et le type de bâtiment adéquat à ces activités.</p>	
<u>Justification du projet</u>	
<p>Les jeunes de la commune constituent une part importante de la population communale. De ce fait, il est indispensable, à l'égal des adultes, de chercher à satisfaire leurs attentes et leurs besoins. Etant donné les dangers de la route, il est important de pouvoir proposer aux jeunes et aux adolescents gembloutois un lieu de rencontre, de divertissement et d'amusement proche de leur domicile.</p> <p>La présence sur le territoire communal d'un lieu destiné essentiellement à l'organisation d'activités pour les jeunes de la commune motivera très certainement les associations de jeunes, soit à se créer, soit à devenir encore plus actives sur le terrain. De ce fait, la dimension conviviale, de rencontre et d'échange intergénérationnel risque de prendre du sens dans l'élaboration des projets des jeunes au sein de cet espace.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, Santé, Education, enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<u>Localisation</u>	
A définir par expertise	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
<u>Statut de propriété</u>	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention de la Commission Consultative de la Jeunesse</li> </ul>	



<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Listing des endroits susceptibles d'accueillir l'infrastructure</li> <li>▪ Enquête de voisinage</li> </ul>		
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Offrir un espace personnel d'activité aux jeunes</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'accompagnement des adolescents et des jeunes</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité des différentes activités organisées sur le territoire communal</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations locales gembloutoises</li> <li>- Sollicitation de la reconnaissance et de l'aide de la Communauté française</li> </ul>
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
La Commission Consultative de la Jeunesse est particulièrement intéressée par le projet et s'investira pour l'appui à cette expertise.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Court terme		
<u>Annexes :</u>		

## **IV. PRIORITE 2**

**Tableau récapitulatif des projets proposés en Priorité 2 (Lot 2)**

<i>Description du projet</i>	<i>N° de projet</i>
<b>Locaux de rencontre et maison de village</b>	
Ancienne maison communale à Ernage	n°A1
<b>Aménagement d'espaces publics de convivialité</b>	
Aménagement d'un lieu central multi-fonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote) : Phase d'aménagement	n°B1
Place conviviale à Sauvenière	n°B2
Aménagement de l'espace du complexe sportif de Bossière	n°B3
Aménagement de la place de l'église à Corroy-le-Château	n°B4
<b>Amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal</b>	
Aménagement et sécurisation de la traversée de Mazy et Bothey par la N93	n°C1
Aménagement de trottoirs sur l'entité	n°C2
<b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal</b>	
Promenade thématique entre Isnes et Bossière	n°D1
Promenade « historique » à Ernage	n°D2
Promenade « paysagère » entre Mazy, Vichenet et Gembloux	n°D3
Liaison <u>entre</u> les villages	n°D4
Liaison <u>dans</u> les villages	n°D5
<b>Amélioration de la mobilité</b>	
Réalisation d'un plan de signalisation sur la commune	n°E1
<b>Amélioration la diffusion de l'information sur le territoire de l'entité</b>	
Création d'un groupe d'échange et formation Internet	n°F1
Réhabilitation des panneaux d'affichage par village	n°F2
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance</b>	
Appui à la création d'un bus ONE pour les villages	n°G1
Aide au financement pour les accueillantes conventionnées	n°G2
Réhabilitation d'un lieu à usage multifonctionnel pour les jeunes	n°G3
<b>Valorisation du patrimoine naturel</b>	
Vallée de l'Orneau	n°H1
Forums rivière autour de l'Orneau et de ses affluents	n°H2
Moulin de l'Escaille (Phase réalisation)	n°H3
<b>Valorisation du patrimoine construit et historique</b>	
Mémorial de la bataille de Gembloux (Grand-Manil)	n°I1

---

*A. Locaux de rencontre et maisons de village*

---

<u>Intitulé du projet :</u> <b>Locaux de rencontre et maisons de village : Ancienne maison communale à Ernage</b>	<i>Liste LOT 2</i> <i>Projet n°A1</i>
<u>Description</u> <p>L'ancienne maison communale d'Ernage (rue Eugène Delvaux) est un bâtiment utilisé pour partie par l'école communale. Les habitants du village souhaitent utiliser le second étage et le grenier du bâtiment en locaux de rencontre, de réunion et de rangement. L'idée du projet est d'avoir un ensemble de petits espaces au second étage qui pourraient être affectés à différentes activités et un aménagement du grenier en un espace unique de grande taille.</p> <p>Le bâtiment est en bon état et seuls des travaux d'aménagement seraient nécessaires. Par contre, il est impératif d'effectuer une visite pour vérifier la conformité des lieux d'un point de vue sécuritaire.</p> <u>Justification du projet</u> <p>L'ancienne maison communale d'Ernage se trouve dans la prolongation de la rue menant à l'église, au bâtiment du presbytère à la « future » place multi-fonctionnelle (P1/B1) et la salle « La Concorde ». Il s'agit d'un bâtiment de belle facture architecturale qui est à proximité de l'espace cœur de village.</p> <p>L'utilisation de l'ancienne maison communale par les associations locales renforcerait l'attractivité de cet espace de rencontre. La présence de locaux à destination d'associations locales est un élément fédérateur des populations et générateur de convivialité.</p> <p>Au delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place, la présence d'une maison de village en partie dévolue aux activités des associations favorisera la rencontre des villageois.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Les différents activistes de la conception d'un projet de place.</li></ul>	
<u>Localisation</u> Rue Auguste Romain	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone de service publique et d'équipement communautaire	
<u>Statut de propriété</u> Propriété communale	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪</li></ul>	

Objectif général

Renforcer le cadre convivial des villages en offrant un espace de rencontre et d'activités aux différentes associations.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Inciter au dialogue
- Préserver le caractère rural
- Encadrement des jeunes

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		- Développement rural - Ville de Gembloux

Programme de réalisation :

- 

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Sécurité du bâtiment

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Programmes dans le temps :

Moyen terme

Annexes :

## B. Espaces publics de convivialité

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement d'un cœur de village multi-fonctionnel à Ernage (Ancien site du jeu de balle pelote) : Phase d'aménagement</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°B1</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>La réalisation d'un espace convivial à Ernage à proximité de l'église est un projet important pour le soutien d'un tissu actif et social au village. L'aménagement de la place et sa prolongation vers la rue C. Cals au moyen d'une petite passerelle piétonne renforcerait les liaisons entre les grands axes du village.</p> <p>Cette fiche concerne la réalisation des travaux d'aménagement de la place qui auront été mis en étude et défini lors de la Lot 1.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le village d'Ernage a la particularité de ne pas posséder de place villageoise susceptible de constituer un lieu de rencontre et d'activité pour la population du village. La place, objet de ce projet, présente actuellement une organisation peu propice à un usage public : l'espace situé en face de l'église (de l'autre côté de la route) est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ d'une bande de tarmac, destiné initialement à accueillir un jeu de balle pelote et actuellement utilisé pour l'apprentissage auto-école</li><li>▪ d'une prairie clôturée.</li></ul> <p>De cet espace peu convivial, les habitants aimeraient faire un espace de rassemblement de la vie villageoise. La proximité de l'église, du bâtiment du presbytère, d'une (ancienne) plaine de jeu dans le jardin du presbytère et la salle « La Concorde » (dans une rue en cul de sac aboutissant sur la place) justifie la zone comme choix d'implantation d'une structure de cœur de village. Afin d'aller à la rencontre des attentes concrètes des habitants et de construire un espace de rencontre qui soit vraiment à l'image de leur perception du village d'Ernage, le principe d'une consultation a été décidé en préalable à la réalisation de l'aménagement de la place.</p> <p>Une des qualité du village d'Ernage est la présence du ruisseau qui traverse le village du Sud-Est vers Nord-Ouest. La mise en évidence du ruisseau par la création d'une passerelle qui relierait la place d'Ernage à la rue C. Cals renforcerait le caractère rural et l'attractivité du centre du village. La mise en place d'une infrastructure multi-fonctionnelle à destination d'un public de tous âges permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois qui est au cœur des porteurs du projet.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les habitants du village</li><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture », « Cadre de vie et Environnement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Les parcelles cadastrales à acheter sont localisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Numéro cadastral : 2A0362E</li></ul>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone de service public et d'équipement communautaire</p>	

<u>Statut de propriété</u>		
Communal et privé		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des aménagements</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
Au travers de ce projet, les villageois souhaitent améliorer la qualité de vie du village et la lisibilité du tissu villageois.		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Conservation du caractère rural de la commune</li> <li>▪ Protection des usagers faibles</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> <li>▪ Protection et conservation du patrimoine communal</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		- Développement rural
Se référer à l'étude en Lot 1		- Ville de Gembloux
<u>Programme de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ /</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
La mise en évidence du ruisseau d'Ernage par la réalisation d'une passerelle le surplombant nécessite l'assainissement du ruisseau et l'amélioration de sa qualité biologique globale.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme : réalisation de l'étude		
<u>Annexes :</u>		
/		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Place conviviale à Sauvenière</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°B2</p>
<p><u>Description</u></p> <p>Le projet d'aménagement de la place de Sauvenière consiste en une définition plus fine de l'espace. En effet, la place de Sauvenière est un très bel espace, caractérisé par une superficie importante, une position élevée par rapport à la route et par la présence d'un alignement d'arbres remarquables (Marronniers).</p> <p>La place, par sa grande taille, se présente comme un espace peu structuré. Afin d'améliorer sa lisibilité, il est proposé de réaliser un marquage au sol (au moyen de pavés ou de dolomie), avec pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de réaliser une liaison entre l'entrée de l'école et le petit escalier d'accès à la place. Cet aménagement, permettrait de diviser l'espace de la place en deux, séparant ainsi (visuellement) l'espace de l'église de l'espace scolaire et associatif (Ancienne maison communale).</li> <li>– d'aménager la portion de la place, situé à gauche et en contrebas de l'ancienne maison communale, en un espace de détente et de rencontre en interdisant définitivement l'accès aux voitures par une surélévation et une homogénéisation du revêtement.</li> <li>– de réaliser un espace « trottoir » devant l'école et l'ancienne maison communale afin de délimiter clairement un espace piéton d'un espace parking.</li> <li>– de recalibrer l'entrée de la place.</li> <li>– d'envisager (après consultation des riverains) la réhabilitation de l'espace vert derrière l'église à destination des activités de l'école.</li> </ul> <p>L'éclairage public aurait également un rôle important à jouer dans la structuration de la place. En effet, un éclairage mettant en évidence les deux espaces de la place (espace de l'église et l'espace de l'école) renforcera la qualité du lieu.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants du village aimeraient faire un espace de rassemblement de la vie villageoise. La proximité de l'église, du bâtiment du presbytère, de l'ancienne maison des instituteurs et de l'école à proximité justifie la zone comme lieu d'implantation d'une structure de cœur de village. La requalification de cet espace est donc également l'occasion pour les villageois d'intégrer les structures caractéristiques d'un village (Place, église, école, salle de village et ancienne maison communale) en un espace clairement défini et de développer des activités favorisant la rencontre des villageois.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place du Sablon</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Zone de service publique et d'équipement communautaire</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Propriété communale</p>	



<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude des aménagements</li> <li>▪ Réalisation des aménagements</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
<p>Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial sur la place.</p>		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>Prix d'aménagement au m<sup>2</sup></u>		- Développement rural
Coût / M <sup>2</sup> estimé HTVA	34,75 €	- Ville de Gembloux
<b>Coût / M<sup>2</sup> estimé TVAC</b>	<b>42,05 €</b>	
<u>Programme de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Carte des parcelles cadastrales		
2. Esquisse de l'aménagement de la place		
3. Estimation des travaux d'aménagement de la place de village de Sauvenière : Esquisse du projet		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace du complexe sportif de Bossière</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°B3</p>
<p><u>Description</u></p> <p>Le centre sportif de Bossière constitue un lieu de convivialité important pour le village. La présence de l'école communale à proximité nécessite également d'améliorer la sécurité et la qualité d'accueil de la zone. Les habitants du village souhaitent revaloriser cet espace et le rendre plus convivial en y réalisant quelques aménagements privilégiés et en améliorant la sécurité. Les aménagements se concentreront donc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La convivialité de l'espace</li> <li>▪ Les aménagements de sécurité</li> <li>▪ L'intégration d'éléments naturels</li> </ul> <p>Au niveau de l'intégration paysagère du centre sportif, il faut noter que le centre situé sur une levée de terrain ne nécessite sans doute pas la présence d'une haute haie de Tuya sur sa façade sud. Néanmoins, cette haie de Tuya permet d'éviter des descentes de terre par forte pluie et des pertes de ballons de football sur la voirie, de servir également de mur anti-bruits, .... Pour ces différentes raisons, il est proposé de la préserver.</p> <p>Par contre, l'implantation de quelques arbres et arbustes dans l'espace vert situé à l'entrée du centre améliorerait la qualité d'accueil.</p> <p>La rue qui borde le centre sportif nécessite également la mise en place de ralentisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le rehaussement du passage pour piéton qui est situé à droite de l'entrée du centre sportif et de l'école,</li> <li>▪ La création d'un ralentisseur avant le centre sportif sous forme d'un rétrécissement de la chaussée</li> <li>▪ L'aménagement du carrefour situé après l'école par l'implantation d'un îlot directionnel à fonction de rond point.</li> </ul> <p>seraient trois éléments limitatifs à la vitesse excessive le long de cette route.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>A l'instar de la plupart des villages de l'entité de Gembloux, il existe un souhait de la population de favoriser le développement des relations intra-villageoises et de recréer un tissu social vivant dans le village. L'aménagement d'une zone de convivialité constitue un élément potentiellement fédérateur de la socialisation villageoise.</p> <p>Le village de Bossière possède un centre de village de qualité avec sa place. Mais, le village possède également à l'est un centre sportif à proximité de l'école communale. Ces deux structures sont donc susceptibles d'assumer un rôle de lieu de convivialité. L'amélioration des aménagements du centre sportif renforcera la qualité de vie des villageois.</p> <p>Ce réaménagement du centre sportif sera également l'occasion de réaliser quelques travaux de sécurisation à ses abords pour améliorer la sécurité mise en péril par la vitesse que les automobilistes prennent dans la longue ligne droite en bordure du complexe sportif.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Numéro de parcelle cadastrale : 9B0140 A 3</p> <p>Rue de la Croix Rouge</p>	

Carrefour : croisement de la rue Bon Dieu Cauwère, de la rue de la Croix Rouge et de la rue Vichenet.		
<u>Statut au plan de secteur</u>		
Zone d'habitat à caractère rural Zone de service publique et d'équipement communautaire		
<u>Statut de propriété</u>		
Communal		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude des aménagements</li> <li>▪ Présentation du projet aux riverains et aux utilisateurs</li> <li>▪ Réalisation des aménagements</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial aux abords de l'église.		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontres, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plantation d'arbres</li> <li>▪ Aménagement du passage pour piéton</li> <li>▪ Aménagement d'un rétrécissement de voirie</li> <li>▪ Aménagement d'un îlot directionnel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Ville de Gembloux</li> <li>- Infrasport</li> </ul>
<b>TOTAL global</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
/		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte des parcelles cadastrales</li> <li>2. Photographies du centre sportif</li> </ol>		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de la place de l'église à Corroy-le-Château</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°B4</p>
<p><u>Description</u></p> <p>La place de l'église de Corroy-le-Château est un site patrimonial de qualité. En effet, l'église est un bâtiment de grande qualité et son parvis est entouré de deux arbres (Marronniers) classés comme arbres remarquables.</p> <p>Par contre la place de l'église souffre d'une insécurisation de l'espace suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A la vétusté des trottoirs le long de l'église,</li> <li>▪ La présence d'un tournant dangereux pour les usagers de la route.</li> </ul> <p>Le présent projet a pour objet de réaliser un aménagement de la voirie qui tout en maintenant la qualité indéniable du lieu améliorerait son usage.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La place de l'église du village de Corroy-le-Château est un élément central de grand intérêt architectural et patrimonial. Grâce à la présence à proximité de la place Nassau qui vient d'être réaménagée et qui constitue un lieu convivial, il est possible de réaliser un cœur de village étendu en reliant des ensembles aux qualités et aux particularités spécifiques.</p> <p>Le projet du hall omnisports de Corroy-le-Château renforcera cette définition d'espaces conviviaux au cœur du village.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place de l'église</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Voirie communale</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude des aménagements</li> <li>▪ Présentation du projet aux riverains</li> <li>▪ Réalisation des aménagements</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace sécurisé et convivial aux abords de l'église.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontres, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser la patrimoine</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> </ul>	

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<b>Total</b>		- Développement rural - Ville de Gembloux
<i>Programme de réalisation :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<i>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</i>		
/		
<i>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</i>		
/		
<i>Programmes dans le temps :</i>		
Moyen terme		
<i>Annexes :</i>		

---

*C. Amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal*

---

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 2
<b>Espaces publics de convivialité : Aménagement et sécurisation de la traversée de Mazy et Bothey par la N93</b>	Projet n°C1
<u>Description</u>	
<p>L'espace de la place de l'église, avec l'école, s'ouvre directement sur la chaussée de Nivelles. Il est donc nécessaire de sécuriser l'espace par des aménagements qui se poursuivraient jusqu'à la voie ferrée. Les aménagements seraient donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les aménagements de sécurisation,</li><li>▪ Un éclairage adéquat.</li></ul> <p>Les aménagements de sécurisation consisteraient :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ à réaliser une traversée du village sur deux bandes entre le passage à niveau et le passage de la route au-dessus de l'Orneau</li><li>▪ à créer un plateau au niveau de l'école afin de réduire la vitesse.</li></ul> <p>Le dévoiement de la route vers le côté opposé à l'église permettrait de réaliser une avancée de la place, ce qui constituerait une mise en valeur de l'espace de la place. La sécurisation de la route en direction et dans la traversée de Bothey devra également être conçue dans le cadre du projet</p>	
<u>Justification du projet</u>	
<p>Le centre du village de Mazy est largement insécurisé par la traversée de la Chaussée de Nivelles. De plus, celle-ci sépare le village en deux parties. L'élaboration de ce projet se justifie par la nécessité de sécuriser un espace largement utilisé par des usagers faibles (à cause de la présence de l'école et de l'église). Mais au delà de la sécurisation de l'abords de l'école et de la place, c'est également la possibilité de relier deux espaces de socialisation (Place Costy et Place de l'église) dans le village qui rend ce projet attrayant. En outre, le projet « Traversée d'agglomérations » étudié par le MET (Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports) pourrait être mis en œuvre.</p> <p>La mise en valeur de l'espace architectural constitué par les bâtiments de la place de l'église sont également un atout à la qualité de vie dans le village.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Les différents activistes de la conception d'un projet de place.</li><li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
Place de l'église et N93	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
Zone de services publics et équipement communautaire	
Zone d'habitat à caractère rural	
<u>Statut de propriété</u>	
Communal	

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Désignation d'un auteur de projet ou promotion de l'étude du MET
- Etude des aménagements sécuritaires
- Réalisation des aménagements sécuritaires

Objectif général

Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial aux abords de l'église.

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens
- Préservation du caractère de la commune
- Protéger les usagers faibles
- Valorisation du patrimoine

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des aménagements</u> Total HTVA TVA (21 %)		- Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports
<b>TOTAL global</b>		

Programme de réalisation :

- Réalisation du plan d'aménagement
- Réalisation des travaux d'aménagement

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Etude du MET : « Traversée d'agglomération »
- Dossier d'aménagement de la place (Bureau Topos – P. Cox)

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Programmes dans le temps :

Long terme

Annexes :

1. Carte des parcelles cadastrales
2. Photographies de la place
3. Dossier d'aménagement de la place (Bureau Topos – P. Cox)
4. Etude du MET : « Traversée d'agglomération »

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Amélioration de la sécurité sur le territoire communal : Aménagement de trottoirs sur l'entité</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°C2</p>
<p><u>Description</u></p> <p>Ce projet vise à améliorer la convivialité des villages en assurant une meilleure sécurité aux usagers et particulièrement aux usagers lents. Les aménagements consisteront en une amélioration de certains tronçons de voirie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La création de trottoirs,</li> <li>▪ L'élargissement de trottoirs existants,</li> <li>▪ L'amélioration de la qualité des trottoirs par un revêtement approprié,</li> <li>▪ La création de passage pour piétons</li> </ul> <p>Les zones prioritaires sont :</p> <p><u>Corroy-le-Château</u></p> <p><u>Grand-Leez</u></p> <p><u>Sauvenière</u></p> <p><u>Ernage</u></p> <p><u>Grand-Manil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'amélioration de la qualité des trottoirs par un revêtement approprié</li> <li>▪ La création d'une zone 30 dans l'avenue Général Mellier et la rue des Résistants</li> <li>▪ La réalisation de casse-vitesse</li> </ul> <p><u>Les Isnes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'aménagement d'une bande en bordure de la rue.</li> </ul> <p><u>Lonzée</u></p> <p><u>Mazy</u></p> <p>Les aménagements consisteront en une amélioration de certains tronçons de voirie par réduction de largeur de la route (Rue Marsannay-la-côte):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La création d'une bande de stationnement de 2 m</li> <li>▪ L'élargissement des trottoirs à 1m20</li> </ul> <p>A proximité de l'école, les travaux de sécurisation concernent plus particulièrement la route.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants des villages se sont montrés très sensibles à la question de la mobilité et plus principalement de la sécurité des usagers lents sur le territoire communal. La présence des routes régionales sur l'entité communale qui, de plus, traversent certains villages renforcent le sentiment d'insécurité que ressentent les habitants.</p> <p>Leur souhait est de rétablir ou d'aménager des trottoirs praticables dans certaines zones considérées comme sensibles en terme de sécurité et de praticabilité.</p> <p>Investir dans la mobilité lente signifie un apport de qualité de vie au milieu rural. En effet, au travers de la mobilité lente, il est possible de favoriser des moyens de transport moins polluants, de sensibiliser à la protection de l'environnement et de conforter le caractère rural des villages.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Mobilité, Sécurité, Transport collectif et Déplacements lents » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	



### Localisation

#### Corroy-le-Château

- Avenue Marvel
- Rue maison d'Orbais
- Rue des Bruyettes

Ces trois rues représentent une longueur de 2164 mètres

#### Grand-Leez

- Rue Del Vaux
- Rue d'Aische en Refail

Ces deux rues représentent une longueur totale de 553 mètres.

#### Sauvenière

- Rue du Trichon vers la rue Pont Mahaux et la Place du Sablon
- Rue du Trichon vers la rue du Maïeur
- Rue du Stordoir

La « rue du Trichon » est d'une longueur de 493 mètres et la « rue du Stordoir » de 513 mètres

#### Ernage

- Rue C. Calls de sous le pont jusqu'au carrefour avec la rue O. Pierard

Cette rue représente une longueur de 540 mètres

#### Grand-Manil

- Avenue Général Mellier
- Chaussée de Charleroi
- Rue des Résistants

La longueur de ces portions de voirie s'élève à 1180 mètres

#### Les Isnes

La portion de la rue Jennay entre la rue des 3 buissons et le quartier d'Isnes-les-Dames.  
Cette portion de voirie représente une longueur de 344 mètres.

#### Lonzée

La rue qui relie la rue de l'église au bâtiment scolaire, sa longueur est de 116 mètres

#### Mazy

La rue Marsannay-la-Côte dont la longueur est de 1006 mètres

### Statut au plan de secteur

Sans objet

### Statut de propriété

Domaine public communal

#### Grand-Manil

Domaine public communal : 871 mètres et domaine public régional : 309 mètres

### Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Définition précise des portions de voiries concernées
- Désignation d'un auteur de projet
- Elaboration des plans et des cahiers des charges
- Réalisation des aménagements

### Objectif général

Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en améliorant la mobilité des usagers faibles dans les villages

### Objectifs transversaux visés

- Protéger les usagers faibles
- Améliorer la mobilité douce

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des aménagements</u> Total HTVA TVA (21 %)		- Ville de Gembloux
<b>TOTAL global</b>		
<u>Programme de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du plan d'aménagement</li> <li>▪ Réalisation des travaux d'aménagement</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u> Chaussée de Charleroi : étude du MET « Traversée d'agglomération » et Plan Intercommunal de Mobilité		
<u>État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> /		
<u>Programmes dans le temps :</u> Moyen terme		
<u>Annexes :</u> /		

*D. Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal*

<u>Intitulé du projet</u> <b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade thématique entre Isnes et Bossière</b>	Liste LOT 2 Projet n°D1
<u>Description du projet</u> <p>Le projet consiste à créer des promenades thématiques propres à certaines spécificités du territoire afin de mettre en valeur des caractéristiques naturelles, paysagères, historiques de l'entité communale. Ces promenades seront appuyées par un balisage adapté apportant un maximum d'informations pertinentes sur chaque thématique mise en évidence le long du sentier de promenade et par des documents cartographiques qui seront mis à disposition à l'Office du Tourisme.</p> <p>La proposition est la réalisation d'un itinéraire de promenade basé sur les éléments patrimoniaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Patrimoine paysager : vue d'ensemble sur le village des Isnes</li><li>• Patrimoine construit ; Châteaux, fermes et potales</li><li>• Patrimoine naturel : traversée de bois</li></ul> <p>Ce sentier permettra de relier Bossière et Isnes-les-Dames. Il est possible de réaliser deux itinéraires : un premier itinéraire principalement dévolu à la liaison inter-village qui serait aménagée pour être accessible aux vélos (P2 / D4) et un second itinéraire basé sur la promenade.</p> <u>Justification du projet</u> <p>La réalisation de sentiers de promenade est un outil qui concourt à la découverte de la commune tout en apportant une amélioration de la qualité de vie, car les sentiers vont constituer un espace de rencontre et de convivialité appréciable. La création de sentiers de promenade peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune. Au travers de ce projet, c'est une redécouverte de l'environnement naturel et patrimonial de l'entité de Gembloux qui est proposé à ses habitants.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Associations locales</li><li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> La longueur du tracé pédestre est de 5259 mètres	
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet	
<u>Statut de propriété</u> Servitude municipale	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création d'une cellule de suivi en collaboration avec l'Office du Tourisme</li><li>▪ Rédaction des panneaux d'information</li><li>▪ Réalisation de la cartographie</li><li>▪ Choix des matériaux de construction pour le balisage</li><li>▪ Pose du balisage</li><li>▪ Réalisation des aménagements de sentier</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffusion de l'information cartographique</li> </ul>		
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisirs auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<p><b>Investissement</b></p> <p><u>Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement au km:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des aménagements</li> <li>▪ Bétonnage points entrée (4)</li> <li>▪ Réalisation des balises</li> </ul> <p><u>Réalisation et édition des documents cartographiques</u></p> <p>Total HTVA TVA (21%)</p> <p>TOTAL</p> <p style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Ville de Gembloux</li> <li>- Commissariat Général au Tourisme</li> </ul>
<p><u>Programme de réalisation :</u></p> <p>Le projet peut se réaliser en plusieurs phases mais il serait important d'accorder une priorité aux choix (et par là même à la récolte) des informations qui seront apposées sur le balisage.</p>		
<p><u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u></p> <p>Une partie du sentier se retrouve sur une promenade de l'office du tourisme.</p> <p>Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux engins agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers. Il faut trouver un aménagement adéquat aux points de jonctions des sentiers avec les routes utilisées par des véhicules moteurs pour empêcher que ceux-ci ne les empruntent.</p>		
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.</p>		
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Moyen terme</p>		
<p><u>Annexes :</u></p> <p>1. Cartographie exploratoire du sentier concerné</p>		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade «historique » à Ernage</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°D2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>On retrouve dans les pages de l'histoire de Gembloux « La Manœuvre de la Dyle » en 1940-45 : <i>Les 14 et 15 mai 1940, Gembloux se trouva au cœur de la " Manœuvre de la Dyle " de l'armée française. Le IV<sup>ème</sup> Corps de la 1<sup>ère</sup> Armée française composé de la 1<sup>ère</sup> Division Marocaine et de la 15<sup>ème</sup> Division d'Infanterie motorisée tinrent en échec pendant deux jours le 16<sup>ème</sup> Panzer Korps allemand. La voie ferrée Bruxelles - Namur constituait le seul obstacle permettant aux Français de contenir l'assaut des blindés allemands.</i></p> <p>Cet événement de l'histoire communale se passa au nord-ouest de la commune, à proximité du village d'Ernage. Depuis, certains chemins reliant Ernage à Gembloux ont des éponymes qui réfèrent à cet événement. En plus d'être des référents historiques, ces chemins possèdent des qualités naturelles et paysagères (chemins creux) et des qualités de mobilité (liaison entre Ernage et Gembloux par des moyens de mobilité doux).</p> <p>Pour cette raison, les habitants d'Ernage souhaitent voir ce patrimoine historique être mis en évidence et valorisé par un balisage adéquat et l'entretien régulier des chemins.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les éléments historiques d'une commune méritent d'être mis en évidence au travers certaines actions. Ce rappel du passé participe à l'attachement des habitants à un territoire. La réalisation de chemins de promenade a pour avantage de conjuguer loisirs et patrimoine. Au travers de ce projet, c'est une redécouverte de l'environnement naturel et historique gembloutois qui est proposé à ses habitants. La réalisation de sentiers de promenade est un outil qui concourt à ce but, tout en étant un espace de rencontre et de convivialité appréciable. La création de sentiers peut en outre être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Chaussée romaine, rue de la 1ère division marocaine et rue du Capitaine Grüdler (en mobilité prioritaire piétonne)</p> <p>La longueur de la boucle de circuit est de 5508 mètres.</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Servitude municipale</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une cellule de suivi en collaboration avec l'Office du Tourisme</li> <li>▪ Rédaction des panneaux d'information</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de la cartographie</li> <li>▪ Choix des matériaux de construction pour le balisage</li> <li>▪ Pose du balisage</li> <li>▪ Diffusion de l'information cartographique</li> </ul>		
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<p><b>Investissement</b></p> <p><u>Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement au km:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement du chemin</li> <li>▪ Réalisation des balises</li> </ul> <p><u>Réalisation et édition des documents cartographiques</u></p> <p>Total HTVA TVA (21%)</p> <p>TOTAL</p> <p style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Ville de Gembloux</li> </ul>
<p><u>Programme de réalisation :</u></p> <p>Le projet peut se réaliser en plusieurs phases mais il serait important d'accorder une priorité aux choix (et par là même à la récolte) des informations qui seront apposées sur le balisage.</p>		
<p><u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u></p> <p>Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux engins agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers. Il faut trouver un aménagement adéquat aux points de jonctions des sentiers avec les routes utilisées par des véhicules moteurs pour empêcher que ceux-ci ne les empruntent.</p>		
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.</p>		
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Moyen terme</p>		
<p><u>Annexes :</u></p> <p>1. Cartographie exploratoire du sentier concerné</p>		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Promenade « paysagère » entre Mazy, Vichenet et Gembloux</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°D3</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>On retrouve dans les pages de l'histoire industrielle de Gembloux de nombreuses entreprises et ce principalement au 19<sup>ème</sup> siècle, la commune connaît une exploitation de marbre noir, réputé dans le monde de la sculpture. Les carrières d'extraction du marbre se trouvaient à Golzinne-Mazy et possédaient une renommée mondiale grâce à la qualité de couleur (noir) du marbre produit. La « carrière Dejaiffe » était la plus importante. Anciennement, il existait de nombreux sites d'exploitation mais, de nos jours, la plupart de ces sites ont été remblayés ou leurs galeries et puits noyés. Actuellement, seule la carrière de « marbre noir » à Mazy est encore exploitée par la société Merbes-Sprimont.</p> <p>La qualité du calcaire noir (appelé erronément marbre noir) a longtemps tenté les architectes, décorateurs ou sculpteurs du monde entier. Au travers ces carrières, il est possible de réaliser des circuits thématiques dont l'intérêt serait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Educatif (Connaissances géologique, biologique, écologique, culturelle et historique)</li> <li>• Artistique (Lien avec les sculpteurs utilisant le marbre de Mazy dans la réalisation de leurs œuvres)</li> <li>• Récréatif (Circuit de promenades)</li> </ul> <p>Pour cette raison, les habitants du sud de la commune souhaitent voir ce patrimoine naturel et historique être mis en évidence et valorisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un circuit de promenade</li> <li>• Un balisage adéquat</li> <li>• L'entretien régulier des chemins.</li> </ul> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La situation géographique de Gembloux (au centre du triangle Wallon défini par le SDER) le caractérise comme une zone avec un potentiel naturel proche de Bruxelles et Namur. Portée également par sa définition d'agrobiopôle, la commune possède les atouts pour se positionner au sein d'un réseau de proximité et d'offrir à des citadins un environnement naturel apaisant. Mais au delà de ce rayonnement à l'extérieur des limites de la commune, c'est surtout en interne que le cadre environnemental peut être mis en évidence au moyen de sentiers balisés destinés aux loisirs et la redécouverte du patrimoine de la commune. La réalisation de sentiers de promenade est un outil qui concourt à ce but, tout en étant un espace de rencontre et de convivialité appréciable. La création de sentiers de promenade peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	

<u>Statut de propriété</u>		
Sans objet		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une cellule de suivi en collaboration avec l'Office du Tourisme</li> <li>▪ Réalisation de la cartographie</li> <li>▪ Aménagement des chemins</li> <li>▪ Rédaction des panneaux d'information</li> <li>▪ Choix des matériaux de construction pour le balisage</li> <li>▪ Pose du balisage</li> <li>▪ Diffusion de l'information cartographique</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement au km:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagements des chemins</li> <li>▪ Réalisation des balises</li> </ul> <u>Réalisation et édition des documents cartographiques</u> Total HTVA TVA (21%) TOTAL <b>TOTAL</b>		- Développement rural - Ville de Gembloux - Commissariat Général au Tourisme
<u>Programme de réalisation :</u>		
Le projet peut se réaliser en plusieurs phases mais il serait important d'accorder une priorité aux choix (et par la même à la récolte) des informations qui seront apposées sur le balisage.		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Il existe un groupe porteur pour ce projet : ce groupe est dans une phase de réflexion pour la réalisation du projet. Il sera indispensable de se baser sur ses travaux pour réaliser le projet.		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexe :</u>		
/		



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal : Liaison <u>entre les villages</u></b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°D4</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des itinéraires de sentiers sécurisés réservés aux piétons et cyclistes comme alternative aux voies rapides pour la liaison entre les villages. Ces sentiers seront utilisés dans le cadre de la mobilité douce. Ils ne sont pas uniquement destinés à la promenade : certains devraient également servir à rejoindre Gembloux ville dans le cadre de déplacement à destination scolaire, professionnelle et de loisir (Lien avec les infrastructures scolaires, commerces du centre-ville, foyer communal et centre sportif).</p> <p>L'existence de sentiers sécurisés et dont l'usage est uniquement destiné aux usagers faibles participera au développement de l'usage de moyens de mobilité lente sur l'entité de la commune. Ce projet devra passer par une facilitation de l'entretien des sentiers (dans le choix du type de revêtement) et une spécificité d'utilisation qui se traduira par le type de gabarit du sentier. A terme, c'est la création d'un réseau complet de liaisons en voie lente entre toutes les sections communales qu'il faut envisager.</p> <p>Les liaisons inter-village concernées sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Bossière – Beuzet</u> : suite à la présence de la N4 coupant le village de Beuzet en deux parties, cette liaison permettra aux habitants de l'ouest de Beuzet d'accéder aux installations sportives de Bossière.</li> <li>- <u>Corroy-le-Château – Bothey – Mazy</u> : cette liaison a pour but principal de relier le village de Bothey à d'autres villages car ce dernier est relativement isolé sur le territoire communal. Cette liaison permettra un accès plus facile aux services de bus et aux établissements scolaires.</li> <li>- <u>Grand-Leez – Petit-Leez</u> : réalisation d'une liaison piétonne et cycliste entre le centre de Grand-Leez et le hameau de petit-Leez pour un accès à l'école.</li> <li>- <u>Ernage – Sauvenière</u> : cette liaison est intéressante car elle permettra à terme de rejoindre Gembloux au travers d'une liaison Sauvenière – Gembloux. L'itinéraire le plus court longe le parc d'activité économique de Sauvenière, un itinéraire de détour est possible mais ajoute 2,3 kilomètres au circuit.</li> <li>- <u>Grand-Leez – Gembloux</u> : cette liaison fera partie des liaisons qui permettra de relier les villages à Gembloux-ville. En effet, une jonction vers le village de Lonzée (à l'est de la N4) et de Sauvenière pourra être réalisée sur ce sentier.</li> <li>- <u>Lonzée – Gembloux</u> : cette liaison permettra de relier Lonzée à Gembloux par l'ouest de la N4 sous forme d'une promenade</li> </ul> <p>La cartographie et la diffusion de l'information devra également être envisagée afin que la population s'investisse totalement dans ce projet.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La commune de Gembloux est traversée par différentes routes régionales qui ne sont pas un support adéquat à la mobilité lente. De fait, si la commune de Gembloux présente une très bonne infrastructure pour le déplacement motorisé, on ne peut que constater des lacunes en ce qui concerne le déplacement lent. Pour cette raison, les habitants des villages souhaitent pouvoir se réapproprier un espace de communication propre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers dévolus aux déplacements de type lent.</p> <p>La réalisation de ces sentiers constitue un véritable enjeu pour le déplacement quotidien vers l'école et vers le travail. Le nombre de personnes ou d'enfants utilisant le vélo pour se rendre au travail ou à l'école ne cesse de croître et une demande pour ce type de sentiers était très présente lors des rencontres avec la population pour l'élaboration du PCDR. La création de ce type de sentier constitue</p>	

donc une priorité en matière de mobilité lente.

Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire de la commune. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité de vie des habitants des villages tout en les reliant de manière directe et sécuritaire à Gembloux ville. La promotion de modes de déplacement de type doux participent également à une conscientisation de la préservation de notre environnement. Ce type d'initiative favorisera l'attachement des habitants de Gembloux à leur commune, ce qui ne peut être qu'un élément positif au développement social voire économique de la commune.

Les sentiers constituent un espace de rencontre et de convivialité appréciable : la création de sentiers peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune.

#### Origine de la demande

- Les représentants à la CLDR
- Associations locales
- Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR

#### Localisation

Bossière –Beuzet : La longueur de la liaison est de 4 653 mètres

Corroy – Bothey – Mazy : La longueur de la liaison est de 3 778 mètres

Lonzée – Gembloux : La longueur de la liaison est de 2150 mètres

Ernage – Sauvenière : La longueur de la liaison 1 est de 3010 mètres et de la liaison 2 est de 5430 mètres

Grand-Leez – Petit-Leez : La longueur de la liaison est de 775 mètres

Grand-Leez – Gembloux : La longueur de la liaison est de 6 027 mètres

#### Statut au plan de secteur

Sans objet

#### Statut de propriété

Servitudes communales

#### Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Etude des tracés
- Validation des tracés avec la population
- Etude des aménagements (marquage, revêtement, sécurisation -aux entrées de village et aux croisements de routes à circulations rapides-, choix de l'éclairage)
- Réalisation des aménagements et balisage
- Réalisation de cartes
- Distribution des cartes aux habitants

#### Objectif général

Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs

#### Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Préserver le caractère rural de la commune
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Protéger les usagers faibles

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<p><b><u>Investissement</u></b></p> <p><u>Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement au km:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement au sol</li> <li>▪ Marquage au sol</li> <li>▪ Sécurisation des carrefours</li> <li>▪ Eclairage</li> <li>▪ Balisage</li> </ul> <p><u>Réalisation et édition des documents cartographiques</u></p> <p>Total HTVA TVA (21%)</p> <p><b>TOTAL</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Ville de Gembloux</li> </ul>
<i>Programme de réalisation :</i>		
<p><u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u></p> <p>Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux engins agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers. Il faut trouver un aménagement adéquat aux points de jonctions des sentiers avec les routes utilisées par des véhicules moteurs pour empêcher que ceux-ci ne les empruntent..</p> <p>Il faut faire un lien avec la Commission Communale de Mobilité pour la réalisation de ce projet.</p> <p>Les sentiers concernés devraient avoir une largeur de 2,5 mètres.</p>		
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.</p>		
<i>Programmes dans le temps :</i>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Cartographie exploratoire des sentiers concernés		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Liaison <u>dans</u> les villages</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°D5</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des liaisons piétonnes (et cyclistes) à l'intérieur des villages pour faire le lien entre différents quartiers. Ces sentiers permettront d'éviter les voiries principales des villages concernés et sécuriseront les usagers faibles.</p> <p>Les villages concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Grand-Leez</u> : dans ce village, on propose de relier le quartier dit « Taille Antoine » avec le centre du village. De cette manière, l'école, ainsi que la place et l'ancienne maison communale, seront accessibles à partir du nord du village par un sentier sécurisé.</li> <li>- <u>Les Isnes</u> : le projet propose de relier la rue Jennay et la rue Herdal par un sentier. Dans ce cas, le quartier sud des Isnes aura un accès sécurisé vers l'école primaire et la place.</li> <li>- <u>Mazy</u> : le projet consiste à relier la place Costy à la place de l'église par un sentier. Le sentier existe déjà sur toute la largeur de la place Costy, il faudra étudier la possibilité de créer un sentier au travers de l'îlot situé au Nord de la place Costy et donnant sur la place de l'église.</li> </ul> <p>Ces sentiers, étant pour la plupart destinés aux déplacements d'enfants ou d'adolescents, devront être sécurisés par un éclairage adéquat et l'interdiction de leur entrée aux véhicules automobiles sera nécessaire.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants des villages souhaitent pouvoir se réapproprier un espace de communication propre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers dévolus aux déplacements de type lent à l'intérieur des villages. Ce type de sentiers pédestres améliorera la convivialité des villages et amplifiera les déplacements non motorisés au sein des villages. Ces sentiers auront pour objectif de permettre une accessibilité sécurisée vers des lieux à fort impact social tel que la place de village ou l'école.</p> <p>La réalisation de ces sentiers constitue un véritable enjeu pour le déplacement au sein du village et cette demande était très présente lors des rencontres avec la population pour l'élaboration du PCDR. La création de ce type de sentier constitue donc une priorité en matière de mobilité lente.</p> <p>Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial en matière de mobilité. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité des villages et de vie des habitants. La promotion de modes de déplacement de type doux participent également à une conscientisation de la préservation de notre environnement. Ce type d'initiative favorisera l'attachement des habitants de Gembloux à leur commune, ce qui ne peut être qu'un élément positif au développement social voire économique de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	

Localisation

Grand-Leez : La longueur du sentier est de 957 mètres

Les Isnes : La longueur du sentier est de 371 mètres

Sauvenière : La longueur du sentier est de 411 mètres

Mazy : La longueur du sentier est de 220 mètres

Statut au plan de secteur

Sans objet

Statut de propriété

Servitudes communales

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)

- Vérification du statut de propriété des sentiers
- Aménagement du sol
- Création d'un éclairage public
- Mise en place de potelets
- Balisage

Objectif général

Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Préserver le caractère rural de la commune
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Protéger les usagers faibles

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des travaux sur les assiettes par définition d'un coût d'aménagement au km:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aménagement au sol</li><li>▪ Eclairage</li><li>▪ Pose de potelet</li><li>▪ Balisage</li></ul>		- Développement rural - Ville de Gembloux
<b>TOTAL</b>		

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les sentiers ne devraient être accessibles qu'aux piétons et cyclistes. De ce fait, leur largeur ne doit pas excéder une distance de 3 mètres. L'accès doit être fermé par des bornes pour empêcher le passage de véhicules moteurs

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.

Programmes dans le temps :

Moyen terme

Annexes :

1. Cartographie exploratoire des sentiers concernés

---

*E. Amélioration de la mobilité*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Amélioration de la mobilité : Réalisation d'un plan de signalisation des parkings à Gembloux ville</b>	Liste LOT 2 Projet n°E1
<u>Description du projet</u> <p>La réalisation d'un plan de signalisation du centre ville permettra la gestion du trafic et du stationnement au centre-ville. Le principe sous-jacent du plan de signalisation est basé sur le respect de l'équilibre espace - temps entre tous les modes de transport (à pied, en vélo, en voiture, en bus, ...) et tous les types d'usagers (riverains, clients de commerce, travailleurs, livreurs, personnes à mobilité réduite, ...).</p> <p>Le plan de signalisation intégrera également la réalisation d'un balisage qui permettra un accès essentiel aux informations sur les pôles économiques, touristiques, commerciaux et de service de la commune.</p> <p>La mise à jour des panneaux de signalisation de la commune est un élément indispensable pour une meilleure lisibilité et accessibilité aux différents pôles d'activité de la commune.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>Au niveau communal, l'élaboration d'un plan de signalisation est un outil indispensable pour orienter les automobilistes et les inciter à utiliser certains axes plutôt que d'autres, en regard des objectifs définis concernant la maîtrise du trafic dans certains secteurs, le réaménagement des voiries et les conditions de circulation ou environnementales rencontrées en bordure de certains axes.</p> <p>Le balisage constitue lui aussi un outil essentiel d'information notamment en ce qui concerne la localisation et l'accessibilité au centre des communes, aux parkings d'échanges, aux pôles économiques, commerciaux et touristiques de la commune....</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ La commune</li><li>▪ Les groupes « Activité économique, Entreprises, Produits locaux et Agrobiopôle », « Sports, Loisirs et Culture » et « Mobilité, Sécurité, Transport collectif et Déplacements lents » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet	
<u>Statut de propriété</u> Sans objet	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etude et esquisse du plan de signalisation</li><li>▪ Réalisation des panneaux de signalisation</li></ul>	

Objectif général

Améliorer l'attractivité de la ville de Gembloux en améliorant son accessibilité et sa lisibilité

Objectifs transversaux visés

- Diffusion de l'information
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Protéger les usagers faibles
- Améliorer l'accessibilité aux activités

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Etude du plan</u> Total HTVA TVA (21%) <u>Réalisation des balises</u> Total HTVA TVA (21%) <b>TOTAL</b>		- Développement rural - Ville de Gembloux - Commissariat Général au Tourisme
<u>Programme de réalisation :</u> /		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u> /		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> /		
<u>Programmes dans le temps :</u> Moyen terme		
<u>Annexes :</u> /		



*F. Projet « Information »*

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Liste LOT 2</i>
<b>Amélioration de la diffusion de l'information sur le territoire de l'entité: Création d'un groupe d'échange et formation Internet</b>	<i>Projet n°F1</i>
<i>Description du projet</i>	
<p>A l'ère du développement d'Internet et du principe des « Cyber communes », les habitants de l'entité de Gembloux souhaitent recevoir un appui de la commune pour réaliser un groupe d'échange et de formation Internet. Ce groupe permettrait une mise en commun des connaissances de chacun et le développement de projets individuels et collectifs de réalisation de sites Internet sur chacun des villages de la commune. Certains villages possédant déjà leur propre site, il s'agit vraiment de faire bénéficier à la collectivité des connaissances de ces derniers.</p> <p>Dans un même temps, ce groupe d'échange et de formation Internet pourrait constituer la base d'une plate-forme d'échange avec l'Agence de développement local (ADL) sur le site de la ville de Gembloux (<a href="http://www.gembloux.be">www.gembloux.be</a>) auquel l'ADL désire donner une interface citoyenne.</p>	
<i>Justification du projet</i>	
<p>Dans le cadre de la requalification des relations sociales en zone rurale et, plus précisément, sur la commune de Gembloux, ce projet constitue une voie d'accès à l'échange et à la rencontre des habitants de la commune sur un thème commun. Au delà de son impact sur les liens intergénérationnels et intervillage dans la commune, il peut prendre une résonance particulière par son impact sur un espace plus large que celui de la commune. En effet, Internet constitue une porte ouverte sur le monde et de ce fait, la présence de sites spécifiques sur la commune, au travers ses villages, ses associations, ses activités, ... renforcera l'attractivité de cette dernière.</p>	
<i>Origine de la demande</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> </ul>	
<i>Localisation</i>	
Sans objet	
<i>Statut au plan de secteur</i>	
Sans objet	
<i>Statut de propriété</i>	
Sans objet	
<i>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une cellule Internet</li> <li>▪ Réalisation des rencontres</li> </ul>	

Objectif général

Améliorer la convivialité et le dialogue sur le territoire de la commune par un appui à tout projet novateur en terme d'échange

Objectifs transversaux visés

- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Améliorer l'accessibilité aux activités
- Amélioration du dialogue
- Diffusion de l'information

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> Total HTVA TVA (21%)		- Développement rural - Ville de Gembloux
<b>TOTAL</b>		

Programme de réalisation :

/

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

/

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

/

Programmes dans le temps :

Moyen terme

Annexes :

/

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Amélioration de la diffusion de l'information sur le territoire de l'entité: Réhabilitation des panneaux d'affichage par village</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°F2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste en une réhabilitation des panneaux d'affichage sur le territoire de l'entité. Sur ces panneaux, il sera possible de centraliser les informations communales et autres à destination des habitants. Il est nécessaire de réfléchir au type de panneaux que l'on souhaite implanter sur la commune, ces derniers faisant souvent l'objet de vandalisme, il faudra avoir une réflexion approfondie pour parvenir à responsabiliser les habitants sur le maintien en état de ces panneaux d'affichage.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le projet participe à l'élaboration d'une information étendue à toute la population. En effet, il est nécessaire d'éviter de créer un déséquilibre par rapport à l'accès à l'information en ciblant un mode d'information en particulier.</p> <p>La multiplication des sources d'information devrait aider à maintenir ou augmenter l'intérêt des habitants pour leur commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture » et « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Dans chaque village</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réflexion sur le type de structure pouvant faire office de panneaux d'affichage</li> <li>▪ Implication de la population sur la limitation du vandalisme</li> </ul>	
<p><u>Objectif global</u></p> <p>Maintenir des sources d'information d'accès facile pour les habitants de la commune</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Maintenir, animer des lieux de rencontre et de communication</li> <li>▪ Améliorer la communication</li> <li>▪ Diffusion de l'information</li> </ul>	

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des panneaux d'affichage</u> Total HTVA TVA (21%) <u>Implantation des panneaux d'affichage</u> Total HTVA TVA (21%) <b>TOTAL</b>		- Développement Rural - Ville de Gembloux
<u>Programme de réalisation :</u>		
/		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
/		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
/		

*G. Accompagnement jeunesse et petite enfance*

<u>Intitulé du projet</u>	Liste LOT 2
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Soutien à la création d'un bus ONE pour les villages</b>	Projet n°G1
<u>Description du projet</u>	
<p>La commune de Gembloux manque de locaux adaptés aux normes d'hygiène et d'organisation de l'O.N.E. (Office national de l'enfance) De ce fait, les jeunes mamans ou tout autre membre de la famille s'occupant de l'enfant se retrouvent dans l'obligation d'effectuer la visite O.N.E. à l'extérieur des villages de résidence.</p> <p>Avec pour objectif d'offrir un service plus souple aux habitants de la commune, le projet envisage de s'associer en intercommunal pour l'organisation d'un service de bus O.N.E. Le bus O.N.E. se compose de deux pièces d'une impeccable propreté qui se suivent en enfilade : une première pièce comporte quatre tables à langer qui font face à une banquette et une seconde pièce, où se tient la consultation proprement dite.</p> <p>Depuis 1997, les cars sont acquis par l'O.N.E. sur le budget de la Loterie Nationale et les communes concernées interviennent dans une partie des frais de fonctionnement. Les rémunérations du personnel de l'O.N.E. (Médecins, infirmières et chauffeurs) sont à charge de l'O.N.E. L'Office s'engage à maintenir chaque véhicule en service pendant 10 ans.</p>	
<u>Justification du projet</u>	
<p>Pour des régions où l'on observe une pénurie de locaux pour les consultations O.N.E., il est nécessaire de mettre en œuvre un système plus souple, en constituant une unité mobile de protection maternelle et infantile capable de se déplacer par tous les temps, emportant médecins et infirmières et s'arrêtant dans tous les villages pour tenir des séances de consultation.</p> <p>Ce type d'adaptation des visites O.N.E. a également beaucoup d'impact par la convivialité et la vie de village qu'il crée ... Il s'agit d'un lieu de rencontre au sein même du village. Pour la population, ce car et ses professionnels incarnent l'essence même d'un service public bien pensé et proche des gens : servir les familles sur le seuil de leur porte, les rassurer et s'assurer de la bonne santé des enfants.</p> <p>Il s'agit de tout évidence d'un outil pertinent pour appuyer la convivialité et la socialisation dans les villages.</p>	
<u>Origine de la demande</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, Santé, Education, Enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<u>Localisation</u>	
Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u>	
Sans objet	
<u>Statut de propriété</u>	
Sans objet	

<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact avec l'O.N.E.</li> <li>▪ Contact intercommunal</li> <li>▪ Négociation d'un accord tripartie</li> <li>▪ Publicité communale autour du car O.N.E.</li> <li>▪ Mise en fonction du car</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
Améliorer les conditions de vie et la convivialité des villages de la commune		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'accueil à la petite enfance</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux activités organisées sur le territoire</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<u>Achat du car</u>		- Ville de Gembloux
<i>Total HTVA</i>		- Office de la Naissance et de l'Enfance
<i>TVA (21%)</i>		- Communauté française
<u>Frais de fonctionnement (carburant, entretien, réparations)</u>		
<i>Total HTVA</i>		
<i>TVA (21%)</i>		
TOTAL		
<b>TOTAL</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
/		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
/		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
/		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Aide au financement pour les accueillantes conventionnées</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°G2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Etre accueillante d'enfant consiste à accueillir chez soi un petit groupe d'enfants âgés de 0-3 ans. Le nombre d'enfants est déterminé par l'ONE (Office National de l'Enfance) selon les situations individuelles et peut varier de 1 à 4 enfants.</p> <p>Ce projet consisterait en un accord de principe entre la commune et les potentiels accueillantes d'enfants pour obtenir une subvention (de financement communal) pour la mise en adéquation des locaux avec le code de qualité d'accueil (Arrêté de la Communauté Française du 31 mai 1999).</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Etre accueillante d'enfant constitue un métier à plein temps qui peut aider à lutter contre le chômage sur le territoire communal. La présence d'accueillantes d'enfants dans les villages va aider de jeunes parents à organiser leur temps entre la vie professionnelle et la vie familiale.</p> <p>Ce type de service renforce la convivialité au sein du village et appuie le sentiment d'appartenance à un territoire donné. De plus, la présence d'accueillantes d'enfants favorisera par la suite l'inscription des enfants dans les écoles communales. Il s'agit donc d'un programme qui participe à l'ancrage des habitants dans la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, santé, Education, Enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Améliorer les conditions de vie dans les villages par une offre d'emploi ciblé et par des services de proximité aidant à la gestion de la vie professionnelle et familiale</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et retisser des liens</li> <li>▪ Développer l'accueil à l'enfance</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux différentes activités</li> </ul>	

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <b><u>Subvention d'aide communale</u></b> Total HTVA TVA (21%)		- Ville de Gembloux - Communauté française
TOTAL		
<b>TOTAL</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
/		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Les conditions requises pour être accueillant d'enfant sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre âgé de 18 à 65 ans, homme ou femme.</li> <li>• Disposer d'une habitation permettant un accueil de qualité pour les enfants, de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène, d'espace et d'épanouissement.</li> <li>• Etre intéressé par l'éducation des tout-petits et s'engager à développer un projet d'accueil conforme aux exigences du code de qualité.</li> <li>• S'assurer que tous les membres de la famille adhèrent pleinement à votre décision d'accueillir des enfants à domicile.</li> </ul>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
/		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		
1. Extrait « Accueillantes autonomes d'enfants et Maisons d'enfants » : Farde de documentation à l'attention des maisons d'enfants et accueillantes autonomes (secteur non subventionné par l'O.N.E.) - Textes légaux et d'informations		



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Réhabilitation d'un lieu pour usage multifonctionnel pour les jeunes</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°G3</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Il n'existe pas sur le territoire de la commune de salle spécifiquement adaptée à l'accueil des activités prisées par les adolescents (Soirées dansantes, concert de musique, ...). De plus, la commune est actuellement à la recherche d'un espace qui pourrait accueillir l'école du Cirque.</p> <p>Ce projet constitue la suite du projet repris en Lot 1 (n°F1) qui correspondait à une prospection d'un lieu adéquat et consiste à proposer les travaux de réhabilitation de la salle choisie en Lot 1.</p> <p>L'espace choisi devrait idéalement être facilement accessible tout en limitant l'impact des nuisances sonores sur le voisinage.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les jeunes de la commune constituent une part importante de la population communale de demain. De fait, il est indispensable, à l'égal des adultes, de chercher à satisfaire leurs attentes et leurs besoins. La commune de Gembloux a pour avantage d'être en proximité immédiate avec des pôles urbains tels que Bruxelles et Namur, pourvoyeurs d'activités à destination des adolescents.</p> <p>La présence sur le territoire communal d'un lieu destiné essentiellement à l'organisation d'activités pour les jeunes de la commune motivera très certainement les associations de jeunes, soit à se créer, soit à devenir encore plus actives sur le terrain. De ce fait, la dimension conviviale, de rencontre et d'échange intergénérationnel risque de prendre du sens dans l'élaboration des projets des jeunes au sein de cet espace.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, Santé, Education, enseignement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>/</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>/</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>/</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude des travaux d'aménagement</li> <li>▪ Travaux d'aménagement</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Offrir un espace personnel d'activités aux jeunes</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'accompagnement des adolescents et des jeunes</li> <li>▪ Améliorer l'accessibilité des différentes activités organisées sur le territoire communal</li> </ul>	

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Aménagement de la salle</u> Total HTVA TVA (21%)		- Ville de Gembloux - Communauté française
TOTAL		
<b>TOTAL</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Moyen terme		
<u>Annexes :</u>		

---

## H. Valorisation du patrimoine naturel

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Valorisation du patrimoine naturel : Vallée de l'Orneau</b>	Liste LOT 2 Projet n°H1
<u>Description du projet</u> <p>La vallée de l'Orneau est un élément structurant du paysage de la commune et de son histoire. Pour cette raison, les habitants souhaitent redonner à ce cours d'eau la place qu'il mérite. L'Orneau souffre actuellement, d'une pollution importante de ses eaux et de ce fait, est limité dans son impact en terme de loisir et de tourisme. De plus, une partie de l'Orneau a été classée en zone Natura 2000, ce qui consolide son importance et constitue une opportunité d'action.</p> <p>L'idée de ce projet serait de réaliser une gestion appropriée de l'Orneau et de ses berges et d'entamer un travail de vulgarisation auprès des utilisateurs afin de générer une meilleure protection du milieu. L'Orneau pourrait également être mis en relation avec de nombreuses thématiques patrimoniales (tel que la géologie, la marbrerie, les fours à chaux, les moulins, ...) et divers parcours de promenade à destination des loisirs et à destination pédagogique pourraient être créés.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>Des sections du bassin de l'Orneau sur la commune de Gembloux ont été définies comme zone Natura 2000, et ce, avec pour objectif de préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et de leur permettre de se développer harmonieusement.</p> <p>Le devenir d'une zone Natura 2000 n'est pas d'être figée dans des règles de protection restrictives mais bien de replacer l'homme au sein de l'élément naturel. De ce fait, au vu de la valeur écologique indéniable de la zone, les habitants de la commune souhaitent une mise en valeur de ce potentiel naturel au travers de la réalisation d'un itinéraire touristique thématique.</p> <p>Au travers de ce projet, c'est une redécouverte de l'environnement naturel gembloutois qui est proposé à ses habitants.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ La commune</li><li>▪ Les groupes « Cadre de Vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet	
<u>Statut de propriété</u> Communal et privé	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Organisation d'une cellule de réflexion sur la patrimoine de l'Orneau</li><li>▪ Mise en commun des différentes associations en lien avec l'Orneau</li><li>▪ Réalisation d'un programme de gestion et de développement dans l'optique d'une protection et d'une valorisation du cours d'eau</li></ul>	

Objectif général

L'insertion du patrimoine naturel dans des circuits de promenade participe à l'amélioration du bien-être des habitants et à la découverte du territoire de l'entité communale

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Conserver le caractère rural de la commune
- Protéger le patrimoine

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation d'aménagement spécifique</u> Total HTVA TVA (21%)		- Développement rural - Ville de Gembloux - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
TOTAL		
<b>TOTAL</b>		

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Programmes dans le temps :

Moyen terme

Annexes :

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Valorisation du patrimoine naturel : Forum-rivière autour de l'Orneau et de ses affluents</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°H2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>« ...Le contrat de rivière est un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Ce protocole peut être institué sous forme de charte...Les objectifs du contrat de rivière visent en priorité à restaurer, à protéger et à valoriser la qualité écologique et les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière... » Décret du 21/04/94.</p> <p>Dans le cadre du bassin de l'Orneau, les priorités à débattre et à mettre en œuvre seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la qualité des eaux de l'Orneau</li> <li>▪ Aménagement de berges et des affluents de l'Orneau</li> <li>▪ Maintien et restauration du cadre naturel du bassin de l'Orneau</li> <li>▪ Mise en valeur du patrimoine culturel et paysager</li> <li>▪ Développement de la fonction de loisir, à destination prioritaire des habitants de l'entité, en respect du cadre naturel et de la protection de l'environnement</li> <li>▪ Réhabilitation de l'historique et de l'identité culturelle de la vallée</li> <li>▪ Promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement</li> <li>▪ Gestion des eaux usées urbaines respectueuses de l'environnement</li> </ul> <p>Le projet se devra également d'établir un climat de concertation et de discussion car : la signature d'un contrat de rivière doit être réalisée par le biais de la sensibilisation, de l'information et de la participation de l'ensemble des acteurs qui résident sur le territoire couvert par le contrat</p> <p>Les partenaires du projet seront la Région Wallonne, les provinces et communes du bassin de l'Orneau et les Inter communales œuvrant sur le bassin. Donc dans ce cas précis : la Province de Namur et de Charleroi, les Communes de Gembloux, Sambreville et La Bruyère. Cependant, la bassin de l'Orneau étant quasi inscrit sur le territoire de l'entité communale, la commune de Gembloux sera principalement impliquée dans le processus.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie prévoit le développement des contrats de rivière et leur adaptation à la gestion intégrée par bassin afin de favoriser les actions concertées avec les communes et le monde associatif. Le milieu aquatique est soumis de manière permanente à l'impact des activités humaines (urbanisation, agriculture, industrie, activités ménagères, loisirs,...) et des phénomènes naturels (sécheresses, inondations,...). Dans une zone rural à fort développement résidentiel comme la commune de Gembloux, ce constat est d'autant plus juste et révèle avec acuité la pression que subit l'Orneau et ses affluents dans son passage sur l'entité communale. Le souhait exprimé et la nécessité de prendre soin de nos cours d'eau, véritables richesses wallonnes, ne sont pas neuves. Le contrat de rivière permettra de donner un cadre légal aux nombreuses initiatives qui pourraient être lancées.</p> <p>La gestion d'un bassin est un travail d'autant plus ardu qu'il est nécessaire de concilier les intérêts des différents utilisateurs, qu'ils soient environnementaliste, résident, industriel, agriculteur ou simple promeneur.</p> <p>De plus, des sections du bassin de l'Orneau sur la commune de Gembloux ont été définies comme zone Natura 2000, avec pour objectif de préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Le devenir d'une zone Natura 2000 n'est pas d'être figée dans des règles de protection restrictives mais bien de replacer l'homme au sein de l'éléments naturels. La réalisation d'un contrat de rivière ne pourra qu'aider à la protection et préservation des milieux aquatiques.</p>	

<u>Origine de la demande</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> <li>▪ Les groupes « Cadre de vie, Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>		
<u>Localisation</u>		
Sans objet		
<u>Statut au plan de secteur</u>		
Sans objet		
<u>Statut de propriété</u>		
Sans objet		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire général sur le contexte physique, humain et économique du bassin de l'Orneau qui constituera le dossier préparatoire</li> <li>▪ Préparation d'une convention d'étude ayant pour objet la rédaction d'un forum-rivière</li> <li>▪ Approbation de la convention d'étude</li> <li>▪ Exécution de la convention d'étude</li> <li>▪ Signature du contrat de rivière</li> <li>▪ Constitution d'un Comité d'Accompagnement (regroupant les gestionnaires du cours d'eau)</li> <li>▪ Constitution d'un comité de suivi</li> <li>▪ Rédaction d'une charte</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
La protection et la valorisation d'un patrimoine naturel de qualité et identitaire participe à l'amélioration général du cadre de vie sur l'entité communale		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Conserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Protéger le patrimoine</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Total HTVA		
TVA (21%)		
<b>TOTAL</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
<u>Programmes dans le temps :</u>		
Long terme		

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Valorisation du patrimoine naturel : Moulin de l'Escaille (Phase réalisation)</b></p>	<p>Liste LOT 2</p> <p>Projet n°H3</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le site du moulin de l'Escaille est une réserve naturelle appartenant aux RNOB (Réserves naturelles Ornithologiques de Belgique) mais piloté par un comité de gestion de composition très diverse (pas essentiellement de naturalistes !). De ce fait, les projets mis en place sur la zone de la réserve naturelle ont toujours fait place à une large ouverture au public, aux chercheurs et aux étudiants.</p> <p>Des nombreux projets réalisés dans le cadre de la réserve naturelle, s'est dégagée une ligne conductrice de gestion de la réserve pour la mémoire collective qu'elle représente (au travers des activités et de l'histoire du moulin) en plus de la fonction de conservation de la nature inhérente au site.</p> <p>L'idée maîtresse du projet du moulin de l'Escaille est de créer un centre d'interprétation des technologies environnementales qui s'inscrirait en phase avec la philosophie du développement durable et les activités qui ont fait l'histoire du site.</p> <p>Sur base des résultats de l'étude de faisabilité (P1/C1) sur la restauration de la volumétrie initiale des bâtiments du moulin, il sera proposé de réaliser une infrastructure réunissant les énergies douces décrites ci-dessus et présentant les nombreux témoignages (iconographiques et oraux) de l'histoire du Moulin de l'Escaille. L'étude de faisabilité ayant identifié le réseau de partenariat susceptible de s'intégrer au projet, cette seconde phase du projet s'attellera à la négociation des formes de partenariat.</p> <p>L'extension nécessaire des terrains en amont, afin de pouvoir limiter la pression engendrée par le développement de l'activité « muséale » sur la fonction de conservation, nécessitera l'achat de terrain en préalable au démarrage de la seconde phase du projet.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Le site du Moulin de l'Escaille est une réserve naturelle située en contrebas d'un important bassin versant en majorité couvert par des terres de culture intensive, traversée par des cours d'eau très pollués et proche d'une grand route. Depuis sa classification en réserve naturelle (1991), le Moulin de l'Escaille a été l'objet de développement de nombreux projets environnementaux et d'animation.</p> <p>La participation d'un public varié sur les aspects historiques et culturels avec la participation des écoles et de différentes associations pour enfants de la commune a permis de récolter un grand nombre de témoignages visuels et oraux autour du thème du moulin de l'Escaille.</p> <p>Ces différents éléments permettent de comprendre la riche imbrication des domaines de protection de l'environnement, d'éducation, de recherche, de conservation de la nature, etc.... qui caractérise le projet du moulin de l'Escaille. Ces expériences positives animent le souhait actuel de réaliser une structure permanente qui serait centrée sur l'éducation et la démarche scientifique à l'égal de ce qui a déjà été réalisé.</p> <p>Au delà de l'éducation, il s'agit également de la production d'une valeur ajoutée d'un site et d'une région que les porteurs du projet souhaitent atteindre au travers de sa réalisation. En effet, l'impact touristique de ce projet rejaillira sur toute la région mais de surcroît, un projet de cette envergure apportera quelques possibilités de développement d'activités économiques pour les entreprises locales.</p>	
<p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les numéros de parcelles cadastrales sont : 1A0291G, 1A0290G, 1A0286B et 1A0284C</li> </ul>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ La commune</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>		
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone Naturelle		
<u>Statut de propriété</u> RNOB		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat de terres agricoles en amont de la réserve (Ces terres seront propriétés de la commune et mises à disposition de la RNOB)</li> <li>▪ Obtention d'une dérogation (Permis de bâtir en zone naturelle)</li> <li>▪ Réalisation des plans de reconstruction du moulin</li> </ul>		
<u>Objectif général</u> Réaliser une structure innovante qui participe à la valorisation du caractère de la commune de Gembloux.		
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Conserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Développer les initiatives économiques</li> <li>▪ Protéger le patrimoine</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Achat du terrain</u> Total HTVA TVA (21%)		- Développement rural - Ville de Gembloux - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Commissariat Général au Tourisme
<u>Réalisation des travaux de reconstruction</u> Total HTVA TVA (21%)		
<b>TOTAL</b>		
<u>Programme de réalisation :</u>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtention d'une dérogation (Permis de bâtir en zone naturelle)</li> </ul>		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Esquisse architecturale</li> <li>▪ Support Cd-Rom de visite en 3D du moulin</li> </ul>		
<u>Programmes dans le temps :</u> Moyen terme		
<u>Annexes :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cf. Annexes du Projet P1C1</li> </ul>		



---

I. Valorisation du patrimoine construit et historique

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Valorisation du patrimoine construit : Mémorial de la bataille de Gembloux (Grand-Manil)</b>	Liste LOT 2 Projet n°11
<u>Description du projet</u> <p>Le projet constitue un réaménagement à proximité du Mémorial de la bataille de Gembloux d'une zone de détente et de repos. Cette zone se situerait en arrière du mémorial proprement dit, sur lequel débouche un chemin boisé. L'aménagement consisterait en l'implantation de bancs, de tables, de poubelles, et éventuellement de haie.</p> <p>La table d'orientation est actuellement dépourvue de son support qui permet de repérer la bataille de Gembloux. En effet, celui-ci a fait l'objet d'actes de vandalisme, ce qui a poussé la commune à le retirer pour le protéger. Il pourrait être envisagé de mettre une copie, protégée par une couverture dans un matériau adéquat.</p> <u>Justification du projet</u> <p>Le Mémorial de la bataille de Gembloux constitue un symbole de l'histoire de la région auquel les habitants restent assez attachés. L'implantation de la table d'orientation est particulièrement favorable. En effet, celle-ci se trouve à proximité de la ferme de Penteville et du site archéologique du même nom, l'ancienne voie romaine aboutit en face du site et une série de chemins de campagne ; dont le chemin des creux de bataille permettant de rejoindre le village d'Ernage à partir de Grand-Manil et le RAVeL permettant de rejoindre le village de Sauvenière.</p> <p>Par la proximité des paysages agricoles et urbains (Grand-Manil), d'un ensemble archéologique et d'un bâtiment agricole ; tous deux de grande qualité, le site du mémorial de la bataille de Gembloux justifie son aménagement en zone de repos et de détente.</p> <p>La réalisation prochaine d'un film sur la division marocaine lors de la guerre 14-18 renforcera la connaissance de l'histoire de l'entité de Gembloux.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ La commune</li></ul>	
<u>Localisation</u>	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone agricole	
<u>Statut de propriété</u> Communale	
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪</li></ul>	

Objectif général

Valoriser le patrimoine historique et identitaire de l'entité communale en améliorant sa visibilité et son accès

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune
- Conserver le caractère rural de la commune
- Protéger le patrimoine

Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b>		
<b>Mobilier</b> Total HTVA TVA (21%)		- Développement rural - Ville de Gembloux
<b>Végétation</b> Total HTVA TVA (21%)		
<b>Aménagement de la table d'orientation</b> Total HTVA TVA (21 %)		
TOTAL		
<b>TOTAL</b>		

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Programmes dans le temps :

Moyen terme

Annexes :

–

## **V. PRIORITE 3**

### Tableau récapitulatif des projets proposés en Priorité 3 (Lot 3)

<i>Description du projet</i>	<i>N° de projet</i>
<b>Locaux de rencontre et maison de village</b>	
Transformation de l'ancienne maison des instituteurs en maison de village à Sauvenière	n°A1
<b>Aménagement d'espaces publics de convivialité</b>	
Aménagement d'une place conviviale à Lonzée	n°B1
Aménagement de la place de Grand-Leez (Phase étude)	n°B2
Place de la gare à Ernage	n°B3
Espace convivial à Isnes les Dames	n°B4
<b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal</b>	
Promenade thématique entre Grand-Leez et le RAVeL	n°C1
RAVeL à Grand-Manil	n°C2
Liaison <u>entre</u> les villages	n°C3
Liaison <u>dans</u> les villages	n°C4
Etude et réalisation de tronçon de liaisons manquants	n°C5

---

*A. Locaux de rencontre et maisons de village*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Locaux de rencontre et maisons de village : Maison communale de Sauvenière (Phase réalisation)</b>	<i>Liste LOT 3</i> <i>Projet n°A1</i>
<u>Description du projet</u> Le projet consiste à aménager les locaux de l'ancienne maison des instituteurs (actuellement occupée par Canal Zoom) en espace de réunions pour les différentes associations du village. <u>Justification du projet</u> L'ancienne maison des instituteurs est située en bordure de la place de Sauvenière qui est une place de grande qualité, ne serait ce que par l'alignement de Marronniers qui la borde. Ceci justifie le bâtiment comme choix d'implantation d'une structure de cœur de village. L'utilisation de l'ancienne maison des instituteurs par les associations locales renforcerait l'attractivité de cet espace de rencontre délimité. La présence de locaux à destination d'associations locales est un élément fédérateur des populations autour de projet. Au delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place, la mise en place d'une infrastructure multi-fonctionnelle à destination d'un public de tous âges permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois qui est au cœur des porteurs du projet.	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Les associations locales de Sauvenière</li></ul>	
<u>Localisation</u> Place du Sablon	
<u>Objectif général</u> Créer des lieux de rencontre et soutenir les activités à caractère social en milieu rural par l'intermédiaire des associations <u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li><li>▪ Favoriser le dialogue</li><li>▪ Accompagnement des jeunes</li><li>▪ Aide à l'enfance</li><li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li></ul>	
<u>Programmes dans le temps :</u> Long terme	

## B. Aménagements d'espaces publics de convivialité

<u>Intitulé du projet</u> <b>Aménagements d'espaces publics de convivialité: Aménagement d'une place conviviale à Lonzée</b>	Liste LOT 3 Projet n°B1
<u>Description du projet</u> <p>L'espace de la place de Lonzée est un espace intéressant caractérisé par la présence de l'église et une maison de village en bordure de la place. L'école primaire est accessible à partir de la place par l'intermédiaire d'un chemin piéton et l'ancienne maison communale se trouve dans une rue proche.</p> <p>L'espace de la place est actuellement macadamisé et peu structuré hormis les emplacements de parking. Les habitants souhaitent que l'espace soit redéfini et réaménagé en incluant des aménagements sécuritaires et en améliorant la convivialité du site par un mobilier urbain adéquat. La partie de la place située à l'arrière de la maison de village (« Salle la Sorcière ») pourrait être agrémenté de jeux pour enfants.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>Les habitants du village aimeraient faire un espace de rassemblement de la vie villageoise. La proximité de l'église, de l'ancienne maison communale et de l'école à proximité ainsi qu'une salle destinée aux associations locales (Salle « La Sorcière ») ; justifie la zone comme choix d'implantation d'une structure de cœur de village. L'aménagement de cet espace est donc également l'occasion pour les villageois d'intégrer les structures caractéristiques d'un village (définies ci-dessus) en un espace clairement défini.</p> <p>L'espace de la place pourra constituer un lieu de rencontre et de convivialité adapté aux infrastructures comprises dans son périmètre.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Les associations locales de Lonzée</li><li>▪ Les groupes « Aménagements et Espaces publics » et « Sports, Loisirs et Culture » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Place de l'église	
<u>Objectif général</u> Améliorer la convivialité des espaces de rencontre et créer un lien entre les différents lieux de rencontre villageois	
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li><li>▪ Préserver le caractère rural</li><li>▪ Protéger les usagers faibles</li></ul>	
<u>Programmes dans le temps :</u> Long terme	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de la place de Grand-Leez</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°B2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>L'espace de la place de Grand-Leez est un espace intéressant caractérisé par la présence de structures typiques d'un cœur de village (Eglise, ancienne maison communale, maison des associations et école primaire).</p> <p>L'espace de la place est actuellement macadamisé et peu structuré hormis les emplacements de parking. Les habitants souhaitent que l'espace soit redéfini et réaménagé en incluant des aménagements sécuritaires, en améliorant la convivialité du site par un mobilier urbain adéquat. Le principe de la réalisation d'une étude préalable soumise à consultation est désiré par les porteurs du projet.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>A la suite de la réalisation des travaux dans l'ancienne maison communale de Grand-Leez (P1/A1), les habitants du village souhaiteraient faire un espace de rassemblement de la vie villageoise.</p> <p>La proximité de l'église, de l'ancienne maison communale et de l'école, justifie la zone comme choix d'implantation d'une structure de cœur de village. La requalification de cet espace est donc également l'occasion pour les villageois d'intégrer les structures caractéristiques d'un village (Place, église, école, salle de village et ancienne maison communale) en un espace clairement défini.</p> <p>Au-delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place, la mise en place d'une infrastructure de qualité à destination d'un public de tous âges permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois : ce principe étant à la base de la démarche des porteurs du projet.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ L'Association « Espace Grand-Leez »</li> <li>▪ Le groupe « Sports, Loisirs et Culture », « Services de proximité, Social, santé, Education, Enseignement » et « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Place de l'église</p>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers de ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial en lien avec le projet de l'ancienne maison communale (P1/A1)</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> </ul>	
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Long terme</p>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Aménagement d'espaces publics de convivialité: Place de la gare à Ernage</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°B3</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>La place située à proximité de la gare d'Ernage est un espace peu convivial qui ne répond pas aux attentes des habitants en matière de sécurité. Les habitants d'Ernage ont pour projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De requalifier le rond point qui n'assure pas sa fonction sécuritaire,</li> <li>• D'aménager une piste de pétanque et un mur d'escalade pour faire office d'espace de loisirs</li> </ul> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants du village souhaiteraient faire un espace de loisirs et convivial de la place de la gare. Au delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place : la mise en place d'une infrastructure multi-fonctionnelle à destination d'un public de tous âges permettra de développer des activités favorisant la rencontre des villageois, principe qui est au cœur des porteurs du projet.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants de la CLDR</li> <li>▪ Les porteurs du projet</li> <li>▪ Le groupe « Sports, Loisirs et Culture », « Cadre de vie et Environnement » et « Aménagements et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Jonction entre la rue C. Calls et M. Dufrasne</p>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace convivial et à destiné à certaines activités sportives</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Sécurité des usagers faibles</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> </ul>	
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Long terme</p>	



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Aménagement d'espaces publics de convivialité: Aménagement d'un espace convivial à Isnes-les-Dames</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°B4</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>La place d'Isnes-les-Dames est entourée par un ensemble de fermes à la qualité architecturale indéniable. La structure de l'espace est peu adéquate pour la qualifier d'espace convivial et de rencontre. Cependant, quelques améliorations du site permettrait d'en affirmer la valeur. Entre autre, l'amélioration du revêtement au sol, la pose de luminaire et l'installation de mobilier urbain permettraient la mise en valeur des éléments de patrimoine.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants du village souhaiteraient faire un espace de loisirs et convivial de cet espace qui s'insère dans un circuit de promenade . Au-delà de la nécessité pour les villageois de repenser et de renforcer le concept de vie villageoise par la réalisation d'une place, la qualité intrinsèque du site participera à la valorisation de la beauté du village et renforcera l'attractivité de celui-ci.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Cadre de vie et Environnement » et « Sports, Loisirs et Culture » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Au travers de ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en améliorant un espace de qualité patrimonial en un espace convivial</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li> <li>▪ Protection du patrimoine</li> </ul>	
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Long terme</p>	

## C. Aménagements de sentiers

<u>Intitulé du projet</u> <b>Aménagement de sentiers : Promenade thématique entre Grand-Leez et le RAVeL</b>	Liste LOT 3 Projet n°C1
<u>Description du projet</u> La réalisation d'un RAVeL traversant l'entièreté de la commune de Gembloux constitue un élément de loisir et de communication de grande valeur. Le passage du RAVeL s'effectuant principalement à l'ouest de la commune, les habitants de Grand-Leez ont souhaité la réalisation d'une communication directe à ce dernier via un sentier.	
<u>Justification du projet</u> La situation géographique de Gembloux (au centre du triangle Wallon défini par le SDER) lui donne la caractéristique d'être une zone naturelle proche de Bruxelles et Namur. Portée également par sa définition d'agrobiopôle, la commune a l'avantage de se positionner au sein d'un réseau de proximité et d'offrir à des citoyens un environnement naturel apaisant. Dans les limites géographiques internes de la commune, le cadre environnemental peut être mis en évidence au moyen de sentiers balisés destinés aux loisirs et à la détente des habitants.	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Associations locales</li><li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Objectif général</u> Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en facilitant la mobilité lente	
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li><li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li><li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li></ul>	
<u>Programmes dans le temps :</u> Long terme	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: RAVeL à Grand-Manil</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°C2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Il n'existe pas dans le village de Grand-Manil de sentier qui mène au site du futur RAVeL. L'idée de ce projet est de réaliser une étude sur les chemins ou éléments pouvant être considérés comme tel, et de définir un tracé potentiel reliant le village de Grand-Manil au projet du RAVeL.</p> <p>Le tracé devrait se faire à proximité de l'ancienne briqueterie qui va être transformée en zone verte. Il faudra envisager l'achat de portions de terrain pour y aménager un chemin.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Portée par son label d'agrobiopôle, la commune a l'opportunité de se positionner au sein d'un réseau de proximité et d'offrir à des citoyens un environnement naturel apaisant. Actuellement, différents éléments (l'implantation du RAVeL, la définition de zones Natura 2000, ...) poussent à une mise en évidence de la qualité naturelle de la commune. La réalisation de sentiers de promenade est un outil qui concourt à ce but, tout en étant un espace de rencontre et de convivialité appréciable. La création de sentiers peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en mettant en évidence les éléments patrimoniaux porteurs</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Dynamiser et valoriser le patrimoine</li> </ul>	
<p><u>Programme de réalisation :</u></p> <p>Le projet peut se réaliser en plusieurs phases mais il serait important d'accorder une priorité aux choix (et à la récolte) des informations qui seront apposées sur le balisage.</p>	
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Une ébauche de cartographie existe pour le sentier (Annexe), il est nécessaire de valider cette cartographie auprès des porteurs du projet.</p>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal : Liaison <u>entre les villages</u></b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°C3</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des itinéraires de sentier sécurisés limités aux piétons et cyclistes comme alternative aux voies rapides pour la liaison entre les villages. Ces sentiers seront utilisés dans le cadre de la mobilité douce. Leur destination n'est pas uniquement la promenade : Certains devraient également servir à rejoindre Gembloux ville dans le cadre des déplacements à destination scolaire, professionnelle et de loisir (lien avec les établissements scolaires, commerces du centre ville, foyer communal et centre sportif).</p> <p>Les liaisons inter-village concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Corroy-le-Château – Gembloux</u> : Cette liaison est à envisager comme une promenade pédestre car une liaison entre Gembloux et Corroy-le-Château sera déjà réalisée dans le cadre du projet (P1 / E2). Elle comprend un sentier pédestre et un tracé alternatif pour les cyclistes.</li> <li>- <u>Lonzée – Grand-Leez</u> : Cette liaison est essentiellement destinée à la promenade et permettra de rejoindre le bois de Grand-Leez et les étangs de Warichet à partir de Lonzée et inversement permettra de rejoindre l'abbaye d'Argenton à partir de Grand-Leez.</li> <li>- <u>Bossière – Mazy</u> : Cette liaison nécessitera le déplacement d'un chemin et une étude préalable.</li> <li>- <u>Les Isnes - Beuzet</u></li> </ul> <p>La cartographie et la diffusion de l'information devra également être envisagée afin que la population s'investisse totalement dans ce projet.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La réalisation de ces sentiers constitue un véritable enjeu pour le déplacement quotidien vers l'école et vers le travail. Le nombre de personnes ou d'enfants utilisant le vélo pour se rendre au travail ou à l'école ne cesse de croître et la demande de sentiers sécurisés dévolus à une mobilité lente était très présente lors des rencontres avec la population pour l'élaboration du PCDR. La création de ce type de sentier constitue donc une priorité en matière de mobilité lente.</p> <p>Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire de la commune. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité de vie des habitants des villages tout en les reliant de manière directe et sécuritaire à Gembloux ville. La promotion des modes de déplacement de type lent participe également à une conscientisation de la préservation de l'environnement. Ce type d'initiative favorise l'attachement des habitants à leur commune, ce qui ne peut être qu'un élément positif au développement social voire économique de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	

Objectif général

Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en facilitant la mobilité lente et la mise en valeur de certains éléments patrimoniaux

Objectifs transversaux visés

- Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation
- Préserver le caractère rural de la commune
- Favoriser le développement d'une mobilité douce
- Dynamiser et valoriser le patrimoine
- Protéger les usagers faibles

Programmes dans le temps :

Long terme

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Liaison <u>dans</u> les villages</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°C4</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet consiste à créer des liaisons piétonnes (et cyclistes) à l'intérieur des villages pour faire le lien entre différents quartiers. Ces sentiers permettront d'éviter les voiries principales et sécuriseront les usagers faibles dans les villages. Le village concerné est Sauvenière et le projet consiste à relier la rue du village avec la rue du Grand-Cortil et la rue du Tige</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants des villages souhaitent pouvoir se réapproprier un espace de communication propre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers dévolus aux déplacements de type lent à l'intérieur des villages. Ce type de sentiers pédestres améliorera la convivialité des villages et amplifiera les déplacements non motorisés au sein des villages.</p> <p>Ces sentiers seront créés dans la même logique que les espaces de rencontre que seront les places, ils auront pour objectif de permettre une accessibilité sécurisée vers des lieux à fort impact social tel que la place de village ou l'école.</p> <p>La réalisation de ces sentiers constitue un véritable enjeu pour le déplacement au sein du village et la demande de sentiers sécurisés dévolus à une mobilité lente était très présente lors des rencontres avec la population pour l'élaboration du PCDR. La création de ce type de sentier constitue donc une priorité en matière de mobilité lente.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en améliorant le réseau de voies lentes dans les villages</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> </ul>	
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Long terme</p>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Création de sentiers de promenade et de communication sur le territoire communal: Etude et réalisation de tronçon de liaisons manquantes</b></p>	<p>Liste LOT 3</p> <p>Projet n°C4</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Au terme du programme de réalisation des sentiers destinés à la mobilité lente et permettant une meilleure communication entre les villages et avec Gembloux ville, les habitants souhaitent que les réalisations soient évaluées afin de mettre en évidence les tronçons de chemin qui pourraient être aménagés pour poursuivre l'amélioration du réseau de voies lentes de la commune.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>Les habitants des villages souhaitent pouvoir se réapproprier un espace de communication propre en réhabilitant quelques assiettes de routes et sentiers dévolus aux déplacements de type lent. Ce type de sentier pédestre améliorera la convivialité des villages.</p> <p>Ces sentiers participeront à la mise en place d'un réseau alternatif convivial en matière de mobilité. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité des villages et de vie des habitants. La promotion de modes de déplacement de type lent participe également à une conscientisation de la préservation de notre environnement. Ce faisant, on favorise l'attachement des habitants de Gembloux à leur commune, ce qui est un élément positif au développement social voire économique de la commune.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Associations locales</li> <li>▪ Les groupes « Patrimoine et Tourisme » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Renforcer l'attractivité de Gembloux dans sa fonction de loisir auprès de ses habitants en améliorant le réseau de voies lentes dans la commune</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Préserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles</li> </ul>	
<p><u>Programmes dans le temps :</u></p> <p>Long terme</p>	

**VI. PROJETS A SOUMETTRE ET A TRANSFERER A D'AUTRES  
COMMISSIONS CONSULTATIVES COMMUNALES**



**Tableau récapitulatif des projets proposés à transférer à d'autres commissions communales**

<i>Description du projet</i>	<i>N° de projet</i>
<b>Locaux de rencontre et maison de village</b>	
Aménagement de l'espace du complexe sportif de Beuzet	n°A1
<b>Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal</b>	
Stationnement le long des voiries	n°B1
Organisation d'un ramassage scolaire à pied et à vélo	n°C1
Incitation au covoiturage	n°C2
<b>Accompagnement jeunesse et petite enfance</b>	
Conception de projets inter – générationnels	n°D1
Espaces adaptés pour les jeunes	n°D2
Crèches de village	n°D3

---

*A. Aménagement d'espaces publics de convivialité*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Espaces publics de convivialité : Aménagement de l'espace du complexe sportif de Beuzet</b>	<i>Liste « Transfert »</i> <i>Projet n°A2</i>
<u>Description</u> <p>La demande des habitants par rapport au centre sportif de Beuzet est l'implantation de nouvelles activités sportives. Les propositions seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser d'un terrain de mini-foot et de hand-ball à proximité du terrain de basket-ball</li><li>• Réasphalter le ballodrome et l'entrée du centre sportif</li><li>• Remettre des jeux pour enfants</li><li>• Réaliser des chicanes amovibles à l'entrée du centre pour éviter le passage de véhicules à moteur.</li></ul> <p>Il serait également intéressant de faire évoluer le centre sportif dans sa perception auprès des habitants en centre de plein air à double usage : parc de loisir et centre sportif. Ce projet peut être atteint en intégrant une structure d'arbres et d'arbustes à l'intérieur du centre et en redéfinissant le centre sportif comme un second centre de village. Ces opérations visent à diminuer le sentiment d'insécurité qu'inspire actuellement le centre sportif.</p>	
<u>Justification du projet</u> <p>Le village de Beuzet est un des villages de la commune qui ne possède pas un réel centre de village adapté aux rencontres et à la socialisation. Cependant, le village possède deux éléments susceptibles d'assumer ce rôle : la place du village et le centre sportif. Ces deux structures étant, de surcroît, assez proches l'une de l'autre. Le complexe sportif répond aux attentes des villageois vu qu'il est équipé d'infrastructures sportives ce qui constitue une base adéquate pour être un lieu de rencontre. Les habitants du village proposent de réunir ces deux espaces de vie locale au travers d'un sentier pédestre.</p> <p>Au delà de la nécessité pour les villageois de renforcer le concept de vie villageoise, cet aménagement d'une liaison entre deux espaces favorisera la rencontre des villageois. Il prendra tout son sens s'il est réalisé dans le même temps que l'aménagement de la place du village. Le réaménagement de la place sera également l'occasion de réaliser quelques travaux de sécurisation aux abords de la place du village afin d'améliorer le passage piéton à proximité.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Le groupe « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Rue H. Solvay	
<u>Statut au plan de secteur</u> Zone de services publics et équipement communautaire	
<u>Objectif général</u> Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans le village en offrant un espace sportif et de loisir convivial.	
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens</li><li>▪ Encadrement des jeunes</li></ul>	

---

*B. Amélioration de la sécurité sur le territoire communal*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal : Stationnement le long des voiries</b>	Liste « Transfert » Projet B1
<u>Description et justification du projet</u> <p>Le projet consisterait en une délimitation physique des places de stationnement le long des voiries dans les villages. L'amélioration de la sécurité des voiries pourrait être réalisée par un parcage alterné de chaque côté de la voirie faisant ainsi office de ralentisseur.</p> <p>Les habitants des villages se sont montrés très sensibles à la question de la mobilité et plus principalement de la sécurité des usagers lents sur le territoire communal. La présence de trois routes nationales sur l'entité communale qui, de plus, traversent certains villages renforcent le sentiment d'insécurité que ressentent les habitants.</p> <p>Leur souhait est de rétablir ou d'aménager des zones de parking définies pour limiter l'incivisme du parking sauvage et permettre ainsi le bon usage des trottoirs dont la destination est l'usage par les piétons.</p> <p>Ce faisant, la convivialité des villages sera améliorée et la sécurité des usagers non motorisés sera assurée.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La commune</li><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Les groupes « Mobilité, Sécurité, Transport collectif et Déplacements lents » et « Cadre de vie et Environnement » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	
<u>Localisation</u> Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet	
<u>Statut de propriété</u> Sans objet	
<u>Objectif général</u> Au travers ce projet, les villageois et l'autorité communale souhaitent améliorer la qualité de vie dans les villages de l'entité. <u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protéger les usagers faibles</li><li>▪ Améliorer la mobilité douce</li><li>▪ Améliorer l'accessibilité aux activités</li></ul>	

---

*C. Mobilité sur le territoire communal*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Mobilité sur le territoire communal : Organisation un ramassage scolaire à pied et à vélo</b>	Liste « Transfert » Projet n°C1
<u>Description du projet</u> <p>Dans l'objectif d'utiliser les vélos dans le cadre scolaire, la réalisation d'une étude sur les possibilités d'établir des trajets domicile - école pour les différents villages devrait être effectuée. Ce projet vient en complément à un projet d'éducation - formation initié par la commune à charge de l'ASBL « Pro-vélo »</p> <p>Cette étude devra mettre en évidence les trajets, les points de rencontre associés à ceux-ci et la localisation des zone d'entreposage des vélos à proximité de l'école. l'étude se devra également de vérifier le faisabilité de points de rencontre : en terme de statut de propriété du terrain (ou de la portion de terrain) concerné, de sécurité et de type d'aménagement à proposer.</p> <p>Une cellule de coordination devra être mise en place afin de stimuler au travers des villages l'adhésion des familles et du milieu scolaire à ce projet.</p> <u>Justification du projet</u> <p>Dans le souci de développer l'usage du vélo auprès des enfants de son entité, la Ville de GEMBLOUX a fait appel aux services de l'équipe éducative de Pro Vélo pour mener à bien un Plan global d'éducation au vélo pour les écoles primaires en concertation avec les Directeurs d'établissements scolaires situés sur la commune et cette initiative s'inscrit dans la logique du plan de mobilité de GEMBLOUX en cours de réalisation, qui vise, entre autres choses, à développer l'organisation des déplacements vers les écoles.</p> <p>Le plan global d'éducation au vélo mis en place par la commune vise à atteindre l'objectif suivant : le développement de l'usage du vélo pour les enfants en âge d'école primaire sur l'entité de GEMBLOUX.</p> <p>Le but de la formation est de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ sensibiliser les élèves au déplacement à vélo et amener ceux-ci à utiliser le vélo comme mode de déplacement, dans le cadre scolaire et à titre individuel, en faisant l'apprentissage des compétences et des règles de sécurité nécessaires pour la conduite en ville</li><li>▪ former les enseignants et les personnes issues du monde associatif de la commune et intéressées par l'éducation au vélo afin qu'ils puissent acquérir les compétences attendues comme cycliste à part entière et comme formateurs en éducation au vélo.</li></ul> <p>La CLDR consciente de l'importance d'éduquer les enfants et adolescents à l'utilisation de moyens de mobilité peu polluant a proposé d'amplifier et de compléter ce projet en élaborant un réseau de ramassage scolaire à vélo pour les écoles de l'entité.</p> <u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les associations locales</li><li>▪ La commune</li><li>▪ Les représentants à la CLDR</li><li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture », « Services de proximité à la population, Social, Santé, Education et Enseignement » et « Aménagement et Espaces publics » des consultations dans les villages du PCDR</li></ul>	

<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formations en milieu scolaire (A charge de l'A.S.B.L. « Pro Vélo »)</li> <li>▪ Constitution d'une cellule de coordination</li> <li>▪ Définition des points de rencontre et des trajets vers les écoles (par carte)</li> <li>▪ Vérification de la validité des tracés (sur terrain)</li> <li>▪ Mise en place d'une signalétique</li> <li>▪ Réalisation des aménagements sécuritaires des points de rencontre</li> <li>▪ Achat de matériel (brassard phosphorescent, tunique orange pour les accompagnateurs, ...)</li> <li>▪ Réalisation de zones spécifiques proches des écoles (ou dans les écoles) pour l'entrepôt des vélos</li> </ul>
<p><u>Objectif global visé</u></p> <p>Développer des opportunités de mobilité douce sur la commune afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Conforter la commune dans son caractère rural</li> <li>▪ Protéger les usagers faibles de la route</li> <li>▪ Favoriser la mobilité douce</li> <li>▪ Encadrement des jeunes</li> </ul>
<p><u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un listing des écoles susceptibles d'avoir un nombre suffisant d'enfants participants au programme</li> <li>▪ Etablir un document cartographique pour convaincre les différents parents de la validité du projet</li> </ul>
<p><u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u></p> <p>Le texte de convention entre l'A.S.B.L. « ProVélo » a déjà été approuvé lors du conseil communal du 05/11/2003</p>

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Amélioration de la mobilité : Incitation au covoiturage</b></p>	<p>Liste « transfert »</p> <p>Projet n°C2</p>
<p><u>Description du projet</u></p> <p>Le projet vise à l'amélioration de la mobilité au niveau de la commune par divers aménagements ou politiques communales. La commune de Gembloux participe actuellement au Plan Intercommunal de Mobilité « Gembloux – Perwez – Chastres – Sombreffe - Walhain », au travers de ce plan, de nombreuses thématiques liées à la mobilité vont être abordées.</p> <p>Cependant, les membres de la CLDR ont souhaité que certaines réalisations voient le jour dans le cadre du PCDR. Ces réalisations concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les recensements des activités en manque de mobilité que ce soit en terme d'horaire ou de localisation,</li> <li>▪ le relais de cette information des sites en manque de mobilité auprès des habitants,</li> <li>▪ l'organisation d'un réseau de covoiturage sur le territoire communal,</li> <li>▪ la création d'aires de prise en charge adaptées pour les potentiels utilisateurs du covoiturage,</li> <li>▪ La création d'un plan de transport d'entreprise</li> </ul> <p>Les aires de prise en charge (en direction des villages) se trouveraient à proximité des grands axes de voiries et auraient à leur disposition une borne indicative de la destination souhaitée. Au sein de chaque village (à proximité de la sortie du village en direction de Gembloux) se trouverait également une aire de prise en charge.</p> <p><u>Justification du projet</u></p> <p>La commune de Gembloux est relativement bien desservie par le réseau des TEC et est facilement accessible via le réseau SNCB. Cependant, cette accessibilité est assez réduite en terme horaire et est à destination principale de Gembloux ville. De ce fait, le réseau local est peu développé en terme de réseau intra communal de mobilité. La mise en place d'une dynamique positive pour pallier à cette faiblesse (en terme de grille horaire et de certaines localisations) du transport peut passer par l'organisation d'un « covoiturage communal ». Ce projet aurait pour ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de faciliter les transports des personnes sur le territoire,</li> <li>▪ de réaliser un ancrage des populations locales par une accessibilité accrue aux différents services proposés sur le territoire communal,</li> <li>▪ de réaliser une rencontre effective des habitants de la commune en renforçant la notion de solidarité.</li> </ul> <p>La sensibilisation et la sécurisation du projet devrait peut-être envisager la réalisation d'une charte des usagers du « covoiturage communal » à laquelle pourrait être associée une vignette à apposer sur le pare-brise qui reprendrait un sigle présent également sur les bornes des aires de prise en charge. Cette forme de certification informelle apportera un climat plus sécurisant au projet.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Sports, Loisirs et Culture », « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement » et « Mobilité, Sécurité, Transports Collectifs et Déplacements Lents » des consultations dans les villages du PCDR</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les numéros de parcelles cadastrales susceptibles d'accueillir les aires de prise en charge sont :</li> </ul>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	

<u>Statut de propriété</u>		
Sans objet		
<u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une cellule de suivi</li> <li>▪ Réalisation de l'étude sur les activités en manque de mobilité</li> <li>▪ Détermination des zones de prise en charge</li> <li>▪ Réalisation des bornes indicatives</li> <li>▪ Editer les vignettes de participation</li> <li>▪ Informer la population</li> </ul>		
<u>Objectif général</u>		
Ancrer les populations locales par une amélioration des conditions de vie et favoriser le développement de mode de transports respectueux de l'environnement.		
<u>Objectifs transversaux visés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Conserver le caractère rural de la commune</li> <li>▪ Favoriser le développement d'une mobilité douce</li> <li>▪ Favoriser l'accessibilité aux différentes activités</li> </ul>		
Estimation globale du coût	Montant	Origine du financement
<b>Investissement</b> <u>Réalisation des bornes des aires de prise en charge</u> Total HTVA TVA (21%) <u>Réalisation des vignettes signalétiques de participation à l'action</u> Total HTVA TVA (21%) <u>Information de la population (courrier postal individuel)</u> Total HTVA TVA (21%) Total TTC <b>TOTAL</b>		- Plan Intercommunal de Mobilité
<u>Programme de réalisation :</u>		
Le projet doit se réaliser en plusieurs phases mais peuvent se chevaucher :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La création d'une cellule de suivi et d'information</li> <li>▪ La réalisation d'une enquête sur les activités en manque de mobilité</li> <li>▪ La réalisation des bornes des aires de prise en charge de covoiturage</li> <li>▪ L'information auprès de tous les habitants du système de covoiturage existant (par lettre individuelle)</li> </ul>		
<u>Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :</u>		
Le plan de transport d'entreprise va sans doute être traité dans le cadre du PICM (Plan intercommunal de mobilité) , cet aspect de la mobilité sur le territoire communal ne devra donc être débattu qu'en l'absence d'une analyse et de propositions concrètes du PICM		
<u>Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :</u>		
Mise en place du PICM		

---

*D. Accompagnement jeunesse et petite enfance*

---

<u>Intitulé du projet</u> <b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Conception de projets intergénérationnels</b>	Liste « Transfert » Projet n°D1
<u>Description et justification du projet</u> <p>La conception de projets intergénérationnels est une démarche qui procède à l'amélioration des liens entre les habitants de la commune. L'enjeu majeur de la redéfinition des liens de socialisation nécessite que des projets soient mis en œuvre pour permettre la rencontre des habitants de la commune et ce, en dehors des regroupements naturels et spontanés qui se font entre les classes d'âge.</p> <p>La réalisation d'un tel objectif passe par la mise en place de structures d'échange et d'accueil adaptées ; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des maisons de village mêlant les activités de diverses associations,</li><li>• La réalisation de fêtes de village (thématiques ou non thématiques)</li><li>• La création de services à la collectivité (Ecole de devoir, accueil à la petite enfance)</li><li>• ...</li></ul> <p>La commune devrait appuyer tous les projets à destination de la reconstruction d'un tissu social et ce en terme d'appui logistique, informatif et formation.</p>	
<u>Origine de la demande</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les représentants de la CLDR</li><li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement » et « Sports, Loisirs et Culture »</li></ul>	
<u>Localisation</u> Sans objet	
<u>Statut au plan de secteur</u> Sans objet	
<u>Statut de propriété</u> Sans objet	
<u>Objectif général</u> Améliorer la qualité de vie par le renforcement du tissu social	
<u>Objectifs transversaux visés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li><li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li><li>▪ Favoriser l'accompagnement des jeunes</li><li>▪ Favoriser l'accessibilité aux différentes activités</li></ul>	



<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Création d'espaces adaptés pour l'accueil des jeunes</b></p>	<p>Liste « Transfert »</p> <p>Projet n°D2</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>L'occupation de la jeunesse des villages est un élément qui tenait à cœur des différents habitants. L'idée principale de ce projet est de réserver des espaces dans les « maisons de village » pour permettre aux jeunes de se retrouver et de mener des activités en groupe.</p> <p>La socialisation des jeunes est un élément primordial de vie dans les villages. Les jeunes constitueront pour une grande part « les habitants de demain » des villages, il est nécessaire de favoriser leur relation sociale au sein du village.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Le groupe « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement »</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Améliorer la qualité de vie par le renforcement du tissu social.</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre, de communication et de socialisation</li> <li>▪ Instaurer un dialogue et tisser des liens entre les différents acteurs de la commune</li> <li>▪ Favoriser l'accompagnement des jeunes</li> <li>▪ Favoriser l'accessibilité aux différentes activités</li> </ul>	

<p><u>Intitulé du projet</u></p> <p><b>Accompagnement jeunesse et petite enfance : Investir dans la création de crèches de village</b></p>	<p>Liste « Transfert »</p> <p>Projet n°D3</p>
<p><u>Description et justification du projet</u></p> <p>Ce projet propose d'améliorer ou de créer des possibilités d'accueil de la petite enfance au sein des villages au jour le jour. Ce projet nécessitera de réaliser une enquête technique et sociale dans les villages pour définir les locaux susceptibles d'accueillir des crèches et les personnes intéressées par cette activité professionnelle. Sur base de cette enquête, il sera réellement possible de proposer un programme adéquat entre la demande et l'offre potentielle.</p> <p>L'accueil de la petite enfance dans les villages est un processus qui participe à l'ancrage des populations et l'amélioration de la convivialité. Ces points d'accueil constituent des zones de socialisation à grand potentiel.</p>	
<p><u>Origine de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les représentants à la CLDR</li> <li>▪ Les groupes « Services de proximité, Social, Santé, Education et Enseignement » et « Sports, Loisirs et Culture »</li> </ul>	
<p><u>Localisation</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut au plan de secteur</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Statut de propriété</u></p> <p>Sans objet</p>	
<p><u>Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un diagnostic des besoins et des possibilités</li> </ul>	
<p><u>Objectif général</u></p> <p>Améliorer la qualité de vie par le renforcement du tissu social et l'offre en service aux habitants</p> <p><u>Objectifs transversaux visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'accueil à l'enfance</li> </ul>	